



# MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

*Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster*



Proposé par



Torah-Box

Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous .....	5
Shalshelet News .....	7
La Voie à Suivre .....	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	25
Koidinov .....	29
La Daf de Chabat.....	31
Autour de la table du Shabbat.....	35
Haméir Laarets.....	37
Le Chabbat de Rabbi Na'hman .....	41



Torah-Box

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

## Dvar Torah

La Paracha de *Bé'houkotaï* commence avec la phrase: «*Si vous marchez dans Mes Statuts*». Rachi commente: «**Si vous marchez dans Mes Statuts** - J'aurais pu penser qu'il s'agit ici de l'observance des Mitsvot. Or étant donné que le texte continue par: ... et **Mes Mitsvot vous gardez**', c'est donc bien à l'observance des Mitsvot que s'appliquent ces derniers mots. Comment expliquerai-je alors: **Si vous marchez dans Mes Statuts?** Donnez-vous de la peine dans l'étude de la Thora (*עמלים בתורה*)». Etant donné que nous devons comprendre la phrase comme se référant à l'étude de la Thora, pourquoi le mot «Statuts» est-il employé? Il est expliqué dans le *Likouté Thora* de l'*Admour Hazaken* que le mot «Statut» (*Hok* חק) est relié au mot graver ou tailler (*Hakika* חקיקה). Ainsi, la phrase en question emploie le mot Statut pour suggérer que l'étude de la Thora doit être un acte consistant à graver et tailler les mots de la Thora dans l'âme. Qu'est-ce que la gravure a de spécial en tant que moyen d'écriture? D'abord, les mots ne sont pas ajoutés, comme quelque chose d'étranger, au matériau sur lequel ils sont écrits. Ils deviennent plutôt partie intégrante de ce matériau même. Également, les lettres n'ont pas de substance propre. Toute leur existence, ils la doivent au matériau dans lequel elles ont été gravées. Ainsi, lorsque le verset nous dit que notre étude doit être gravée en nous, il nous enseigne qu'un Juif doit être uni à la Thora de telle façon

que celle-ci fasse partie intégrante de sa propre existence. Par ailleurs, étudier la Thora comme si elle était composée entièrement de *Statuts* (*'Houkim* - les Lois dépassant toute logique), c'est étudier dans un état d'engagement inconditionnel. Cela n'exclut pas de chercher à savoir, mais le but véritable est de comprendre avec soumission et abnégation. Quand l'étude est de cet ordre, elle devient gravée. Celui qui l'étudie et la Thora étudiée deviennent littéralement une seule et même chose. Les «Statuts» ont aussi leurs propres niveaux. Ce qui était incompréhensible hier - un 'Hok' - est compris aujourd'hui et cesse d'être un Statut. Ainsi, par exemple, Dieu dit à Moché: «Je te révélerai la raison de la Vache Rousse» (*Bamidbar Rabba* 19). Elle est pour nous un Statut alors que pour Moché elle ne l'était pas. Non qu'à Moché fit défaut la notion de Statut, mais pour lui le seuil de «l'incompréhension» de la Loi se situait plus haut que pour nous. Telle est la signification de «*Si vous marchez dans Mes Statuts*»: En peinant sur la Thora, en portant nos efforts jusqu'à la limite possible, nous élevons chaque jour notre compréhension, élevant ainsi la barre où la Loi est un 'Hok'. C'est ainsi qu'apparaîtra la récompense: «*Je vous donnerai des pluies en leur saison... et vous ferai marcher droits*», c'est-à-dire la marche vers la Révélation future, celle de la Délivrance finale, rapidement, de nos jours.

## Collel

«Pourquoi le non-respect des Lois de la Chemita est-il puni par l'Exil?»

## Le Récit du Chabbat

Au début de l'année 5713 (1952), peu après la fin de la *Chemita*, les agriculteurs du *Mochav de Quomemiyouth* vinrent trouver le *Hazon Ich* pour lui poser la question suivante: Auraient-ils le droit, pendant *'Hol Ha-Moëd* de *Souccot*, de labourer leurs champs en préparation des semaines, afin de s'assurer que celles-ci prennent place avant la saison des pluies, et de ne pas subir de trop grandes pertes après avoir interrompu tous les travaux agricoles une année durant? «Mais qui vous dit que vous serez en retard sur la saison des pluies?» s'étonna le *Hazon Ich*. «Peut-être procéderiez-vous trop tôt, au contraire, et essuierez-vous de grandes pertes justement pour avoir ainsi travaillé pendant *'Hol Ha-Moëd*!» Les exploitants de *Quomemiyouth* se soumirent à la décision du Maître, et s'abstinent encore de travailler pendant toute la fête de *Souccot*. Cette année-là, la pluie ne commença pas à tomber avant *'Hanouka*, et ils furent les seuls agriculteurs de la région à recueillir de belles récoltes, précisément pour avoir ensemencé leurs champs plus tard que les autres! La même année, alors que la *Chemita* était terminée depuis peu et qu'ils venaient de labourer leurs champs,

לעילוי נשמה

ב'David Ben Mari Myriam Hagege ב'Haïm Victor Ben Mari Myriam Hagege ב'Mordékhai Rephaël Ben Rahmouna  
ב'Dan Chlomo Ben Esther ב'Emma Simha Bat Myriam ב'Meyer Ben Emma ב'Chlomo Ben Fradji ב'Yéhouda Ben Victoria ב'Aaron Ben Ra'hel

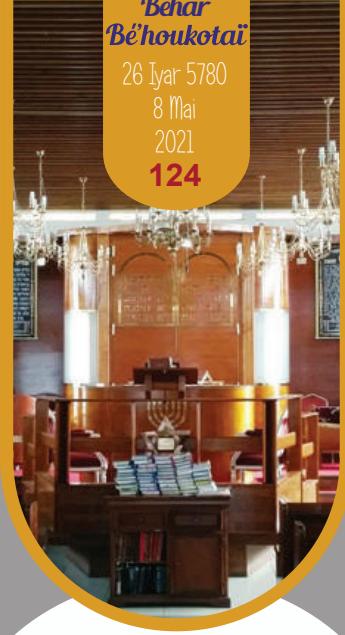
*Béhar  
Bé'houkotaï*

26 Iyar 5780

8 Mai

2021

124



## CHABBAT BEHAR-BEH'OUKOTAÏ

## Horaires de Chabbat



*Hadlakat Nerot*: 20h56

*Motsaé Chabbat*: 22h13



1) Le vendredi, on a l'habitude dans toutes les familles de nettoyer la maison et dresser la table en l'honneur du *Chabbath*. D'après un grand nombre de décisionnaires, il est fortement recommandé de faire ces tâches en fin d'après-midi (environ une heure-et-demi avant l'allumage des bougies) ou tout au moins à partir de la cinquième heure de la journée.

2) Le nettoyage de la maison en l'honneur du *Chabbath* comprend également le fait de se débarrasser des éventuelles toiles d'araignées se trouvant sur les murs. Il faudrait donc les retirer avant le début de la cinquième heure de la journée, moment à partir duquel la sainteté du *Chabbath* se fait sentir dans les foyers. Il est rapporté dans les écrits de la *Kabbale* que la présence de toiles d'araignées à la maison n'est pas favorable pour le «*Chalom Baït*» (la paix dans le foyer).

3) Il est bon d'aiguiser les couteaux à l'approche du *Chabbath*, ceci fait partie des préparatifs nécessaires aux repas de ce grand jour. Il est rapporté dans les écrits de la *Kabbale* que le fait d'agir de la sorte éloigne de la personne toutes les forces du mal pouvant détourner et empêcher les bénédictions revenant à chacun. Il va sans dire que les couteaux déjà aiguisés et les couteaux à dents n'ont pas besoin d'une préparation particulière.

**Le Chabbat – Lois et coutumes du Rav Shimon Baroukh**

les agriculteurs de *Quomemiyouth* n'avaient pas de graines de blé pour la semence, car ils ne voulaient absolument pas utiliser celles provenant de la septième année. Après de grands efforts et des recherches acharnées, ils trouvèrent enfin, dans un *Kibboutz* de la région, de vieilles semences, fendues et véreuses, qui restaient de la sixième année et qui semblaient dans un état inutilisable. Le fermier responsable des semaines ne savait que faire. Tous les experts le tournaient littéralement en ridicule et lui assuraient que tout le travail des agriculteurs, avec de telles graines, serait pure perte de temps... L'âme en peine, il s'adressa au Rav du *Mochav*, Rav *Binyamin Mendelsohn*, qui le rassura sans hésiter un instant: «*Si telles sont les seules semences conformes à la loi, placez votre confiance en Celui qui donne la vie, et semez!*» Cet homme suivit sans tergiverser la décision de son Rav - ainsi que celle du *'Hazon Ich*, selon laquelle il ne fallait pas travailler la terre pendant *'Hol Ha-Moëd*. Et bien que ces deux données - la mauvaise qualité des graines et attendre jusqu'après *Souccot* pour procéder aux semaines - aient semblé réduire tous les espoirs à néant, les habitants de *Quomemiyouth* eurent, cette année-là, une récolte particulièrement abondante. Mais l'histoire ne s'arrête pas là... Quand les membres du *Kibboutz* voisin apprirent que les graines qu'ils avaient vendues avaient donné une telle récolte, ils demandèrent à être mieux payer pour ces semences qui s'étaient avérées d'une si bonne qualité. «*Hachem a envoyé sa bénédiction à ceux qui sanctifient la septième année et observent Ses commandements. Mais qu'avez-vous à faire avec cela?*» Finalement, la question de savoir s'il fallait payer ce qu'ils réclamaient ou non fut soumise au Rav *Mendelsohn*, qui statua qu'il fallait effectivement verser au *Kibboutz* un tiers de plus par rapport au prix fixé.

**Réponses**

Le Talmud [Yoma 9b] enseigne: «Pourquoi le premier Temple fut-il détruit? Parce qu'on y commit trois sortes de crimes: l'idolâtrie, l'inceste et le meurtre». La destruction du premier Beth Hamikdache fut le point de départ de l'Exil de Babylone. Ainsi, avons-nous ici les causes de cet Exil. Pourtant la Michna [Avot 5, 9] affirme «L'Exil est la punition de l'idolâtrie, de l'inceste, du meurtre et de la violation des Lois de l'année Sabbatique» («labourant et semant la septième année» - Rav Ovadia de Barténora) (ajoutant ainsi la violation des règles de la Chemita). En effet, Il est écrit: «Alors la terre acquittera la dette de ses chômagés (ses Chabbaths qui les années de Chemita), tandis qu'elle restera désolée et que vous vivrez dans le pays de vos ennemis; alors la terre chômera, et vous fera payer ses chômagés» (Vayikra 26, 34) [voir Chabbath 33a - qui rajoute la violation de l'année du Yovel – le Jubilé (la cinquantième année) comme cause de la Galout]. Il est dit également à la suite: «Dans toute cette période de désolation (l'Exil), elle (la Terre) chômera pour ce qu'elle n'aura pas chômé dans vos années sabbatiques, alors que vous l'habitiez» (Vayikra 26, 35). Et Rachi de commenter: «Les soixante-dix années de l'Exil de Babylone correspondent aux soixante-dix années de Chemita [cycle de sept années] et de Jubile (Yovel) [cycle de cinquante années] qui auraient dû être observées au long des quatre cent trente années pendant lesquelles ils ont irrité Hachem... C'est en pénitence de ces soixante-dix années qu'ont été imposées soixante-dix années pleines d'Exil, ainsi qu'il est écrit: 'Jusqu'à ce que le pays eût joui de ses Chabbathot,... jusqu'à ce que soixante-dix ans fussent accomplis' (Il Divré Hayamim 36, 21)». Le Midrache raconte également [Tan'houma Béhar 1]: «Le Saint bénî soit-Il a dit à Moché: 'Vois comment ils (les Juifs) seront vendus aux gentils (les non-Juifs) parce qu'ils auront profané la septième année' ... Moché a dit: 'Maître du Monde, pourquoi Israël devrait être vendus à ces Empires (Babel, Perse, Grèce et Edom)?' Il (D-ieu) lui a répondu: 'Parce qu'ils profanent la septième année'... C'est pourquoi, le Saint, bénî soit-Il A dit à Moché à la fin de toutes ces Parachyiot (la Sidra Béhar): 'Souhaites-tu qu'ils ne soient pas exilés? [Alors] avertis-les concernant les Chemitot et les Yovelot'.» Pour quelle raison la Chemita est-elle différente des autres Mitsvot de la Thora au point que sa non-observance est punie par l'Exil? Rapportons deux réponses: 1) Le Commandement de la Chemita vient nous enseigner que D-ieu est le Maître du Monde, auquel appartient le Terre et tout ce qu'elle renferme. Si un homme accomplit la Volonté de D-ieu, Il lui donne sa terre pour six années supplémentaires, et ainsi de suite. Mais s'il n'accomplit pas la Volonté de D-ieu et ne respecte pas la Chemita, cela montre qu'il se considère comme le propriétaire de la terre. Dans ce cas, il n'y a pas d'autre solution que de l'exiler afin qu'il se rende compte que la terre ne lui appartient pas [Ma'hachava Létova]. 2) Le 'Hatam Sofer' [sur le Traité Avot] rapporte l'enseignement du Talmud suivant [Bérakhot 35a]: «Celui qui tire profit de ce monde sans bénédiction, c'est comme s'il jouissait des objets consacrés aux cieux ... [en effet], il est écrit: 'La terre et tout ce qu'elle contient appartient au Seigneur' (Téhilim 24, 1), et il est écrit ailleurs: 'Les cieux sont au Seigneur et la terre, Il l'a livrée à l'humanité' (Téhilim 115, 16). Ce n'est pas difficile [malgré la contradiction apparente]. Ici (le verset qui dit que la terre est à D-ieu) se réfère à la situation avant qu'une bénédiction ne soit récitée. Aussi, explique le 'Hatam Sofer', Hachem a bénî les six premières années pour qu'on puisse Lui consacrer la septième sans difficulté à se nourrir. C'est pourquoi, si nous ne respectons pas la Chemita, nous sommes comparés à des voleurs qui plus est profitent de choses sacrées. Aussi, la seule manière de rétablir le repos consacré de la terre et d'y restituer la part volée, est d'être expulsé de ce lieu de sainteté.

## *La perle du Chabbat*



Il est écrit: «Si quelqu'un vend une maison d'habitation située dans une ville murée, le droit de rachat durera jusqu'à la fin de l'année de la vente: pendant une année pleine cette faculté subsistera.» (Vayikra 25, 29). A quoi ce texte fait-il allusion? 1) «Si quelqu'un וְאִישׁ אֲשֶׁר יַוְשֵׁב בַּיּוֹתָה (Véelch)» est une allusion à D-ieu, comme il est dit: «L'Éternel est un Homme de guerre, הָאָשֶׁר מִלְחָמָה (Hashem Ich Mil'hama)» (Chémot 15, 3). «Une maison d'habitation מַוְשֵׁב בַּיּוֹתָה (Beth Mochav)» est une allusion au Beth Hamikdache, comme il dit: «Car l'Éternel a fait choix de Sion, il l'a voulu pour Demeure – מַוְשֵׁב לוֹ?» (Téhilim 132, 13). «Une ville murée עִיר חֲזֶה» est une allusion à la Ville de D-ieu (Jérusalem), comme il est dit: «On brûla la maison de D-ieu, on démolit le mur de Jérusalem – אֵת חַזְמָת יְוָשָׁלֵם» (Chroniques II 36, 19). Ainsi, la métaphore contenue dans notre texte est la suivante: A cause de nos fautes, D-ieu [יש] «vendit» à l'ennemi le Temple [בַּיּוֹתָה] de Jérusalem [עיר חזה] (Il autorisa sa destruction). Cependant, D-ieu dit à Israël: lorsque s'approchera l'année de la Délivrance («le droit de rachat durera jusqu'à la fin de l'année de la vente»), Je vous rachèterai, comme il est dit: «Car c'est un jour de revanche dans Ma pensée, l'année de Mes représailles est venue – שַׂנְתָּה תְּמִימָה, בָּהָה» (Isaïe 63, 4) [Midrache Tan'houma Béhar 1]. 2) Le texte juxtapose la Délivrance («le droit de rachat») à la destruction du Temple ([la «vente» de la] «maison d'habitation située dans une ville murée»), car c'est par l'intermédiaire de cette dernière que l'on peut espérer le retour des Juifs sur leur terre. En effet, le Midrache (Téhilim 79) enseigne qu'Hachem déversa Sa colère sur «le bois et les pierres» (du Temple) afin d'épargner les Juifs. Autrement dit, s'il avait agi autrement, aucun d'entre eux n'aurait pu survivre et sans Israël, Jérusalem et le Temple n'auraient pu subsister bien longtemps [Or Ha'haim]. 3) «Pendant une année pleine cette faculté [de rachat] subsistera תְּמִימָה, תְּמִימָה אֲלֹתוֹ»: La reconstruction du Temple et la Délivrance d'Israël («le droit de rachat») seront effectives au cours des deux derniers millénaires de l'Histoire [auxquels fait allusion le mot «Yamim נִמְיָם»: (deux) «jours» qui sont deux millénaires], selon l'enseignement de nos Sages: «Le monde dure six mille ans: Deux mille années de Tohu (confusion), deux mille années de Thora et deux mille années d'ère messianique» (Avoda Zara 9a) [Rabbénou Bé'hayé]. 4) Le verset suivant (30) dit: «Et si elle n'a pas été rachetée dans l'espace d'une année entière, cette maison sise dans une ville close de murs חֲזֶה לֹא – בְּעֵיר אֲשֶׁר-בָּהָה sera acquise définitivement à l'acheteur, pour lui et sa descendance; le Jubilé ne la dégagera point»: Même si le Temple n'est pas reconstruit et le Peuple Juif n'est pas délivré, à la fin du cinquième millénaire («dans l'espace d'une année entière»), il ne faut pas désespérer car il est certain que la Délivrance viendra tôt ou tard (dans le sixième millénaire). Preuve en est, le «Mur Occidental – כוֹתֶל המערבי», dernier vestige du Temple, auquel fait allusion l'expression אֲשֶׁר-בָּהָה לֹא (sans murailles [écrit לֹא – LO avec un Aleph (la négation)]) car elles seront détruites à l'exception d'une seule [lu לו – LO avec un Vav (la possession)], celle du «Kotel». En effet, «jamais la Chékhina (Présence Divine) n'a quitté le Mur Occidental» [Chémot Rabba 2, 2], comme il est dit: «Le voici qui se tient derrière notre muraille, qui regarde par les fenêtres, qui observe par le treillis' (Cantique des Cantiques 2, 9). C'est donc le signe manifeste que le Temple («[la Demeure] acquise définitivement à l'acheteur [D-ieu]») sera reconstruit à sa place et que le Peuple Juif retournera sur sa Terre. «Le Jubilé ne la dégagera point» signifie que la première Demeure de D-ieu (après l'Exil) ne sera pas le Temple céleste (symbolisé par le Jubilé: בִּנָה – symbole de l'Attribut de Binah) mais la Temple terrestre (מלכوت) – symbole de l'Attribut de Malkhout), comme l'enseigne nos Sages: «D-ieu a dit: Je n'entrerai par dans la Jérusalem céleste jusqu'à ce que l'entre dans la Jérusalem terrestre» (Taanit 5a) [Ma'hsor Halavane].

## PARACHA BEHAR-BEHOUQOTAÏ

### LA COREE DU SUD ET LE TALMUD

Le jour où j'ai entendu qu'en Corée du Sud on enseignait des passages du Talmud dès les classes primaires dans les écoles publiques, j'ai été très impressionné. Quelle est la raison de ce choix pour le moins surprenant ? Le ministère de l'éducation ayant constaté que dans le si petit pays qu'est l'Etat d'Israël, il y ait tellement de start 'up par rapport à sa population, devait relever d'un secret. En fouillant dans l'histoire du peuple juif, le ministre découvrit que le secret de cette nation dispersée aux quatre coins du monde, résidait dans son lien indéfectible à l'étude de la Torah, lien qui a été étendu à la connaissance en général, malgré l'exil et la dispersion. Cet esprit s'est surtout développé à partir de l'enseignement du Talmud qui a pris le pas sur l'étude de la Torah proprement dite, sur l'approche directe au texte biblique. En effet si la Bible a pu avoir un certain écho auprès des nations, ces mêmes nations n'ont eu que mépris pour la littérature talmudique dans laquelle elles ne voyaient que dialectique, superstitions et coupures de cheveux en quatre. Pour le peuple juif, le Talmud apparut de manière providentielle au moment crucial qui a vu la fin de son indépendance, suite à la destruction du premier Temple en l'an 586 av. et le début de l'exil en Babylonie où le Talmud vit le jour. Le Talmud devint le refuge et la source d'inspiration pour le peuple juif dans son ensemble.

#### L'INNOVATION DE RABBI YOHANAN BEN ZAKKAÏ

Avec le Talmud naît une nouvelle nation fondée sur la Tradition, hors de la Terre donnée aux ancêtres, terre qui a connu des heures de gloire du temps des rois David et Salomon. Avant même que le Temple ne fut incendié et détruit dans Jérusalem assiégée par les Romains, Rabbi Yohanan Ben Zakkaï eut une idée de génie qui va sauvegarder l'existence du peuple juif. Cette idée de génie, c'est la création d'une nouvelle patrie dans l'étude de la Torah, dans laquelle le peuple pourra puiser force et consolation sans perdre l'espérance d'un retour dans son foyer, malgré le changement de nom de Judée en Palestine, imposé par l'empereur Hadrien. L'histoire a retenu les circonstances de cet événement crucial. Les Romains avaient interdit toute sortie de la ville assiégée, sauf pour enterrer les morts en dehors de Jérusalem. A l'intérieur de la ville les Zélotes, farouches adversaires des Romains, régnent en maîtres et refusaient de se rendre à l'ennemi. Rabbi Yohanan, personnalité éminente et respectée se fit passer pour mort et réussit à sortir de la ville. Il alla trouver le gouverneur romain qu'il salua par la formule "Ave César, salut empereur". Or Vespasien n'était pas l'empereur. Juste à ce moment arriva un messager de Rome pour lui annoncer que le Sénat venait de lui attribuer ce titre. Pour récompenser Rabbi Yohanan pour la bonne augure, Vespasien lui dit être près d'accéder à toute demande de sa part. Rabbi Yohanan ne demanda pas d'épargner le Temple mais uniquement l'autorisation d'ouvrir une académie à Yavné. Par ce choix, Rabbi Yohanan venait d'assurer la pérennité du peuple juif. Le Temple fut détruit et la Présence divine se manifesta désormais dans les "Quatre coudées de la Halakha", dans l'étude de la Torah et la pratique des commandements divins adaptés selon les nouvelles conditions du peuple juif en exil. Ainsi venait de naître un édifice invisible et indestructible : un Temple de papier !

#### LE TALMUD, UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA VIE

La Paracha Be'houqotai débute ainsi « *Im be'Houqotaï télikhou . Si vous marchez selon mes lois ..* » ces deux mots sont importants et déterminants ici pour la nouvelle théologie du Judaïsme : le **mot Hoq de be'Houtqotai, décret** et le **verbe Télikhou, vous marcherez**. Le Zohar écrit qu'il s'agit ici de la Loi Orale. La Tradition nous révèle que lors du don de la Torah au Sinaï, Moïse a reçu deux lois : La Torah consignée par écrit sur du parchemin et son interprétation orale. Ces deux aspects du message divin étant inséparables, la loi écrite immuable sera toujours abordée et comprise selon le prisme de la Loi orale. Alors que la loi écrite parle de **Houqim**, de décrets divins au-delà de toute science humaine et de **Mishpatim**, de lois sociales que l'homme aurait pu instituer de lui-même du fait de leur caractère rationnel, le texte de **be'Houqotaï** ne parle que de **Houqim**, pour signifier que le Judaïsme se place à un niveau intellectuel et affectif au-delà de toute rationalité. Rachi nous précise que ce niveau dans lequel doit se placer le peuple d'Israël pour avoir accès à la vie présente et à la vie éternelle, réside dans l'effort que nous devons consacrer à l'étude de la Torah. « *Si vous marchez selon mes décrets : si vous vous donnez de la peine pour l'étude de la Torah* » En un mot, l'étude de la Torah Orale est déterminante pour l'espérance et la survie du peuple juif, ainsi que l'expriment les Pirké Avoth dans le chapitre 6 .

La « **marche** » suggère l'idée de mouvement, d'effort, de progression donc de vie, et le « **Hoq** » atteste la qualité distinctive de la foi juive : c'est une foi au-delà de la compréhension, non à cause d'elle. Cela signifie que plus on avance dans la compréhension, plus on élève le seuil de la foi et la foi d'hier devient compréhension d'aujourd'hui (Rabbi de Lubavitch). La compréhension passe par l'étude et l'étude est fondée sur la transmission. Le savoir n'est pas donné, il doit se conquérir ainsi qu'il est écrit dans (Job 5,7) « **Adam le'amal youlad , l'homme est né pour la peine** ». Le mot **le'amal** invite à plusieurs traductions « labeur, travail, fatigue » mais aussi, si l'on considère chaque lettre comme l'initiale d'un mot, on obtient « **לעמל מנת ללמד : לLearn על** », **apprendre en vue d'enseigner** » " le vrai apprendre consiste à recevoir la leçon si profondément qu'elle se fait nécessité de se donner à l'autre "(Levinas) Mais ce qui est remarquable dans le Talmud et a sans doute retenu l'attention de ceux qui sont attirés par lui, c'est sa dimension d'ouverture et en particulier le principe dialogique que l'on nomme la **Mahloqèt**. . Il s'agit d'une discussion entre deux maîtres ou deux étudiants, d'une confrontation permanente entre plusieurs approches. La **Mahloqèt** permet d'aborder une question sous tous ses aspects, même les plus extravagants, de s'ouvrir sur toutes les possibilités et de ne s'arrêter qu'à partir du moment où il est impossible d'aller plus loin. Mais même à ce niveau il reste toujours deux points de vue, c'est à dire quelque chose qui échappe à la vérité dogmatique et mortifère. Toujours deux points de vue comme le symbole du sabot fendu de l'animal Kacher qui nous invite à la possibilité d'aller à droite mais aussi à gauche. Bien sûr, pour agir il faut choisir, mais non pas parce que c'est la vérité mais parce que c'est le choix de la majorité, selon le principe inscrit dans la Torah " **aharé rabbim lehatot**" . Ainsi, si la loi (**Halakha**) est comme Hillel, elle n'oblète pas la proposition de Chammaï qui reste présentée et étudiée dans le Talmud.

De plus, ce qui fait la grandeur du Talmud est que le texte étudié ne sera jamais abordé dans sa littéralité et ne sera pas confiné dans une seule interprétation. La **Mahloqèt** pousse les antagonistes dans leurs derniers retranchements, en relevant les contradictions, en n'hésitant pas à faire appel à tous les domaines de la connaissance, même les plus éloignés, pour convaincre de la justesse de telle ou telle interprétation. Une réflexion entraîne une autre par assimilation de pensée, par assimilation de termes, par analogie de situation, par comparaison avec d'autres domaines historiques, psychologiques et même des domaines qui relèvent de l'imaginaire et du fantastique, très présents dans les légendes talmudiques que l'on nomme **Aggada** (à ne pas confondre avec le récit-Haggadah de Pessah) .

La **Mahloqèt** est spécifique à l'étude du Talmud. Elle développe la curiosité intellectuelle en abolissant les frontières établies dans la pensée cartésienne. Le texte étudié ne sera jamais abordé dans sa littéralité et ne sera pas confiné dans une seule interprétation.

Prenons l'exemple de la première Mishnah du Traité Berakhot qui stipule « A partir de quand doit-on réciter le Shéma du soir ? La réponse logique et immédiate aurait été de dire" à partir de la tombée de la nuit". Or la réponse donnée « à partir du moment où les Cohanim rentrent chez eux pour consommer la Teroumah nous emmène dans une discussion qui s'égare dans des notions de pureté et d'impureté, de travail, de calendrier etc...

L'étude de la Torah n'est pas utilitaire. Par exemple, les sacrifices n'ont plus cours depuis la destruction du Temple et cependant les sacrifices préoccupent les étudiants dans leurs moindres détails. Le Talmud est en quelque sorte une encyclopédie de tout le savoir humain, auquel font allusion les situations de la vie de l'époque.

Dans leurs réflexions sur l'attitude de l'homme face à la vie, nos Sages ont abordé la discussion quant à savoir ce qui est primordial, l'étude ou l'action ! Et ils concluent en affirmant que c'est l'étude, car elle mène à l'accomplissement, l'étude elle-même étant un accomplissement, source de bénédictions, de longévité et de bonheur.

Dès lors on peut comprendre pourquoi et en quoi le Talmud est ouverture d'esprit et engendre une créativité intellectuelle exceptionnelle qui n'a pas échappé aux chercheurs de la Corée du Sud. L'homme formé à l'esprit talmudique verra toujours la vie en toute situation à travers un prisme aux mille facettes, lui offrant ainsi le choix le plus judicieux pour la solution d'un problème au niveau matériel, spirituel ou affectif. C'est d'ailleurs la raison de la pratique répandue parmi les "fidèles " de consulter leur Rabbin, avant de prendre une décision importante..



## La Parole du Rav Brand

La *Paracha* stipule que si pour survivre, un pauvre juif vend son champ, ses proches seront invités à le racheter pour le remettre ensuite à sa disposition. La *Haftara* rapporte une histoire qui va dans ce sens, et bien qu'elle semble banale, délivre un message d'une portée inouïe. Quelques mois avant la destruction de Jérusalem, le prophète Jérémie fut emprisonné par le pouvoir en place. En effet, celui-ci craignait que ses annonces de la chute de la ville brisent la résistance du peuple. Appauvri, Hanamel, son cousin, lui rendit visite et lui proposa de lui acheter son champ. Dieu demanda à Jérémie de l'acquérir en bonne et due forme, mission qu'il accomplit à la lettre. Il le paya en présence de tous les juifs qui se trouvaient dans la cour de la prison, signa le contrat d'achat qu'il remit à son élève Barukh ben Nérija, et lui ordonna de le conserver dans une cruche d'argile. Ainsi à leur retour de l'exil, 70 ans plus tard, les descendants de Hanamel le retrouveraient : « Ainsi parle Dieu... cette ville... sera... vaincue par l'épée, par la famine et par la peste... Puis Je les rassemblerai de tous les pays où Je les ai chassés, dans Ma colère, dans Ma fureur, et dans Ma grande irritation et Je les ramènerai dans ce lieu, et Je les y ferai habiter en sûreté. Ils seront Mon peuple, et Je serai Dieu... Je leur donnerai un même cœur et une même voie... Je prendrai plaisir à leur faire du bien, et Je les planterai véritablement dans ce pays... De même que J'ai fait venir sur ce peuple tous ces grands malheurs, de même Je ferai venir sur eux tout le bien que Je leur promets. On achètera des champs dans ce pays... On écrira des contrats, on les cachettera, on prendra des témoins... car Je ramènerai leurs captifs,

dit Dieu » (Jérémie 32). Ces promesses n'étaient pas uniquement destinées à ceux qui y retourneraient à la fin des 70 ans d'exil : elles visaient aussi ceux qui retourneront après 2000 ans d'exil, après la destruction du Deuxième Temple... Comme la Torah les en avait avertis, les juifs, épargnés à travers le monde entier, furent brimés et maltraités dans tous les pays où ils avaient séjourné. Malgré cela, trois fois par jour dans leurs synagogues, ils se tinrent debout afin de prier pour leur retour à Jérusalem. Et trois fois par jour, après avoir consommé un repas, un morceau de gâteau ou bu un verre de vin, ils remerciaient Dieu pour la belle et sainte terre qu'il leur a attribuée, et vers laquelle ils retourneraient lorsqu'il le voudrait. Jamais les juifs n'ont douté une seconde que Dieu accomplirait Ses saintes promesses à leur égard. Les paroles de tous les prophètes résonnaient dans leurs oreilles plus fort que toutes les insultes et menaces qu'ils entendirent de la bouche de ceux qui cherchaient à les déposséder de leur religion, de leur terre, et des si belles promesses qui leur avaient été faites. Le contrat d'achat que Jérémie laissa aux descendants de Hanamel n'était pour eux que l'étalon de toutes les parcelles de terrain qui attendent leurs futurs propriétaires, qui erraient entre-temps en Afrique du Nord, en Europe ou en Asie, ou dans n'importe quel endroit où Dieu les avait placés. En fait, c'est plutôt le parchemin du *Séfer Torah* lui-même qui leur fait office de contrat de propriété de leurs lopins de terre, dans la future Jérusalem.

Rav Yehiel Brand

### La Paracha en Résumé

- Dans sa première partie, la Paracha Béhar débute par toutes les lois concernant la Chemita (jachère) et le Yovel (Jubilé).
- Dans sa seconde partie, la Torah nous apprend les lois concernant les ventes de terrains et certaines Mitsvot envers les pauvres.
- La Paracha de Béhoukotaï commence par délivrer des

Bérakhot pour ceux qui respectent la Torah et les Mitsvot.

- Elle cite ensuite 49 malédictions (qui iront sur nos ennemis).
- On peut ensuite apprendre les lois des dons qu'un homme peut faire en offrant la valeur d'un humain, d'un terrain ou d'un animal. Le livre de Vayikra conclut ses dernières lignes en citant les lois de celui qui aimeraient racheter le maasser (dîme) des animaux ou des fruits.

### La Question

La paracha de la semaine traite du sujet de la Chémitta, l'année de jachère. A ce sujet, le verset nous dit : "et si vous en viendrez à vous demander : que mangerons-nous la septième année, si nous ne pouvons ni semer ni engranger nos récoltes ? Et j'ordonnerai Ma bénédiction sur vous la sixième année et elle produira une quantité de récolte pour 3 ans".

De ces deux versets, ressort un point surprenant. En effet, il semblerait que le mérite de cette bénédiction soit octroyé uniquement à l'homme qui se demanderait comment pourra-t-il se nourrir. Pourtant, cet homme montre par son interrogation son manque de foi ?

**Le rav Eliahou Lopiane** répond : La bénédiction spécifique donnée à l'homme qui ferait preuve de manque de foi, ne réside pas dans la qualité de la récolte mais dans la quantité, tandis que l'homme croyant verrait la bénédiction s'appliquer dans la qualité. Ainsi, l'homme ayant peu de foi, se verra contraint d'abattre un travail trois fois plus important au moment de la récolte de son grain. Cette différence de traitement s'explique par la nécessité pour chacun d'entre nous, d'accomplir une ichtadlout inversement proportionnelle à notre niveau de émouna, afin que l'intervention divine ne vienne pas interférer avec notre libre arbitre. Pour cela, le miracle dont bénéficiera l'homme moins croyant sera encore plus masqué par la nature, pour ne pas que le miracle soit le déclencheur de sa foi.

### Réponses n°235 Emor

**Enigme 1:** Ils sont dans 2 pays différents avec un grand décalage horaire.

**Enigme 2:** Entre 0:00 et 13:00, il y a 10 possibilités sur l'écran digital du réveil : 0:12, 1:23, 2:34, 3:45, 4:56, 9:10, 10:11, 11:12, 12:13, 12:34.

**Enigme 3:** Le passouk 42-23. Ce passouk concernant la Mitsva de résider 7 jours dans une Soucca (du 15 Tichri au 21 Tichri) commence et finit par le mot «basouccot ».

**Rébus :** Laine / Effeï / Shh' / Lots / I / Tama / Baies / Âme / Ave

**Echecs :**  
C6A4 C1B1 D3D1  
G5C1 C8C1



Chabbat  
Béhar  
Béhoukotaï

8 Mai 2021  
26 Iyar 5781

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:43	20:04
Paris	20:57	22:13
Marseille	20:29	21:37
Lyon	20:37	21:49
Strasbourg	20:34	21:50

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 236

### Pour aller plus loin...

- A quel message Hachem fait-il allusion à travers l'expression «Oukratem déror baarets lekhhol yochvée» (Vous proclameriez la liberté dans le pays pour tous ses habitants. 25-10) ?
- Pour quelle raison les Leviim signent-ils leur nom en signant (le nom) « Ségal » (25-32) ?
- Pour quelle raison, la Torah met-elle l'accent sur le mot «a'hikha» (ton frère) présent dans le passouk (25-36) parlant de l'interdiction de prêter avec intérêt ?
- De quelle manière les Béné Israël sanctifiaient-ils la 50ème année (l'année du Yovel) ?
- Quelle faute fait que les pluies sont retenues par Hachem (26-19) ?
- Qu'est-ce que Hachem chérit bien plus que toutes les œuvres célestes et terrestres qu'il créa en 6 jours (26-33) ?
- Il est écrit (26-42) : « Je me souviendrai de Mon alliance avec Yaakov ... avec Its'hak ... avec Avraham ... ». Pour quelle raison, Hachem déclare-t-il qu'il se souviendra en premier lieu de l'alliance qu'il contracta avec Yaakov, puis avec Its'hak, et enfin avec Avraham. La primauté est donc accordée à Yaakov, pourquoi ?

Yaakov Guetta

Pour recevoir chaque semaine Shalshelet News par mail : [Shalshelet.news@gmail.com](mailto:Shalshelet.news@gmail.com)

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Rahel bat Yaacot Cheltiel



# A la rencontre de notre histoire

## Napoléon et les Juifs (1/3)

En organisant le judaïsme français sur un modèle centralisé et hiérarchisé, le Consistoire, Napoléon l'a intégré dans le régime des « cultes reconnus ». Mais alors que la Révolution et le Code civil avaient garanti l'égalité juridique de tous les citoyens, Napoléon impose aux Juifs en 1808 des décrets discriminants, dont celui du 17 mars 1808, qualifié de « décret infâme », réglementant l'usure, interdisant l'entrée en France des juifs étrangers et interdisant aux Juifs français le remplacement lorsqu'ils tiraient un mauvais numéro à la conscription, c'est-à-dire la possibilité de payer une certaine somme pour être exempté de l'armée suite à un mauvais tirage.

Certains louent Napoléon d'avoir reconnu et structuré le judaïsme à l'égal des autres cultes, et d'avoir imposé ces progrès en Europe, aux applaudissements des juifs d'Allemagne ou d'Italie. D'autres, au contraire, y perçoivent une prise de contrôle par l'État et une « assimilation par contrainte ».

### Bonaparte et les Juifs

Napoléon Bonaparte rencontre pour la première fois de sa vie une communauté juive en Italie, le 9 février 1797, dans la ville d'Ancône pendant la campagne

d'Italie. Les Juifs y vivaient dans un ghetto confiné et bouclé la nuit. Ils portaient des bonnets jaunes et des brassards avec la Maguen David qui permettaient de les identifier. Bonaparte ordonne alors de leur enlever le bonnet jaune et le brassard et d'y substituer la cocarde tricolore. C'est la première décision symbolique du futur empereur qui donna par la suite des instructions plus concrètes pour que la communauté accède enfin à la liberté de culte et de circulation. Des mesures qui s'appliquent par la suite aux Juifs de Rome, Venise, Vérone et Padoue. Le jeune Bonaparte abolit les lois de l'Inquisition, et les Juifs sont enfin libres.

### Les Juifs « reconnus » par l'Empire

De nombreux hommes politiques et des citoyens se plaignaient de la non-intégration des Juifs à la vie nationale. Ils ne portaient à l'époque pas de nom de famille, les mariages mixtes étaient rares etc. Ce qui conduit en 1806 en Alsace à une flambée de violence contre la communauté juive. On leur reproche les intérêts usuraire exigés par certains prêteurs et le ministre de la justice réclame même des mesures contre eux.

Le 30 mai 1806, l'empereur prend alors un décret prévoyant « qu'il sera formé au 15 juillet prochain, dans notre bonne ville de Paris, une assemblée d'individus professant la religion juive et habitant le territoire français ». L'assemblée juive, appelée

souvent Assemblée des notables, réunit donc 95 députés nommés par les préfets au niveau des départements. Un décret du 10 juillet 1806 adjoint 16 représentants des Juifs du royaume d'Italie. Les délibérations ont duré pendant presque un an, du 6 juillet 1806 jusqu'au 6 avril 1807, sous la présidence du banquier bordelais Abraham Furtado. Parmi les questions auxquelles doivent répondre ces députés, en voici quelques-unes :

Est-il licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes ? Le divorce est-il permis par la religion juive ? Une Juive peut-elle se marier avec un chrétien, et inversement ? Aux yeux des Juifs, les Français sont-ils leurs frères ou sont-ils des étrangers ? Quels sont les rapports que leur loi leur prescrit avec les Français qui ne sont pas de leur religion ? Les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardent-ils la France comme leur patrie ? Ont-ils l'obligation de la défendre ? Sont-ils obligés d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du Code civil ? Qui nomme les rabbins ? Est-il des professions que la loi des Juifs leur défende ? La loi des Juifs leur défend-elle de faire l'usure à leurs frères ? Leur défend-elle ou leur permet-elle de faire l'usure aux étrangers ? Nous verrons la semaine prochaine l'issue des délibérations suite aux réponses des députés.

David Lasry

## Pirké Avot

### Perek 5 Michna 23

Le 5ème perek se conclut sur l'enseignement de Ben HéHé : « selon la souffrance la récompense ».

Il existe une multitude d'explications à cet enseignement. Par exemple le rav Arié Levine nous explique qu'en constatant les souffrances qui peuvent exister, nous pouvons en déduire à plus forte raison l'ampleur de notre récompense. De plus, nous voyons par des exemples telle que la faute du veau d'or quelques mois après la révélation divine de la mer Rouge et du mont Sinaï, que ce qui s'acquierte avec facilité peut se perdre tout aussi facilement.

Cependant, attardons-nous sur une explication faisant écho à notre Paracha.

Dans la Paracha de Bé'hokotaï il est écrit comme condition à l'obtention des bénédictions : « Si vous allez selon Mes préceptes », et Rachi nous précise : si vous peinez (fournissez des efforts) dans la Torah.

Nous voyons de là, la place centrale qu'Hachem octroie à la valeur d'effort et de pénibilité.

Si nous comprenons qu'il soit parfois nécessaire d'infliger une souffrance à quelqu'un afin qu'il se corrige et revienne dans le droit chemin, il nous paraît plus étrange de constater que l'épreuve constitue en réalité non pas simplement une correction mais un idéal.

Afin de mieux appréhender le sujet, il convient de détailler la nature même de la récompense en nous appuyant sur les enseignements du Nefech a'haim de rabbi Haïm de Volodzyn.

Dans son ouvrage, rabbi Haïm développe en quoi il était nécessaire pour que l'homme puisse profiter du monde futur (qui est le but premier pour lequel Hachem créa le monde, pour être bon envers l'homme), qu'Hachem lui crée comme point de passage obligatoire, un monde matériel ici-bas.

Il explique : Hachem créa le monde pour être bon envers l'homme. Or, la plus grande bonté dont un être puisse jouir est de fusionner avec la source du bon c'est-à-dire la Chekhina, la présence divine. Cependant, pour qu'une fusion puisse prendre, il faut pour cela que les 2 éléments fusionnantes soit un

minimum semblables et compatibles. Pour cela, Il créa l'homme, être d'esprit, à Son image.

Toutefois, le fait d'être créé à l'image d'Hachem implique une contrainte : Hachem étant l'être UN, créateur, donneur, complet par essence, Il nous a insufflé en nous une similitude, une incapacité à jouter d'une chose que nous ne méritons pas.

Pour contrer cette embûche, Hachem nous créa un monde où Son omniprésence ne nous serait pas visible, afin que de nous-mêmes, nous recherchions une proximité avec Lui, ce qui nous donnera l'illusion d'avoir mérité en ayant été acteur de la construction de notre proximité avec Hachem au monde futur.

En partant de ce constat, nous comprenons le lien qui existe entre l'effort et la récompense.

En effet, puisque pour pouvoir apprécier à sa juste valeur notre récompense, il nous est indispensable de nous en sentir méritants, il en ressort que plus la difficulté surmontée sera importante, plus notre appréciation de la récompense sera élevée, indépendamment de l'ampleur de la récompense en elle-même.

G.N.

## La Messiroute du Ksot Ha'hochen

Une fois, Rav Arié Leib haCohen demanda au Ksot Ha'hochen quel était le secret de la réussite de ses livres. Le Ksot Ha'hochen lui répondit qu'il a écrit ses livres avec une grande Messiroute Nefesh (don de soi) et avec beaucoup d'efforts dans l'étude de la Torah. Le Ksot Ha'hochen rajouta qu'en hiver il n'avait aucun moyen de réchauffer sa maison. Et, à cause de cela, l'encre avait congelé, il avait donc dû se mettre au lit et réchauffer l'encre sur son corps jusqu'à qu'elle fonde. C'est ainsi qu'il écrivit ses livres. Et grâce à ces efforts, les livres ont été acceptés par un grand nombre de personnes.

Le Ksot Ha'hochen écrivit deux livres : le premier est le Ksot et le deuxième est le Avné Milouim. Un jour, ses élèves lui demandèrent : « Pourquoi le Ksot est beaucoup plus étudié que le Avné Milouim ? » Le Ksot Ha'hochen répondit : « Parce que lorsque j'ai écrit le Ksot, j'étais pauvre, alors que lorsque j'ai écrit le deuxième livre, j'étais riche. »

Cette histoire est une illustration qui montre à quel point la Messiroute Nefesh paie.

Yoav Gueitz

## Valeurs immuables

« Cinq d'entre vous en poursuivront cent et cent d'entre vous en poursuivront dix mille... » (Vayikra 26,8)

Si 5 hommes peuvent poursuivre 100 ennemis, c'est-à-dire 20 fois plus, 100 devraient pouvoir en poursuivre 2 000 et non 10 000 comme le promet le verset. Ceci nous enseigne que plus grand est le nombre de ceux qui s'unissent pour servir Dieu, plus ce qu'ils font est efficace (Rachi ; Sifra).

À l'image d'une corde solidement tressée par un assemblage de fils tout fins, l'union est en effet à considérer comme une force qui ne suit pas une quelconque logique linéaire mais plutôt comme une source d'énergie exponentielle où chacun trouve en soi une motivation et un engagement décuplés.

Que puisse le peuple juif continuer à intensifier son union pour accélérer le succès du plus grand projet de l'Histoire.



A la fin de l'énoncé des malédictions, Hachem dit : "Je ne permettrai pas aux juifs de s'assimiler totalement en exil." Malgré la galout et les difficultés entraînées par celle-ci, le peuple est toujours resté attaché à son créateur.

Le Maguid de Douvna nous rapporte l'histoire d'un artisan qui était réputé pour la qualité de son travail. Fort de cette renommée, il est contacté par le roi en personne qui lui propose un poste au palais. En plus de son salaire, il lui offre le gite et le couvert. Un beau jour, il tombe malade et ne peut plus assurer ses tâches quotidiennes. N'ayant plus de revenus, il puise dans ses réserves pour faire vivre sa famille. Une fois ses derniers sous épuisés, ses proches commencent à vendre quelques meubles pour tenir le coup. Plus tard, ils envisagent également de mettre en vente tout son matériel de travail. Cela peut leur rapporter une somme intéressante et leur père semble ne plus en avoir une réelle utilité. Mais notre homme n'est pas du tout de cet avis. Il leur permet de mettre en vente ce qu'ils veulent à la maison, mais surtout pas son matériel. La raison est toute simple, tant qu'il possède ses outils, il reste l'artisan du roi. Il est ponctuellement malade mais il espère rapidement retrouver son poste. Ainsi, par pitié pour son employé, le roi peut accepter qu'il garde le droit d'être logé et nourri. Mais dès l'instant où il mettrait en vente ses outils, il perdirait toute légitimité sur ses priviléges n'étant plus amené à revenir au service du roi. "Il y a des choses dont on ne peut pas se séparer

mes enfants" leur dit-il.

Ainsi, avec la galout nous avons perdu le Temple et sa splendeur, nous avons été exilés de notre terre et avons erré de région en région au gré de peuples parfois accueillants et parfois menaçants. Mais tant que le peuple reste attaché à Sa Torah, la séparation reste provisoire, car nous avons toujours ce qui nous relie au roi. Et même si parfois, il nous arrive de nous égarer, il y a une chose "dont on ne peut se séparer". Cet attachement à la Torah et à ses valeurs est l'assurance de ne pas finir par ressembler aux peuples parmi lesquels nous sommes amenés à séjourner, en attendant la délivrance finale que l'on espère imminente.

Jérémie Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yéhouda aime depuis toujours jouer la comédie. Malheureusement, dans sa vie professionnelle, cette qualité ne l'a jamais aidé mais parmi ses amis cela amuse beaucoup. Un jour, son ami Yérahmiel vient le trouver pour lui demander un grand service. À peine arrivé chez lui, Yérahmiel se met à pleurer en lui exposant sa situation personnelle. Il lui dit que son frigidaire est vide depuis plusieurs jours et ses enfants commencent à avoir faim. Yéhouda est bouleversé et lui demande comment il peut l'aider. Son ami lui répond qu'il a urgemment besoin de 10 000 € car il a une affaire en vue et pense en récupérer le double très rapidement. Même s'il n'a pas entièrement confiance, Yéhouda est attendri et lui prête volontiers la somme demandée tout en lui demandant de lui rembourser l'intégralité de la somme dans un an. Mais l'année se finit et Yéhouda ne reçoit aucune nouvelle de son ami, il cherche donc à le joindre et après plusieurs essais, Yérahmiel répond enfin en se fondant d'explications sur le fait qu'il n'a pas encore remboursé la somme. Après plusieurs minutes de monologue, Yérahmiel promet que dès le mois prochain, la dette sera réglée. Mais un mois et demi plus tard, toujours rien, Yéhouda est de nouveau confronté au répondeur de son ami. Après de très nombreuses tentatives et plusieurs numéros différents, il arrive enfin à joindre « son ami ». Yérahmiel a une nouvelle fois une excuse qui tient la route et Yéhouda lui laisse une nouvelle chance même s'il a du mal à y croire. Ses craintes se révèlent être fondées puisqu'un mois après, ils en sont toujours au même point. Yéhouda se renseigne donc un peu sur cet ami et découvre que malheureusement il n'est pas la première victime mais il ne veut pas se laisser abattre. Il imagine donc un plan pour récupérer son argent. Il va trouver un ami urgentiste et lui demande de lui mettre un plâtre sur le pied et le bras, cela accompagné d'un gros bandage sur la tête. Ainsi paré, il va louer une paire de bêquilles et se poste près de la synagogue où Yérahmiel doit se rendre pour l'office du soir. Il n'a pas à attendre longtemps que celui-ci arrive et le reconnaît immédiatement. Yérahmiel vient le trouver et lui demande ce qui lui est arrivé. Yéhouda lui explique qu'il a subi un grave accident qui l'a mis dans cet état et lui a fait même perdre son travail par la même occasion et, puisqu'il n'a plus de quoi nourrir sa famille, il se voit obligé de mendier. Il n'a pas le temps de rajouter un mot que Yérahmiel, les larmes aux yeux, se rappelle soudainement qu'il ne l'a pas encore remboursé. Ni une ni deux, il sort un gros portefeuille très bien garni et lui remet la somme de 10 000 € sonnante et trébuchante. Yéhouda, fier de son jeu d'acteur, repart en boitant et geignant tandis que Yérahmiel rentre faire sa Tefila fier de sa «Mitsva». Mais quelques jours plus tard, Yéhouda étudie la Massekhet Péa et découvre avec effroi la Michna disant que toute personne se faisant faussement passer pour un handicapé, ne quittera pas ce monde sans être frappé de cet handicap. Il court vite trouver son Rav pour lui demander s'il rentre 'Has Vechalom dans cette catégorie de personnes.

Qu'en pensez-vous ?

Le Tiférét Israël explique la Michna en disant que la raison pour laquelle une telle personne mérite une peine aussi dure se trouve dans le fait qu'elle diminue la grandeur d'Hachem. Puisque Hachem a créé des créatures en bonne santé, et que ceux-ci doivent le remercier pour cela, et que cette personne se montre toutefois avec une déficience quelconque, elle dénigre par là les actions d'Hachem. Or, le Rav Zilberstein nous explique qu'ici, il n'y a pas de diminution de l'honneur d'Hachem en jouant l'infirme mais bien au contraire, cela glorifie le nom de Dieu du fait qu'il y ait de la justice sur terre et que l'emprunteur rembourse ses dettes. Le Midrach écrit qu'Hachem dit aux Bné Israël : « Par le mérite que vous gardez la justice sur terre, Je m'élève et suis sanctifié. » Le Rav ajoute qu'il n'y a pas non plus de problème à mentir si cela aide à ce que justice soit faite (en demandant toujours avant conseil auprès d'une autorité rabbinique). Et de la même manière, il n'y a pas d'interdiction de se comporter avec ruse envers les mécréants comme l'enseigne la Guemara Méguila (13b) où Yaacov Avinou répond à sa femme qu'avec Lavan qui se comporte mal, il aura le droit d'user de la ruse et de la malice pour le contrer. Enfin, on apprendra aussi la gravité de se prétendre handicapé lorsque ce n'est pas le cas comme le fait d'utiliser une carte « handicapée » pour une place de parking ou tout autre privilège. En conclusion, Yéhouda a tous les droits d'agir de la sorte car il grandit et glorifie ainsi le nom d'Hachem par le fait que justice soit faite dans Son monde.

Haim Bellity

## Comprendre Rachi

### « Tous les jours de sa dévastation il se reposera... » (26/35)

Rachi écrit que les 70 années d'exil de Babylone correspondent aux 70 chemitot et yovelot qui n'ont pas été respectés durant les 436 ans où les bnei Israël en Erets Israël ont irrité Hachem. Le nombre d'années depuis l'entrée en Erets Israël jusqu'à la destruction du premier Beth Hamikdash est de 850 (voir Rachi, Dévarim 4/25).

Rachi commence par nous expliquer que durant ces 850 années, il y a 436 années où les bnei Israël n'ont pas fait la volonté d'Hachem.

Ces 436 années ne sont pas suivies, ce sont différentes périodes durant les 850 années. Depuis l'entrée en Erets Israël jusqu'à l'exil des dix tribus par le roi de Achour à l'époque du règne de Ochéa ben Éla, dernier roi d'Israël, si on additionne toutes les périodes où les bnei Israël n'ont pas fait la volonté d'Hachem, on obtient 390 années, comme il est dit : "...Les années de leurs fautes sont au nombre de 390..." (Yehezkel 4/4-6).

Puis, concernant les bnei Israël restés en Erets Israël après l'exil des dix tribus, Hachem dit à Yehezkel : "...la faute de Beth Yéhouda : 40 jours, un jour pour une année..." (Yehezkel 4/4-6)

Il en résulte qu'ils ont irrité Hachem durant 40 ans. Et du fait que cette prophétie ait été dite à Yehezkel 5 ans après l'exil du Roi Yoéyahin qui correspond donc à la 5ème année du Roi Tsidkiyahou, il faut donc ajouter 6 années jusqu'à l'exil de Tsidkiyahou, roi de Yéhouda et de tout le peuple avec lui et de la destruction du premier Beth Hamikdash par Néouhadnetsar, roi de Babel.

Donc en additionnant 390 + 40 + 6 on obtient 436, le nombre d'années où les bnei Israël n'ont pas fait la volonté d'Hachem.

**Rachi pose à présent la question suivante :** Comment est-ce possible que le nombre d'années en plus du règne de Yéhouda sur le règne d'Israël soit seulement de 46 ans ?

Pourtant, l'exil des dix tribus qui va marquer la fin du règne d'Israël s'est produit lors du règne du Roi Hizkiyahou, roi de Yéhouda et du Roi Ochéa, roi d'Israël. Or, du Roi Hizkiyahou jusqu'à la destruction du premier Beth Hamikdash, il y a eu encore sept rois à Yéhouda : Ménaché, Amon, Yochiyahou, Yéhozah, Yéoyakim, Yéoyahin, et Tsidkiyahou. Et pour le Roi Ménaché, à lui tout seul, on compte déjà 55 ans !?

**Rachi répond :**

Il est évident que de l'exil des dix tribus jusqu'à la destruction du premier Beth Hamikdash il y a plus de 46 ans. Cependant, ils ne se sont pas mal comportés durant toute cette période et ce que le verset de Yehezkel évoque c'est uniquement les années où les bnei Israël se sont mal comportés dont la totalité est de 40 + 6 = 46 ans, et en voici le

décompte :

Ménaché : a fauté durant 22 ans et a fait téchouva durant 33 ans. Amon : a fauté 2 ans. Yéoyakim : a fauté 11 ans. Tsidkiyahou : a fauté 11 ans. Donc en additionnant 22 + 2 + 11 + 11 on obtient 46.

Rachi a donc démontré qu'il y a 436 années où les bnei Israël se sont mal comportés.

À présent, Rachi nous explique comment en 436 années n'ont pas été respectés 70 chemitot et yovelot.

Pour 100 années, il y a 14 chemitot ( $7 \times 14 = 98$ ) plus 2 yovelot donc pour 100 ans on a 16 (chemitot + yovelot). Par conséquent, pour 400 ans, on obtient  $16 \times 4 = 64$  chemitot et yovelot et pour les 36 ans restants, il y a 5 chemitot donc pour 436 ans, on obtient 69 chemitot et yovelot et il reste une année qui appartient à la prochaine chemita. On leur a donc compté 70 chemitot non respectées, ce qui a causé 70 années d'exil.

**Mais on pourrait se demander :**

Pourquoi compter l'année en plus comme une chemita non respectée ? Comment comprendre Rachi lorsqu'il dit que les 70 années d'exil sont la conséquence des chemitot non respectées alors qu'il y a 69 chemitot non respectées ?

Bien que la 70ème qui était un yovel n'a pas été respectée à cause de l'exil, le Sifté 'Hakhamim nous renvoie à Rachi (Vaethanan 4/25) qui nous explique que les bnei Israël devaient être exilés comme la guematria (valeur numérique) du mot "vénochantem" (vous resterez longtemps), c'est-à-dire la 852ème année après leur entrée en Erets Israël, et si cela se serait accompli alors la suite des versets où il est écrit "...car vous périrez rapidement..." se serait accomplie "halila alors Hachem, dans Sa bonté infinie, a empêché que "vénochantem" s'accomplisse en les exilant deux ans avant la 850ème année. Ainsi, la 70ème chemita devait être non respectée si ce n'est la devance de l'exil pour le bien des bnei Israël, c'est pour cela qu'ont été décrétées 70 années d'exil.

**On pourrait conclure par la question suivante :**

Il résulte de Rachi que l'exil a été décreté à cause des chemitot non respectées, pourtant la Guemara (Yoma 9) écrit que c'est à cause de l'idolâtrie, mauvais comportement et meurtre ?

**On pourrait peut-être proposer la réponse suivante :**

Ces trois fautes mentionnées par la Guemara sont la cause de la destruction du premier Beth Hamikdash alors qu'ici, Rachi nous dit que le non-respect des 70 chemitot sont la cause de la durée de l'exil qui sera de 70 ans.

**« L'exil vient dans le monde à cause...du non-respect de la chemita » (Pirkei Avot 5/9)**

Mordekhaï Zerbib



# La Voie à Suivre


*Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël*
*Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita*
*Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal*

## Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

**MASKIL LÉDAVID**
**Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita**

### Le serviteur de l'Eternel

**« Car c'est à Moi que les Israélites appartiennent comme esclaves ; ce sont Mes serfs à Moi, qui les ai tirés du pays d'Egypte, Moi, l'Eternel, votre Dieu ! »** (Vayikra 25, 55)

La Torah mentionne à de nombreuses reprises la sujétion des enfants d'Israël au Saint bénit soit-Il, qui les a libérés d'Egypte « d'une main puissante » pour en faire Ses propres esclaves. Puis, afin de les soustraire de manière absolue au joug égyptien et de leur permettre de se soumettre pleinement au Sien, Il leur a donné la Torah.

D'un côté, la Torah apparaît parfois comme un lourd fardeau imposé à l'homme, qui doit renoncer à ses propres volontés et les sacrifier au profit de celle de Dieu. Il arrive même que la fidélité à la voie divine entraîne une perte d'argent, nous suscite de la honte ou autres désagréments, mais, envers et contre tout, nous devons nous y conformer. Cependant, d'un autre côté, nos Sages la définissent tout à fait différemment : « Il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah. » (Avot 6, 2) Nous pouvons alors nous interroger sur sa nature : correspond-elle à une servitude ou à une libération ?

La section de Be'houkotaï s'ouvre par le verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois » (Vayikra 26, 3) que Rachi commente : « Donnez-vous de la peine dans l'étude de la Torah ! » La Torah exige donc un grand investissement de la part de l'homme, qui ne peut se contenter de l'étudier sans conviction ou de manière machinale. Dès lors, notre question prend toute son acuité : si l'étude demande tant d'efforts et, plus encore, si ce labeur est une partie intrinsèque de cette mitsva, qui fait partie des commandements positifs de la Torah, comment ceux qui s'y attellent peuvent-ils être qualifiés d'hommes libres ?

L'acceptation du joug divin a effectivement la dimension d'une servitude et telle était bien l'intention du Créateur lorsqu'il nous donna la Torah : retirer de nous le joug égyptien pour nous placer sous le Sien. Néanmoins, quiconque étudie la Torah et se plie à ses exigences accède à la liberté réelle, en vertu de cette vérité : « Seul le serviteur de l'Eternel est libre. » (Chants de Rabbi Yehouda Halévi, Avdé hazman ; Chaaré Haavoda de Rabbénou Yona, 45).

Illustrons cette idée, à première vue paradoxale, par les exemples suivants. Les jours précédant Pessa'h, nous sommes littéralement assujettis à la considérable tâche de nettoyer notre maison, de la débarrasser dans ses moindres recoins de toute trace de 'hamets. Mais, dès l'entrée de la fête, ce sentiment de servitude disparaît et nous jouissons

d'une véritable liberté, désormais quitte de ce devoir qui pesait sur nous.

De même, dans la plupart des foyers juifs, la veille de Chabbat est un moment tendu, où les membres de la famille sont tous absorbés par divers préparatifs ; un étranger qui pénétrerait ne manquerait sans doute pas d'être sensible à la tension ambiante. Mais, dès l'instant où la maîtresse de maison allume les bougies et où le père part à la synagogue, une atmosphère sereine enveloppe le foyer, car « lorsque vient le Chabbat, vient le repos » (cf. Rachi sur Béréchit 2, 2). Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres : « Quiconque se donne de la peine la veille du Chabbat aura de quoi manger le Chabbat » ; autrement dit, celui qui déploie des efforts la veille de ce jour saint, aura le mérite de jouir de la sérénité qui lui est propre et de goûter à ses délices culinaires comme spirituels.

Nous pouvons établir un parallèle entre ces moments de tension et ceux où il nous est demandé d'accomplir des mitsvot réclamant de nombreux efforts. Cette observance exige parfois de nous un grand dévouement, sans lequel nous ne pourrions maîtriser notre mauvais penchant, qui tente par tous les moyens de nous soumettre à son emprise et de nous soustraire au joug divin. Mais, celui qui parvient à vaincre ce redoutable adversaire, par exemple en se levant de bonne heure pour participer à la prière collective, passera bien vite du sentiment de servitude éprouvé à l'instant où il s'est arraché de son lit douillet à une sensation de joie et de sérénité, comblant le cœur de l'homme sorti victorieux de ce combat intérieur.

Ainsi, lorsque nos Sages affirment qu'« il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah », ils se réfèrent à celui soustrait au règne maléfique du mauvais penchant : malgré la difficulté d'observer les mitsvot, il en retirera joie et satisfaction, sentiments propres à la réelle liberté qui n'a pas sa pareille.

Contrairement aux autres servitudes, le service divin n'est pas synonyme de détresse et de souffrance, mais exprime notre lien étroit et nos obligations envers le Créateur, obligations qui, une fois acceptées et intégrées, seront ressenties comme une véritable libération.

Dans la prière de cha'harit de Chabbat, nous avons l'habitude de dire : « Moché se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle. » Il ressentait une joie intense d'être le fidèle serviteur de l'Eternel, ainsi que d'avoir été désigné sous ce titre par Dieu Lui-même. Dans le même esprit, nous trouvons que de nombreux justes avaient l'habitude d'ajouter à leur signature les mots « serviteur de l'Eternel », attestant leur joie profonde d'avoir accédé à ce niveau.

### Hilloulot

**Le 26 Iyar, Rabbénou Moché 'Haïm Luzzato**
**Le 27 Iyar, Rabbi Its'hak Aboulafia**
**Le 28 Iyar, le prophète Chmouel**
**Le 29 Iyar, Rabbi Meir de Premischlan**
**Le 1er Sivan, Rabbi Meir Halévi Horowitz**
**Le 2 Sivan, Rabbi Israel de Viznitz**
**Le 3 Sivan, Rabbénou Ovadia de Barténoura**

## GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



### Le chapeau arrivé à la vitesse d'un TGV

Celui qui réserve une plage horaire à l'étude de la Torah peut se hisser à de très hauts sommets, comme l'illustre l'histoire qui suit.

Un soir, à la clôture de Chabbat, je devais prendre un train en direction de Paris, puis un deuxième pour l'aéroport, où j'avais réservé une place à bord d'un avion à destination du Brésil. J'y étais attendu pour célébrer une cérémonie de mariage. Le seul train qui reliait ce soir-là Lyon à la capitale partait environ vingt minutes après la sortie de Chabbat. Aussitôt après havdala, je m'empressai de sortir pour être sur le quai à l'heure, accompagné de Rav Elbaz – aujourd'hui, directeur de nos institutions de Lyon – et de son frère.

Une fois arrivé, je me rendis compte, à ma grande déconvenue, que j'avais pris par mégarde le chapeau de mon fils, alors âgé de treize ans, à la place du mien. Évidemment, il ne m'allait pas et, si je le portais, mon allure ridicule risquait de provoquer une profanation du Nom divin. Apparemment, le Ciel voulait m'empêcher d'atteindre ma destination, fis-je remarquer, contrarié, à Rav Elbaz.

J'avais d'autant plus de peine que les Juifs qui célébraient ce mariage s'étaient engagés à le faire conformément à nos traditions à la condition que j'y préside, sans quoi ils risquaient de prendre un rabbin non pratiquant. Si je ratais si stupidement ce train, la célébration risquait au contraire de ne pas se dérouler selon les normes de la halakha.

Le frère de Rav Elbaz me dit alors : « Mais, Rabbi David, ne nous enseignez-vous pas nuit et jour l'importance de raffermir sa foi en Dieu ? Plaçons donc maintenant notre confiance en Lui et votre chapeau vous parviendra à temps ! » J'objectai : « Mais le temps presse et, d'ici une minute, le TGV, toujours à l'heure, va arriver ! »

Rav Elbaz insista malgré tout pour que je téléphone chez moi et demande qu'on m'apporte vite mon chapeau. Pas très convaincu de l'efficacité de ce conseil, je le suivis néanmoins. Si j'attendais qu'on me le fasse parvenir, je raterais, en toute logique, le train et ce serait peine perdue.

Comme pour confirmer cette pensée, celui-ci entra en gare. Rav Elbaz, calme et confiant, ne semblait pas le moins du monde perturbé par cette vision. Incroyable mais vrai, le TGV s'attarda un quart d'heure sur le quai, exactement le temps que mon chapeau me parvienne ! Je m'en emparai à la hâte, sautai dans le train et les portes se fermèrent derrière moi...

Jusqu'à ce jour, j'ignore pour quelle raison le train le plus précis de France est parti avec un retard d'un quart d'heure. Mais, ce qui m'impressionna avant tout, c'est la pureté de la foi d'un Juif. Je pense qu'il eut le mérite d'atteindre ce niveau grâce à sa ténacité à consacrer des heures fixes à l'étude. Ceci permet en effet à l'homme de raffermir sa foi en Dieu et, conséquemment, de voir ses prières agrées.

### DE LA HAFTARA

**« Eternel, ô ma force, mon appui (...). »** (Yirmiya chap. 16)

Lien avec la paracha : la haftara évoque les punitions par lesquelles Dieu frappera le peuple juif s'il est infidèle aux mitsvot ; de même, la paracha prophétise les malheurs qu'ils subiront, le cas échéant.

### CHEMIRAT HALACHONE

#### Commencer par parler à l'intéressé

Avant de raconter à d'autres le blâme d'untel, certaines conditions doivent être remplies.

Par exemple, il faut auparavant éclaircir le sujet avec cet individu lui-même. Avant de partager avec un tiers ce qu'on sait de lui, il nous incombe de tenter de le réprimander au sujet du péché qu'il a transgressé et de le convaincre de se repentir.

Cette condition ne s'applique toutefois pas si la discussion avec cet homme risque de compliquer, voire d'empêcher complètement de parvenir au but recherché, qui pourrait être atteint d'une autre manière.



### PAROLES DE TSADIKIM

#### Ne pas se contenter d'être en famille, mais s'atteler à la tâche

Le 'Hafets Haïm propose une merveilleuse parabole illustrant la différence entre celui qui étudie la Torah assidûment et celui qui le fait sans fournir d'efforts. En préambule, il rapporte les paroles du Tana dans Avot : « Et Ton peuple ne sera composé que de justes, qui posséderont à jamais ce pays » (Yéchaya 60, 21) La Michna (Sanhédrin) en déduit que tout Juif a une part dans le monde futur. S'il en est ainsi, demanda-t-on au Sage, pourquoi doit-on déployer tant de forces dans l'étude ? Il répondit par l'histoire véridique qui suit.

A Kiev, habitait un grand nanti nommé Israël Brodatsky. Il possédait plusieurs immenses usines où travaillaient des centaines d'embauchés – directeurs, comptables, employés de bureau et de nettoyage. Chacun était rémunéré en fonction de sa tâche.

Leur patron était connu pour sa générosité et son soutien aux institutions de Torah et aux nécessiteux. De même, il se souciait des membres de sa famille et, si l'un d'entre eux était dans le besoin, il lui remettait une somme mensuelle, le considérant tout bonnement comme un employé supplémentaire.

Il avait l'habitude de visiter de temps à autre ses usines et de s'intéresser à l'évolution des travaux. Pour cela, il réunissait les directeurs qui lui en faisaient un compte rendu. Un jour, il se dit : « Je discute toujours de cela avec les directeurs, pourquoi ne me pencherais-je pas de plus près sur les réalisations personnelles de chacun de mes employés, pour les féliciter de leurs efforts et les encourager ? »

Aussitôt dit, aussitôt fait. Il se rendit à l'une de ses usines et, pendant la pause, rassembla tous les travailleurs. Ils firent la queue pour se présenter l'un après l'autre à lui. A chaque fois, il interrogeait l'employé en question sur sa tâche particulière, le remerciait pour son sérieux et lui déposait une enveloppe dans sa poche, en guise de reconnaissance.

Le premier se présenta comme un employé ayant dix-huit ans d'ancienneté. Le propriétaire des lieux lui donna une tape amicale sur l'épaule, le remercia et lui remit la prime. Le second était responsable de l'équipe du matin ; le patron lui témoigna également sa gratitude. Vint ensuite le tour d'un employé assurant le fonctionnement de la machine centrale de l'usine. Brodatsky fut ému de le rencontrer, l'encouragea et lui donna son dû.

C'est ainsi qu'il passa en revue les dizaines d'employés de cette fabrique. Chacun lui décrivit sa fonction et reçut en échange, avec un grand sourire, des compliments et un cadeau. Quand il interrogea le dernier sur son rôle, il lui répondit : « Je suis le cousin au troisième degré de votre père. » Tous éclatèrent de rire, tandis que son généreux parent lui dit : « Très bien, tu peux continuer à tourner ici en tant que membre de ma famille. » Cependant, il ne lui remit rien.

Le 'Hafets Haïm conclut : « A présent, vous avez la réponse à votre question. Tout Juif possède effectivement une part dans le monde à venir.

Chacun fait partie de la grande famille du peuple juif. Mais, combien plus importante est la récompense de ceux qui ne se contentent pas de se promener dans ce monde en tant que membres de cette famille, mais s'attellent assidûment à leur travail, dans l'usine du Créateur ! Quel immense salaire toucheront-ils et combien le Saint bénî soit-il leur témoignera-t-il Sa bonté en retour ! »

Combien est déplorable la situation des hommes errant dans ce monde et perdant leur temps sans s'investir dans leur tâche ! Ils doivent remercier pour le droit qui leur est accordé de continuer à demeurer sur terre. Il est donc bien plus judicieux d'étudier assidûment la Torah et d'observer minutieusement les mitsvot en s'y impliquant, afin de mériter ensuite une prime de la part du Créateur.



# PERLES SUR LA PARACHA

## Après tout, je n'ai fait que parler...

*« Ne vous lésez point l'un l'autre. » (Vayikra 25, 17)*

Comme l'expliquent nos Sages (Baba Métsia 58b), ce verset se réfère à l'interdiction de causer, par ses paroles, un préjudice à autrui. En effet, dans un verset figurant précédemment, il est déjà écrit : « Si vous faites une vente, vendez à ton prochain, ou si tu acquiers de la main de ton prochain, ne vous lésez point l'un l'autre. » (Ibid. 25, 14)

En quoi consiste l'interdit de léser par la parole ? On doit se garder de rappeler à un repenti ses actes passés ou au fils d'un converti ceux de ses ancêtres. De même, on ne dira pas à un converti : « Comment une bouche ayant consommé des aliments interdits peut-elle étudier la Torah, émanant de la bouche du Tout-Puissant ? »

Rabbi Yo'hanan affirme, au nom de Rabbi Chimon bar Yo'haï : « Il est plus grave de léser autrui par la parole que par l'argent, puisque seulement pour le premier, il est dit ensuite "redoute ton Dieu". »

Dans son ouvrage Kaïts Hamizba'h, Rabbi 'Haïm Kasser zatsal, un des Rabbanim du Yémen, explique que la Torah considère avec plus de gravité le fait de léser son prochain par la parole que par l'argent, afin qu'on ne pense pas ne rien avoir fait de réprimandable en ayant simplement parlé, comme tout le monde le fait.

D'où la sévérité particulière de la Torah à ce sujet. Une seule parole blesante peut causer plus de dommages que tout. Aussi, nous appartient-il de veiller à nous éloigner au maximum de ce type de propos et même de ceux ne semblant a priori pas s'y appartenir, car on tombe très facilement dans ce travers.

## Les efforts de grand-père pour ôter ses souliers

*« Mais, sur vos frères, les enfants d'Israël, un frère sur un autre, tu n'exerceras point sur eux une domination rigoureuse. » (Vayikra 25, 46)*

Le petit-fils du Gaon Rabbi Yossef Chalom Eliachiv zatsal raconte (Récha Dégolouta III) : « En 5763, mon grand-père, malade, était très faible. Il devait enlever ses chaussures, mais n'en avait pas du tout la force. Soudain, je le vis se lever en déployant des efforts surhumains, se baisser et les ôter. Je lui demandai : "Papi, pourquoi les enlèves-tu seul au lieu de me demander de le faire ?" »

« Il me regarda et me répondit, conformément à la voie de la Torah : "Le Rambam écrit qu'il est interdit de demander à un serviteur juif d'exécuter des travaux de serviteur, comme par exemple de lui enlever ses chaussures. Car, lorsqu'on accomplit cet acte, on se penche très bas devant son maître." »

## Quand la pluie tombe pour le peuple juif

*« Observez Mes Chabbats et révérez Mon sanctuaire. » (Vayikra 26, 2)*

L'ouvrage Midrach Yonathan propose une belle interprétation de la juxtaposition des sections Béhar et Bé'houkotaï.

La première se conclut par le verset « Observez Mes Chabbats et révérez Mon sanctuaire », tandis que la seconde s'ouvre par l'incipit « Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison, la terre livrera son produit et l'arbre du champ donnera son fruit ».

Nos Sages ont affirmé (Chabbat 118b) : « Quiconque observe le Chabbat conformément à la loi voit tous ses péchés pardonnés. » Par ailleurs, ils nous enseignent (Taanit 7b) que les pluies tombent lorsque l'Eternel absout le peuple juif.

Par conséquent, le respect du Chabbat, qui entraîne le pardon divin, entraîne également dans son sillage la tombée des pluies.

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



## Etre imprégné par son étude

*« Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez. » (Vayikra 26, 3)*

Comme l'explique Rachi, la première partie de cet incipit renvoie à notre devoir de peiner pour l'étude de la Torah. Les Maîtres moralistes affirment que, lorsqu'un homme s'attelle à la tâche de l'étude et que son corps s'échauffe ainsi, la Torah pénètre en lui, conformément à la déclaration du roi David : « Ta loi a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles. » (Téhilim 40, 9)

J'ajouterai néanmoins que, contrairement aux aliments qui pénètrent dans notre intestin, mais dont les déchets sont ensuite évacués du corps, la Torah est d'une compatibilité totale avec notre être, puisque, comme l'affirme le doux chantre d'Israël, elle se fixe en nous sans laisser de déchet.

Malheureusement, certaines personnes cherchent à tirer profit de leur étude de la Torah, comme par exemple pour recueillir des honneurs personnels ; au lieu de préserver la pureté intrinsèque de celle-ci, ils la transforment en déchet, ce qui est très condamnable – que Dieu nous préserve d'un tel travers.

C'est pourquoi « la Torah n'a été donnée qu'aux personnes consommant de la manne ». Autrement dit, la nourriture de nos ancêtres dans le désert était, comme la Torah, d'origine céleste et, de même que la manne était entièrement intégrée par le corps sans qu'aucun déchet ne dût en être évacué, de même la Torah pénètre-t-elle en nous de manière totale.

Le Saint bénit soit-il demande à l'homme de se soumettre à la Torah, seule cette attitude lui permettant d'en venir au respect des mitsvot. Notons à cet égard que le texte juxtapose l'ordre de peiner dans l'étude de la Torah à celui d'accomplir les commandements, afin de nous enseigner qu'en l'absence d'assiduité dans l'étude, notre respect de ceux-ci est lui aussi défectueux, l'un dépendant directement de l'autre.

Certains individus ne réservent pas des moments fixes à l'étude, mais, extérieurement, se présentent comme des hommes religieux. Or, ceci n'est qu'une apparence, car il n'est pas possible d'exécuter rigoureusement les mitsvot si on ne s'investit pas dans l'étude de la Torah. L'Eternel, qui connaît les mobiles les plus cachés de l'âme humaine, atteste qu'un respect scrupuleux des commandements exige des efforts de la part de l'homme dans le domaine de l'étude. Par ailleurs, cette assiduité dans l'étude lui permet de ressentir son abnégation face aux ordres du Créateur et d'éprouver qu'il est Son serviteur.



# LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

## Soutenir son prochain et garder sa peine pour soi

Notre paracha évoque l'ordre de prendre en considération la situation d'autrui et de le soutenir quand il est dans le besoin : « Si ton frère vient à déchoir, si tu vois chanceler sa fortune, soutiens-le, fût-il étranger et nouveau venu, et qu'il vive avec toi. » (Vayikra 25, 35-36) La Torah nous enjoint d'adopter des conduites positives en faveur de notre prochain et de nous éloigner de comportements mauvais.

Outre les ordres précis énoncés ici, la phrase « qu'il vive avec toi » correspond à une mitsva incluant de nombreux autres détails. A travers ces mots, la Torah s'adresse au Juif pour lui indiquer son obligation de ne pas penser qu'à lui-même, mais également à autrui. Il s'agit de briser son égoïsme pour ne pas se concentrer uniquement sur ses propres besoins, mais penser aussi à ceux des autres, Dieu considérant avec gravité celui qui les ignore.

Dans cet esprit, le Machguia'h de la Yéchiva de Kfar 'Hassidim, Rabbi Eliahou Lopian zatsal, instaura la coutume que chaque ba'hour remplisse le gobelet d'eau pour que le suivant puisse procéder à l'ablution des mains.

L'un d'entre eux lui demanda à quoi cela servait, puisque, finalement, chacun devait en remplir un, donc pourquoi pas le sien... Il expliqua que cette pratique leur permettrait de s'habituer à penser à autrui.

### Dissimuler sa peine

Dans l'ouvrage Noam Sia'h, il est raconté qu'à la clôture du Chabbat où l'on informa le Tsadik Rabbi Chlomo Zalman Auerbach zatsal, Roch Yéchiva de Kol Torah, du décès de sa femme, il s'empressa de rejoindre l'hôpital Chaaré Tsédek pour veiller sur son corps. Il prit l'ascenseur et, soudain, vit l'un de ses anciens élèves y entrer également. Etonné de trouver son Maître, il lui annonça avec joie la naissance d'un garçon.

Le Rav lui serra la main et, avec son célèbre sourire, comme s'il ne venait pas de subir une perte tragique, s'intéressa aux détails de cet heureux événement – quand il avait eu lieu et comment se portaient la maman et le bébé.

Cette incroyable grandeur d'âme n'est pas sans précédent dans la Torah. Après le décès de Sarah Iménou, Avraham Avinou dut négocier avec Ephron l'achat d'un terrain. Or, le texte souligne : « Avraham se leva de devant son mort et parla aux enfants de 'Het. » (Béréchit 23, 3) Rav Yérou'ham de Mir zatsal en déduit qu'avant de parler à ces hommes, Avraham se détacha

mentalement du décès de son épouse. Par égard pour eux, il essuya les larmes de ses yeux, se lava le visage et dissimula sa détresse dans son cœur, comme si elle était inexistante. Afin de les respecter, il se garda de gémir en s'adressant à eux. C'est pourquoi il maîtrisa ses sentiments profonds et leur expliqua sereinement ce dont il avait besoin, sans laisser transparaître la moindre tristesse.

## Notre frère juif

Comment un homme ordinaire peut-il être capable de marcher dans les sillons des grandes figures de notre peuple ? Comment se dépasser et surmonter son égoïsme pour se plier à l'injonction de la Torah « que ton frère vive avec toi », qui nous demande de lui être bienfaisants et charitables, de combler tous ses besoins pour lui permettre de vivre honorablement ?

La réponse réside dans un mot, qui revient en boucle dans ces sections : le mot « frère ». Il n'est pas dit « autrui », mais « frère », car c'est ainsi qu'il nous incombe de considérer tout Juif. Si nous nous efforçons d'intégrer cette réalité, nous en viendrons automatiquement à nous conduire à son égard conformément aux recommandations de la Torah. Car, que n'est-on pas prêt à faire pour un frère ?

## Behar Behoukotai (173)

### Behar

הָאָרֶץ לֹא תִּפְרֹכֵר לְצַמְתָּה כִּי לִי הָאָרֶץ (כה. כג)

« Et la terre ne sera pas vendue à perpétuité, car la terre est à Moi. » (Béhar 25,23)

L'objectif de la **Mitsva** de la **Chemita** est d'enraciner en nos coeurs et en nos esprits la reconnaissance que « la terre est à Moi ». Deux plaideurs vinrent trouver un jour **Rav Haïm de Volozhin**, clamant chacun ses droits de propriété sur un terrain. Après avoir écouté leurs arguments respectifs, Rav Haïm se pencha vers le terrain en question, faisant mine d'écouter ce que celui-ci avait à dire. Rabbi Haïm expliqua aux deux hommes plutôt surpris : Chacun de vous affirme qu'il en est le propriétaire légitime. Je voulais donc entendre les thèses présentées par l'objet du litige. Qu'en pense-t-il (le terrain) ? Eh bien, savez-vous ce que j'ai entendu ? Ils finiront tous deux par venir chez moi.

כִּי גְּרִים וְחוֹשְׁבִים אֲנָפָם עַמְקִי (כה. כג)

«Car vous êtes des étrangers et des résidents auprès de Moi » (25,23)

Le **Midrach Torat Cohanim** nous dit : « De deux choses l'une : on est soit un «étranger», soit un «résident». Mais peut-on être les deux à la fois? Celui qui se considère comme un véritable «résident» en ce monde temporaire, Dieu le traitera comme un étranger dans celui à venir. Mais, si vous vous voyez comme de simples «étrangers» ici-bas, vous serez de vrais résidents auprès de Moi dans le monde futur.»

וְכִי יָמֹךְ אֲחִיךְ וְמַטָּה יְדוֹ עַמְקָה וְחַזְקָתָה בָּו (כה. לה)

« Si ton frère s'appauvrit et que ses ressources faiblissent à tes côtés, tu le renforceras » (25,35)

**Rabbi Avin** dit : Lorsqu'un pauvre se tient à ta porte, sache que Hachem se tient à sa droite, comme il est dit : "Il se tient à la droite du malheureux". Si tu lui donnes l'aumône, celui qui se tient à sa droite (Dieu) te récompensera ; et si tu ne lui donnes pas, souviens-toi de ce verset : "Heureux celui qui se préoccupe du pauvre : au jour de la calamité, Hachem le sauvera."

*Midrach Vayikra rabba*

Rabbi Chimon dit au nom de Rabbi Yéhochoua ben Lévi : Que la **Mitsva** de la charité (Tsedaka) ne soit jamais négligeable à tes yeux, car son infraction entraîne vingt-quatre malédictions, et sa récompense implique vingt-quatre bénédictions.

*Midrach Vayikra rabba*

### Behoukotai

אם בְּחִקְמִי מֶלֶכִי (כו. ג.)

Si vous obéissez (allez dans mes decrets) à Mes décrets (26. 3)

Hachem nous promet que si nous « allons dans Ses lois », alors Il nous enverra toutes Ses bénédicitions. Dans le cas contraire, les nombreuses malédictions énumérées dans la paracha nous toucheront. **Rachi** donne ici son fameux commentaire selon lequel «les lois» évoquées dans le verset font allusion à l'effort dans l'étude de la Thora. Ainsi, celui qui étudie la Thora sans y mettre toutes ses forces sera aussi à priori visé par les malédictions. Une question saute aux yeux : d'où Rachi a tiré son explication ? Les lois (houkot) semblent plutôt faire référence à l'ensemble des Mitsvot ? Pourquoi donc restreindre cette expression au labeur dans l'étude de la Thora ? **Le Rav Shmouel Rozovski** répond que Rachi trouve sa source dans le verbe «Télékhout – Allez». La marche a une connotation d'évolution et d'avancement. Un homme ne peut progresser dans sa avodat Hachem et ne pas rester le même que la veille qu'en s'efforçant dans l'étude de la Thora. S'il arrive à surmonter ses épreuves et son yetser hara et continue à étudier malgré les difficultés, avec un dur labeur, c'est le signe qu'il a choisi d'évoluer, de marcher et non de stagner ! Il n'étudie pas aujourd'hui avec la même concentration que la veille mais il se remet chaque jour en question ! C'est exactement la définition d'un « ben alyia », c'est-à-dire d'un Homme qui veut se rapprocher chaque jour encore plus d'Hakadoch Baroukh Hou.

וְרָדְפָתִים אֶחָד אַיִלָּיכֶם וְגַפְלוּ לְפָנֵיכֶם לְתִרְחַב (כו. ז.)

« Vous poursuivrez vos ennemis et ils tomberont devant vous par l'épée »(26,7)

**Le Hazon Ich** enseigne : Vous devez faire attention à ne pas devenir le poursuivant par le fait que vous êtes poursuivi [dans des disputes]. En effet, il y a une ligne très fine entre un poursuivant et celui qui est poursuivi. Un faux pas peut inverser les rôles et changer le résultat final, car la règle est que Hachem vient toujours en aide à celui qui est poursuivi, et ce même si c'est celui qui a mal agit. Même si notre égo nous crie le contraire, nous devons autant que possible rester l'attaqué, car cela nous assure d'avoir Hachem à nos côtés pour nous défendre.

**Si vous rejetez mes décrets (26.15)**

Dans le passage des «Tokhahot, remontrances» Hakadosh Baroukh Hou prédit quarante-cinq malédictions (klalotes) les unes pires que les autres à celui qui rh”l n’accomplira pas la volonté Divine, et tout particulièrement à celui qui ménagera ses efforts dans l’étude de la Thora. La Guémara dans Mégila enseigne qu’il est interdit de s’interrompre au milieu de ce passage. C’est donc la même personne qui doit monter au Séfèr Thora pour lire ces malédictions. Pour édicter cette règle, les Sages se sont appuyés du verset des Proverbes : «Ne rejette pas les remontrances d’Hachem, ne t’insurge pas contre Sa réprimande». En effet, si un Homme venait à s’interrompre au milieu de cette paracha, cela aurait été perçu comme s’il s’insurgeait contre la réprimande Divine. Quelle est donc la signification de ces klalotes ?

**Le Michna Behouha dans le Biour Halakha** rapporte que par superstition ou par peur d’être atteintes, certaines communautés avaient carrément l’habitude de ne pas lire dans le Sefer Thora lors des Chabat Béhoukotaï et Ki Tavo. Mis à part qu’ils annulent volontairement le décret très ancien de Moché Rabénou de lire la Thora en public, le **Hafets Haïm** ne comprend pas un tel usage. Est-ce qu’en annulant la lecture des remontrances et en ne voulant pas regarder la vérité en face, ne s’appliquent-elles plus à eux et ne les concernent-elles plus ? Au contraire ! Il développe une parabole pour comprendre ce comportement absurde :

Un homme est averti par ses amis de ne pas emprunter tel chemin, truffé de pièges et de trous. Nonobstant leurs avertissements, il prit la route en prétextant que même s’il tombait dans l’un des trous, ils ne se moqueront pas de lui, puisqu’il marcha avec un masque opaque sur les yeux, l’empêchant de détecter les pièges. Nous comprenons évidemment qu’au contraire, plus il ferme les yeux, plus il se causera des dégâts et tout le monde se moquera de lui.

Nous voyons donc l’importance que les Sages accordent aux remontrances, encore plus lorsqu’elles proviennent d’Hakadoch Baroukh Hou. Malheureusement, la nature de l’Homme tend à repousser la personne qui viendrait lui faire des reproches, fermant ainsi les yeux sur ses propres défauts et empêchant une introspection impérative pour parfaire ses Midot.

« Vous fuirez sans que personne ne vous poursuive » (26,17)

En quoi est-ce une plus grande malédiction que de ne pas avoir de poursuivants ? En fait, il est dit : « Hachem protège celui qui est poursuivi ». Ainsi, si les Juifs fuyaient devant quelqu’un, ils seraient alors des poursuivis et bénéficieraient de ce fait de la protection Divine. La malédiction ici est que vous aurez la peine de devoir fuir, mais Hachem ne vous aidera pas ni ne vous protégera, car n’ayant pas de poursuivants, vous ne serez donc pas poursuivis.

*Gaon de Vilna*

**Halakha : La coupe de cheveux des garçons**

Certains ont le Minhag de faire la coupe de cheveux hol hamoed pessah ou hol hamoed soucot ; bien qu’on ne doit pas se couper les cheveux pendant cette période, pour un enfant c’est permis. Certains ont le Minhag de faire la coupe de cheveux Lag Baomer, même s’il l’enfant n’a pas encore trois ans (seulement s’il ne manque que trois mois). Même ceux qui ont le minhag comme le Ari Zal de se couper les cheveux la veille de Chavouot, ils pourront couper les cheveux de leur enfant le jour de Lag baomer.

*Tiré du Sefer « Entre Pessah et Chavouot*

**Dicton : Les gens se plaignent de leur situation matérielle en disant : La vie est dure, on n'a pas de quoi vivre, moi je leur réponds, et mourir vous avez de quoi ?**

*Hafets Haim*

**שבת שלום**

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרמים, מair בן גבי זווירה, שא בנימין בין קארין מרמים ויקטוריה שושנה בת גויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרמים, שלמה בן מרמים, חיים אחרן ליב בן רבקה, שמחה גיזות בת אלין, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, פיניא אולגה בת ברונה, רבקה בת ליה, רישיד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרמים בת עזיזא, חנה בת כמונה, רבקה בן אסתר, דוד בן מרמים, יעל בת כמונה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קללה לרבקה בת שרה. זרע של קיימת לחניאל בן מלכה ורות אורליה שמחה בת מרמים. זיווג הגון לאלווי רחל מלכה בת חשמה. לעילוי נשמתה : גינט מסעודה בת גיולי יעל, שלמה בן מהה, מסעודה בת בלח. יוסף בן מייכה.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

[www.kollel-aixlesbains.fr](http://www.kollel-aixlesbains.fr)

Possibilité  
d'écouter le cours  
de Maran Chlita  
Direct ou en Replay sur  
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>



Sortie de Chabbat Aharé Mot-  
Kéddochim, 13 Iyar 5781

# בית נאמן

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYéchiva  
Rav Meir Mazouz Chlita

## Sujets de Cours :

**1) On ne dit pas Tahanoune à Minha la veille de Pessah Chéni, 2) Lorsque le 34e jour du Omer tombe pendant Chabbat, quand est-ce qu'il est permis de se raser d'après Maran ? 3) Rabbi Meïr Ba'al Hanesse et Rabbi Chim'on Bar Yohaï, 4) Monter au tombeau de Rabbi Chim'on Bar Yohaï, 5) La nouvelle « El Ghriba » à Jérusalem, 6) Le double doute, 7) L'explication du sujet « un tirage au sort pour Azazel », 8) La raison pour laquelle nous devons apporter des sacrifices, 9) La raison pour laquelle nous devons recouvrir le sang du sacrifice, 10) La raison pour laquelle nous lisons la Paracha des « 'Arayot » à Minha de Kippour,**

### 1-11. On ne dit pas Tahanoune à Minha la veille de Pessah Chéni

Chavoua Tov Oumévorakh. Demain (Dimanche 13 Iyar) à Minha, nous ne dirons pas Tahanoun car c'est la veille de Pessah Chéni. Certains ont l'habitude de quand même faire Tahanoun à Minha, c'est ce que m'a montré une fois le Rav Nissan Pinson dans le livre Téhilat Hashem. Je lui ai demandé quelle était la différence ? Pourtant nous voyons bien que dans tous les jours où on ne récite pas Tahanoun, cela s'applique aussi la veille pour la prière de Minha ?! Il ne m'a pas donné de réponse. Ensuite, j'ai réfléchi à un raisonnement, et je me suis dit que l'essentiel de la miswa de Pessah Chéni (apporter le sacrifice) se fait le 14 Iyar dans l'après-midi comme il est écrit dans le verset (Bamidbar 9,11) : « Ils le feront l'après-midi ». Et donc ce n'est pas comparable à tous les jours de Yom

**1. Note de la Rédaction :** Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Méïr Mazouz à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGon Rabbi Masslia'h Mazouz. ה'ייד

Tov qui sont sanctifiés de soir en soir, car dans le cas de Pessah Chéni, la miswa commence l'après-midi même et pas le soir d'avant, donc à Minha du 13 Iyar, c'est trop tôt. Je me suis même dit que c'était peut-être comme ça qu'il fallait faire. Mais après j'ai vu un enseignement au nom de Rabbi Chmouel Vittal qui dit qu'on ne doit pas faire Tahanoun à Minha la veille de Pessah Chéni. Il y a également un livre au nom du Gaon Rabbi Avraham Haïm Naeh qui était en Égypte et qui a écrit un livre sur les coutumes séfarades qui s'appelle Hemdat Israël, dans lequel il dit qu'on ne fait pas Tahanoun. Puisqu'il s'agit d'un jour au cours duquel on ne dit pas Tahanoun, alors même à Minha la veille on ne dira pas Tahanoun. Et celui qui a l'habitude de dire, c'est sa coutume.

### 2-2 Lorsque le 34e jour du Omer tombe pendant Chabbat, quand est-ce qu'il est permis de se raser d'après Maran ?

Cette année, ceux qui se coupent les cheveux le trente-quatrième jour du Omer en suivant l'avis de Maran, pourront le faire depuis Jeudi soir. C'est ce qui est écrit dans Hazon Ovadia.



Puisqu'on ne peut pas se couper le 34e jour car c'est Chabbat, alors on a le droit de le faire le 33e jour. Lorsque Maran a dit qu'on peut se couper les cheveux à partir du 34e jour le matin, c'est parce que lors d'un deuil, on en sort le septième jour au matin. Mais puisque cette année il y a Chabbat, et qu'on peut se couper les cheveux en l'honneur de Chabbat, alors on pourra le faire le 33e jour. C'est la même chose concernant les mariages, les séfarades pourront se marier le 33e jour du Omer au soir. Certains disent qu'on est moins strict concernant les mariages que concernant le fait de se couper les cheveux. Car d'après les Kabbalistes, on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (ils ont une raison d'après la Kabbala, pas d'après le sens simple) alors que pour les mariages, ils autorisaient de les faire avant. Le Rachach qui était un Kabbaliste a dit : « je n'ai pas autorisé à un jeune marié de se couper les cheveux pour son mariage qui était en plein milieu du Omer ». Donc, d'un côté il lui a permis de se marier, mais de l'autre côté il lui a interdit de se couper les cheveux. D'après le sens simple, le fait de se couper les cheveux est bien moins sévère que le fait de se marier, mais d'après la Kabbala c'est bien plus sévère. Mais selon Maran qui permet de se couper les cheveux le 34e jour du Omer, cette année, s'il y a une nécessité, on pourra le faire dès Jeudi soir.

### 3-3.La fin de ceux qui délaissent la vie éternelle pour s'occuper de la vie éphémère

La Hilloula de Rabbi Meïr Ba'al Hannesse et de Rabbi Chim'on Bar Yohaï rassemblent des centaines de milliers de personnes. Chacun a une histoire à raconter. « J'étais en détresse, j'ai prié en faisant le vœu que si j'avais un fils je l'appellerai au nom de Rabbi Chim'on Bar Yohaï » ou alors « nous l'appellerons au nom de Rabbi Meïr ». Selon la majorité des gens, leurs prières sont exaucées, et lorsqu'elles sont exaucées, ils accomplissent le vœu qu'ils avaient fait. Une fois, le président Haïm Herzog a prononcé des paroles de jalouse envers les Rabbins, en disant : « Pourquoi lorsqu'un Rav décède, il y a des centaines de milliers de personnes qui viennent à la levée de son corps, mais lorsqu'il s'agit d'un comédien ou d'un professeur ou d'un scientifique, on arrive difficilement à rassembler cent personnes ? » La réponse est la suivante : Ceux-ci s'occupent de la vie éphémère, alors que

les Rabbanim s'occupent de la vie éternelle.

### 4-4.L'époque à laquelle ont vécu Rabbi Chim'on et Rabbi Meïr

L'époque à laquelle ont vécu Rabbi Chim'on et Rabbi Meïr était une période très difficile. Tout le peuple d'Israël avait quasiment baissé les bras. Ce n'était pas suffisant la période de la destruction du temple avec les Tsédokim, les Pérossim, les Assiyim, les Apikorossim et les Baytossim ; il y a également eu cette période très douloureuse. Ils brûlaient des gens parce qu'ils faisaient Chabbat, ils les lapidaient parce qu'ils faisaient la Brit Mila à leurs garçons, c'était cruelle et le peuple juif était désespéré. Il y avait aussi des divergences entre les juifs eux-mêmes. Comme on dit en Israël : « pour chaque deux juifs, il y a trois avis différents... ». C'est ce que l'on peut constater aussi avec les élections. Ce sont des élections de fou. Ils ne sont pas en désaccord sur les idées, mais sur des bêtises : « tu ne m'as pas donné un grand poste ! alors je vais te montrer ce que je peux faire ! » L'un montre à l'autre, l'autre montre à l'autre, et c'est le peuple qui est puni. Le peuple dépense de l'argent sans limite pour ces élections.

### 5-5.Les Rabbins disent des choses pour le bien du peuple

Il y a un verset dans Yécha'ya (9,12) : « **והם לא שב עד המכהו ואת ה' צבאות לא דרשו** » - « Or, le peuple ne retourne pas vers celui qui le frappe, et ne recherche pas l'Eternel Cévaot ». Pourquoi le verset a utilisé le mot « **המכהו** » ? L'orthographe exacte aurait été d'écrire « **עד מכהו** » ! Le Malbim répond : une parabole qui pourra nous aider à comprendre : A quoi cela ressemble ? A un chien qui était borné. Son maître essaye de le dresser en lui donnant des coups de bâton. Le chien se demande qui le frappe ? Le bâton. Donc il se retourne contre le bâton, le mord et le brise. C'est un imbécile ! Car ce n'est pas le bâton qui lui donne des coups. Pareil dans ce verset, lorsque l'on utilise le mot « **המכהו** », cela signifie « la vraie source des coups ». Donc le peuple pense que ce sont les non-juifs qui nous frappent, mais non, ils sont seulement les émissaires d'Hashem. Le problème, c'est que nous ne savons pas nous comporter convenablement. Nous avons un problème. Une fois, il y avait une histoire à Yafo,

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

les non-juifs faisaient leur prière au milieu de la nuit et cela faisait énormément de bruit. Même le Chabbat, les juifs n'arrivaient pas à dormir. Il y avait un Rav un peu timide qui avait du mal

à parle, il s'appelait le Admour de Bitchakov. Il est allé voir les dirigeants de ces prières et lui a parlé. Il a accepté et a parlé à ces fidèles. Depuis ce moment-là, les bruits ont cessé et ils ont vécus



7701



«A PRÉSENT ÉCRIVEZ POUR VOUS CE CANTIQUE».

Les institutions «Hokhmat Ra'hamim» lancent l'opération de l'écriture d'un Sepher Torah à la mémoire de notre maître et rabbin le juste, faiseur de miracles,

**Rabbi Benyamin Cohen zatsal,**  
qui a par ses bénédictions sauvé de nombreuses personnes.

Le Sepher Torah sera introduit, avec l'aide de D., dans la grande école talmudique ouverte à sa mémoire :  
**«Lé-Binyamin Amar».**

Il est possible de se joindre à l'écriture de ce Sepher Torah à raison de **2400 €** la section hebdomadaire.  
Vous pouvez acheter une colonne pour **620 euros**.

Que le mérite du juste vous protège, pour la pleine guérison,  
pour gagner correctement votre vie, ou pour toute  
bénédiction amen.

Pour plus de renseignements, appelez :

Rabbi Hananel Cohen: **00972537270377**

Pinhas Houri- 0667057191 | David Diai- 0666755252

**0609133459**



*Les empressés sont  
les premiers pour les bonnes actions.*



des années tranquillement. Le fait que le Rav s'est déplacé pour lui parler, l'a touché. Un peu plus tard, la même histoire s'est passée dans les quartiers de Tel-Aviv, et le maire leur a dit d'arrêter. Ils ont accepté, mais cela a duré deux semaines, puis ils ont recommencé. Pourquoi ? Parce qu'ils estiment plus un homme religieux plutôt qu'un homme qui est totalement versé dans la politique. C'est pour cela que le gouvernement doit donner de la valeur à ce que disent les sages. Si le Rav te dit quelque chose, accepte-le. Ne te bagarre pas trop. Le Rav n'a aucun intérêt dans ce qu'il dit, car tout ce qu'il fait, il le fait pour le bien du peuple.

## 6-6.La date de la Hiloula de Rabbi Meïr Ba'al Hannesse

Nous avions dit une fois qu'on ne connaît pas la date du décès de Rabbi Meïr Ba'al Hannesse. C'est pour cela que le Ben Ich Haï écrit que le soir de Roch Hodesh Teveth, il faut allumer une bougie pour l'élévation de l'âme de Rabbi Meïr Ba'al Hannesse. Pourquoi à Roch Hodesh Teveth ? Car à Roch Hodesh Teveth c'est Hanoucca, et Hanoucca est la fête des lumières. Donc pour Rabbi Meïr qui symbolise la lumière, nous allumons une bougie. Mais à l'époque du Ben Ich Haï, on n'avait pas encore fixé que la Hiloula de Rabbi Meïr Ba'al Hannesse serait le 14 Iyar, cela a été décidé un peu plus tard. A Tibériade, ils se sont dit que les juifs venaient au tombeau de Rabbi Chim'on Bar Yohai en passant par Tibériade et ne dépense aucun argent là-bas car il n'y a pas de tombeau de Tsadikim. En recherchant un peu, ils ont trouvé que le tombeau de Rabbi Meïr Ba'al Hannesse était à Tibériade et ont donc décidé de fixer sa Hiloula proche de celle de Rabbi Chim'on Bar Yohai, pour que les gens qui viennent pèleriner dépense aussi leur argent à Tibériade.

## 7-7.Rabbi Meïr était un sage saint et pudique

Ce Rabbi Meïr était sage. Un homme pudique. C'est ce qui est ramené dans le Yérouchalmi. Quelle était sa pudeur ? C'est lui qui a écrit toutes nos Michnayot, avec un langage bref, clair et précis. Une fois, un écrivain a écrit : « Qui d'entre nous peut écrire une Michna comme celle de Baba Kama ? ! » Chaque mot vaut de l'or, chaque mot est précis. Où peut-on trouver une telle chose ? Cela n'existe pas.

## 8-10.Douze-mille pour Rabbi Meïr à la place de l'opération

Une fois, j'ai vu un livre de Rabbi Chim'on Mimoun (qui était le grand Rabbin à Gabès avant de monter en Israël, et ensuite il est décédé en Israël) qui s'appelle « Aholé Chem », et dans lequel il y a des histoires en l'honneur de Rabbi Meïr et de Rabbi Chim'on Bar Yohaï. Il raconte une histoire sur un homme à Tunis (qui lui a apparemment raconté) qui devait se faire opérer pour un problème au ventre. Il demanda à ses enfants de lui ramener un médecin spécialiste. Le médecin est arrivé et a fait tous les examens. Puis, il dit à l'homme qu'il pouvait l'opérer mais que cela coûtait douze-mille francs. L'homme lui dit « très bien, avec l'aide d'Hashem, je serai prêt demain pour l'opération ». Puis, il demanda à ses enfants de lui ramener douze-mille francs. Après qu'ils aient ramené l'argent, il attrapa la somme et déclara : « Maître du monde ! Si je suis obligé de passer par l'opération, cette somme ira aux médecins. Mais si tu m'aides sans opération, cet argent ira pour Rabbi Meïr Ba'al Hannesse ». Il mit l'argent sous son coussin et alla dormir. Le matin, le médecin est arrivé pour faire les examens avant l'opération, et il dit : « ce n'est pas l'homme d'hier, c'est quelqu'un d'autre ». Les gens lui dirent : « comment ça ? Il s'agit bien du patient avec qui tu as parlé hier ». Il leur répondit : « Non, mais il n'a plus rien, comment est-ce possible ? ! » Pris de honte, les médecins ne savaient plus quoi dire... Ne comprenant pas la situation, les enfants se tournèrent vers leur père et lui demandèrent : « comment est-ce possible ? Qu'as-tu fait ? » Il leur raconta alors ce qu'il avait fait avec l'argent. C'est pour cela que nous devons toujours faire confiances en nos sages et ne pas se poser de questions. Si c'était juste une histoire qui était arrivée, on aurait pu se poser des questions, mais il y a des centaines d'histoires similaires.

## « בְּדָוֹת תַּהֲפּוֹכּוֹת הַמֶּה »

Rabbi Meïr était visionnaire et sage, il comprenait les mauvaises pensées des gens, et avait aussi des réponses spontanées. On lui posait des questions, et il répondait sur place. On raconte dans la Guémara (Yoma 83b) : Une fois, Rabbi Meïr, Rabbi Yossé et Rabbi Yéhouda sont allés à l'auberge. A la première fois qu'il est entré, Rabbi Meïr a demandé au propriétaire de l'auberge :

« comment t'appelles-tu ? » Il lui répondit : « je m'appelle Kidor ». Kidor ? Rabbi Meïr commença à réfléchir et se dit : « il y a un verset dans la Torah qui dit « בַּיּוֹם תִּהְפֹּקֵחַ מִמֶּנָּךְ לֹא אַמְّן בְּבָם » - « c'est une génération de bouleversements, des enfants sans loyauté » (Dévarim 32,20) ». Il se dit qu'il n'avait pas le choix donc il entra dans l'auberge et pensant dans son cœur qu'il s'agissait d'un homme mauvais. Mais il ne pouvait pas le dire à ses amis car il n'avait pas de preuve concrète, c'est seulement son prénom qui lui a donné des soupçons. Mais il décida de ne pas lui confier son argent. Le Vendredi, Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossé confièrent leur argent au propriétaire de l'auberge, mais Rabbi Meïr cacha son argent au cimetière, sous la tombe du père de Kidor (qui lui aussi était un rusé). Le soir de Chabbat, Kidor rêva de son père qui lui dit : « écoute, j'ai un trésor caché sous ma tombe, viens le récupérer ». En voyant qu'il avait reçu des sages chez lui, et en distinguant Rabbi Meïr par son intelligence, Kidor décida d'aller le consulter. Il lui dit : « Rabbi Meïr, voilà ce que j'ai vu en rêve, qu'en dis-tu ? » Il lui répondit : « le soir de Chabbat, lorsqu'on mange beaucoup d'aliments lourds, le ventre est plein et les aliments montent, donc pendant la nuit on a des hallucinations... Ne fais pas attention à ça, ce sont des futilités ». Très bien, mais Rabbi Meïr, avait peur que Kidor aille quand même vérifier donc il faisait des aller-retour au cimetière pour veiller sur son argent.

### 10-12.Où est l'argent ?

A la sortie de Chabbat, ils lui ont dit : « Alors Rabbi Kidor ! Où est notre argent ? » Il leur répondit : « Quel argent ? Il n'y a aucun argent » Ils lui dirent : « De quoi il n'y a pas d'argent ? Nous t'avons donné Vendredi de l'argent devant deux témoins ». Il répondit : « Non, Je vous donne un endroit où dormir, je vous donne à manger, et en plus vous me demandez de l'argent ?! C'est vous qui devez payer normalement... Ils ne savaient pas quoi faire, donc ils sont allés voir Rabbi Meïr pour lui demander ce qu'il avait fait de son côté. Il leur répondit : « son nom est étrange, et cela m'a fait penser qu'il n'était pas un homme bien, donc je ne lui ai pas confié mon argent ». Ils lui dirent : « Et pourquoi tu ne nous l'as pas dit ? » Il leur répondit : « Aurais-je pu vous dire ça avec certitude ?! Peut-être qu'il était un homme bien et

que j'ai été méfiant pour rien. Mais je ne pouvais rien vous dire car c'est du Lachon Hara' ».

### 11-13.Des lentilles ont rendu l'argent et Mayim Aharonim a tué une âme

Le lendemain ils sont allés au marché pour essayer de parler à Kidor et trouver une solution pour récupérer leur argent. Il leur répondit : « Je n'ai pas votre argent, je ne me souviens de rien ». Entre temps, ils virent qu'il avait un morceau de lentille sur les lèvres car il avait fini de manger et ne s'était pas rincé la bouche. Ils sont immédiatement allés chez lui avant qu'il ne rentre et ont dit à sa femme : « Madame ! Nous avons laissé de l'argent chez ton mari, et il nous a donné un signe pour que tu puisses valider ses paroles et nous donner l'argent ». Elle demanda : Quel est le signe ? » Ils dirent : « Il a mangé des lentilles aujourd'hui ». Donc elle reconnue le repas qu'elle lui avait préparé et en pensant que c'était un signe de son mari, elle leur donna l'argent. Lorsqu'il rentra à la maison, elle lui dit : « Tu n'as pas trouvé autre chose que les lentilles pour le signe ? » Il répondit : « De quoi parles-tu ? » Elle lui raconta l'histoire et pris de colère contre elle, il la tua... Donc les sages ont dit : « des lentilles ont rendu l'argent et Mayim Aharonim a tué une âme ». S'il s'était lavé les mains après son repas et rincé la bouche, ils n'auraient pas pu trouver cette idée. Mais Rabbi Meïr avait cerné le personnage depuis le début.

### 12-14.Comment partager 12 enfants ?

Et il était également compétent pour toujours répondre aux questions. Le Midrash (Bereishit Rabbah) raconte qu'une fois qu'un Koti (fidèle d'une secte qui avait fait mine de se convertir au judaïsme) est venu vers lui et lui a dit: « Écoute, Yaakov ton patriarche n'est pas une personne honnête. Il est écrit (Mikha 7:20) « Donne la vérité à Yaakov» et il ne dit pas la vérité. Pourquoi? Car il a dit: «Et tout ce que tu me donneras, je t'en donnerai dix pour cent» (Genèse 28:22). Il a reçu douze enfants et aurait dû donner la dîme. Douze enfants divisé par dix, cela fait un virgule deux (1,2), et il n'a donné que la tribu de Lévi. L'ensemble de Lévi est consacré à la Torah et à l'adoration de Dieu, mais où est le zéro point deux (0,2)? » Il lui dit: « Attends une minute,

tu as dit douze, il en a quatorze. Car il est écrit: «Éphraïm et Menashe seront comme Reouven et Chimon» (Genèse 48: 5), alors ajoutez Éphraïm et Menasheh et cela fait quatorze. » Il lui dit: « Alors, quelle est la réponse? Si vous me dites quatorze - alors il manque zéro virgule quatre (0,4)?! C'est presque une demi-tribu! » Rabbi Meir lui dit: « N'oublie pas qu'ils ont quatre mères , et que chaque premier-né est un saint de sa tribu (avant de faire le veau, les premiers-nés travaillaient sur l'autel). L'aîné de Leah Reuven, l'aîné de Zilpa Gad, l'aîné de Bilha Dan, et plus tard l'aîné de Rahel Yossef. Il y en avait quatre. Alors quatorze moins quatre, il reste dix. Nous avons pris Levy et tout allait bien. » Comment une personne peut-elle trouver une telle réponse en discutant? C'est incroyable. Quand avez-vous pensé à ça?! Et pas seulement cela, mais la réponse ne suffit pas, pourquoi? Parce qu'ils manque encore une mère - la mère d'Éphraïm et Menashe est Osnat, donc nous avons cinq mères et une fois de plus il nous manque quelque chose. La réponse est que les sages ont écrit que ce soir-là, les deux âmes de Menashe et d'Éphraïm auraient dû venir de Bilhah, si Reouven n'avait pas perturbé la couche de sa mère. Si tel est le cas, ceux-ci appartiennent à Yaakov et Bilhah. Vous avez donc quatre mères et quatorze enfants et quatre enfants aînés. Supprimez quatre premiers, il en reste 10. Sur ceux-ci, il a offert la tribu de Levy.

### 13-15.300 paraboles

Rabbi Meir était aussi expert en paraboles. Et nous en avons eu un comme lui ces dernières générations - le rabbi Yosef Haim a'h. Dans son livres de paraboles, on peut en compter 82, et fans Niflaim Maassekha, on trouve 164 histoires. Mais, malgré tout, il n'a pas atteint trois cents paraboles du rabbi Meir Baal Hanes. Le rabbin Meir Baal Hanes avait un charme particulier dans son discours.

### 14-16.En pratique

C'était un grand sage, mais nous ne suivons pas son opinion, en pratique. Et pourquoi? Parce qu'il était trop puissant intellectuellement. Et tout ce qu'il prouvait, par exemple, que c'est permis, il parvenait à démontrer que c'est interdit. Et après avoir prouvé que c'est interdit, il vous fait un autre travail et vous montre que c'est permis (voir Eruvin,

page 13b). Que faire?! C'est pourquoi il a dit dans les Pirke Avot de la semaine (chapitre 3, Michna 10): « Celui qui oublie quoique ce soit de son étude, se met en danger ». Parce que quiconque a un bon sens comme Othniel ben Kenaz qui a rappelé avec du bon sens les lois oubliées . Mais celui qui est plus piquant, peut raisonner à chaque fois d'une façon différente et vous ne savez plus quoi faire ... Vous ne savez pas où veut-il en venir, donc il faut toujours se souvenir et mémoriser la halakhah, et ne pas compter sur son intellect. il n'y a rien à faire.

### 15-17.Il défendra notre cause notre maître Bar Yohai

Rabbi Chimon bar Yohai était un faiseur de miracle extraordinaire. La Guemara raconte sur lui des merveilles. Et non seulement à l'époque, mais aussi il y a cent ans, il était écrit qu'il y avait eu un tremblement de terre près de Meron, et les Arabes connaissaient le pouvoir de Rashbi, qu'ont-ils fait? ! Ils sont allés le peleriner et lui ont demandé de l'aide. Et la terre s'est calmée et tout allait bien. Et c'est connu et célèbre. Et il y a des histoires au contraire, que des gens sont morts. Et il s'est avéré que de mauvaises personnes sont venues là-bas, et en ont fait un endroit de saleté . Lui qui avait lutté contre la mentalité romaine verrait son tombeau profané par de telles bêtises?! Il faut être très prudent. - C'est pourquoi certains préfèrent ne pas y aller le jour de la Hiloula, jour de la joie, à cause de toutes ces choses.

### 16-18.La nouvelle synagogue Elghriba de Yerouchalaim

Il y avait un pèlerinage similaire en Tunisie, dans la vieille synagogue Djerbienne Elghriba, et des gens qui y allaient ont raconté avoir vu des miracles. Et une fois il y a eu un désastre là-bas, la femme du responsable (vers 1935) est décédée la nuit de la Hiloula, et ils s'est avéré qu'il y avait des problèmes là-bas, des choses pas correctes. Une fois, quelqu'un vont voir Rabbi Khalfoun a'h, qui était grand rabbin de Djerba, en lui demandant: «Chaque année je vais au pèlerinage de la Ghriba, et cette année je ne peux pas aller, ai-je besoin d'une annulation de vœu? » Il lui dit: « Au contraire, si chaque année tu n'allais pas, et maintenant tu voulais y aller, pour une telle chose tu aurais besoin d'une annulation... » Il lui a dit « pourquoi? » Il lui a

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

dit « en y allant, vous savez combien il y a de mélanges et de problèmes ?! » C'est pourquoi aujourd'hui ils ont fait de nous une nouvelle «Ghriba» à Jérusalem dans la pureté. Peut-être dix ans à en parler, à en parler et cel ne fait rien . Ils se disaient: nous retirerons tels professeurs, et nous soutiendrons les étudiants de notre communauté qui étudieront les mathématiques, la physique et la politique - tout fut vain et vide ... Ils ont donné le projet au rabbin Raphael Cohen de Safed, le chef des institutions Yated Techouva et Yated Meir, et en un an, que Dieu le bénisse, le bâtiment se dresse dans sa gloire! Il y a donc un tel endroit à Yerouchalaim, Rehov Kedoche Salonqui, 91. Celui qui peut y aller et soutenir les étudiants en Torah, c'est une bonne chose.

### 17-19.Le double doute

Nous avions parlé du double doute en expliquant que chacun des doutes devait être réel. Et pas commencer à jouer avec de fausses hypothèses. Voici un exemple : une femme qui ne sait plus si elle a récité le Birkate. Premier doute: la Guemara (Berakhot 20b) se demande si l'obligation des femmes de réciter le birkate est de la Torah ou des sages. En effet, la Torah rattache le birkate à la terre d'Israël que les femmes n'ont pas hérité. Dans notre cas, la femme a un doute supplémentaire car elle ne sait plus si elle a récité le birkate. On pourrait donc conclure que cette femme serait dispensée de réciter le birkate. Et le Rav Ovadia a'h, dans son Yehave Daat, écrit qu'il est possible de faire un raisonnement inverse: peut-être qu'elle a une obligation de la Torah, et même si on suppose que c'est seulement une obligation rabbinique, peut-être qu'elle n'a pas récité la birkate. Mais, réfléchissons. En demandant à cette femme de réciter le birkate, tu confirme 2 points: que l'obligation est de la Torah et qu'elle n'a pas récité son birkate. Sans cela, elle ne devrait pas le faire. En effet, si elle l'a déjà fait, il est évident qu'elle n'a pas à le réciter. Et si elle on ne sait pas mais que c'est une obligation de nos sages, elle ne devrait pas le réciter car ספק דברנן לך לא (pour un doute de nos sages on ne refait pas). Lorsque tu utilises un double doute, il faut que chacun soit suffisant pour obtenir la conclusion recherchée. Lorsque tu supposes qu'elle l'a peut-être déjà fait, ou que l'obligation est peut-être de la Torah,

chaque doute suffit pour dispenser la femme.

### 18-20.Azazel

Dans la paracha Ahare mot, il est marqué : un (des chevreaux) sera tiré au sort pour Hachem, et le second pour Azazel (wayikra 16;8). Et le Even Ezra écrit : je vais t'écrire une énigme, quand tu auras 33 ans, tu comprendras. Qu'est-ce que cela signifie? Le Ramban explique qu'en comptant 33 versets depuis celui-ci, tu arrives à (wayikra 17;7): et ils n'offriront plus leurs sacrifices aux démons, au culte desquels ils se prostituent. Comme pour nous dire que ce chevreau irait aux forces du mal pour qu'elles n'accusent la seule peuple d'Israël pendant Kippour. Cette idée est écrite dans les Pirke de Rabbi Eliezer. Alors le Yaavets se demandait pourquoi le Even Ezra avait formulé en énigme alors que il n'en était même pas l'auteur original. La réponse est simple: le Even Ezra n'a pas vu le Pirke de Rabbi Eliezer.

### 19-21.Les sacrifices

Autre chose. Le Rambam donne une raison à chacune des mitsvas, simplement et logiquement. Certains sages se sont emportés en expliquant que la Torah dépasse l'entendement et il est inutile d'en chercher les raisons. Pourtant la Guemara recherche, à plusieurs reprises, quelle est la raison de ... (Roch Hachana 16a). Le Rambam écrit que la raison pour laquelle Hachem a ordonné les sacrifices, c'est pour nous écarter de l'idolâtrie. Alors les sages ne comprirent pas. Pourtant les sacrifices sont censés nous permettre d'être pardonné?! Quel rapport avec l'idolâtrie?! Surtout que nous prions que dans un futur proche « nous puissions faire les sacrifices devant toi pour pardonner nos fautes ». Or, à ce moment, l'idolâtrie n'existera plus. Donc, n'allons-nous plus faire de sacrifices?! Alors, cette raison du Rambam n'a pas plu.

### 20-22.Les propos du Midrash

Abarbanel et Rabbi Moche Lachkar ont alors écrit à ceux qui contredisaient le Rambam que le midrash semblait suivre l'opinion du Rambam. Il y est raconté la parabole du fils d'un roi qui avait l'habitude d'aller manger ailleurs de mauvaises choses, alors le roi s'est dit « je l'apporterai à ma table, et ce qu'il mangera sera à cent pour cent casher ». Cela signifie donc que tous les sacrifices

sont là pour éviter d'en faire à l'idolâtrie. Mais cela ne semble vraiment pas être exactement cela, car il existe une autre interprétation du Midrash et il n'y a aucune preuve par cela à l'opinion de Maïmonide. Les étonnements du Ramban et des autres sont excellentes et on ne peut les écarter si facilement. Seulement, le Midrash parle de viande désirée, quand Israël était dans le désert, il leur était interdit de manger de la viande ordinaire, et toute animal devait être sacrifié. Et c'est ce qu'on appelle «la viande désirée» qui était interdite à Israël jusqu'à ce qu'ils arrivent en terre d'Israël au sujet de laquelle il a été dit «que le Seigneur votre Dieu élargira votre frontière comme il te l'avait dit et tu demandera à manger de la viande» (Deutéronome 12:20). Et, quand ils étaient dans le désert, il est écrit: Tout homme de la maison d'Israël qui égorgera une pièce de gros bétail, ou une bête à laine ou une chèvre,.. sans l'avoir amenée à l'entrée de la Tente d'assignation pour en faire une offrande à l'Éternel, devant son tabernacle, il sera réputé meurtrier, cet homme, il a répandu le sang; (Wayikra 17:3-4). Et pourquoi ? Si j'ai envie d'égorguer pour manger, sans passer par un sacrifice, quel est le problème ? C'est pourquoi le Midrash dit qu'ils étaient habitués à verser du sang pour l'idolâtrie et à sacrifier pour elle. Par conséquent, la Torah a dit qu'ils le feraient à Dieu béni. Mais, plus tard, quand ils sont venus en Terre d'Israël, il leur a tout permis. C'est le sens simple du Midrash. Alors que si le Midrash avait l'intention de donner un sens à toute la question des sacrifices, le Midrash aurait dû le dire au début du Lévitique, quand le verset dit «Si on souhaite faire un holocauste, du gros bétail» (Lévitique 1:3): pourquoi sacrifions-nous notre bétail? Pour éviter l'idolâtrie. Mais puisque les sages ont dit ce midrash dans la paracha Ahare mot, cela signifie que ce n'est pas pour justifier les sacrifices, mais plutôt justifier l'interdiction, pour les gens du désert, de manger de la viande par envie.

### 21-23.Couvrir le sang de l'animal

Et pourquoi couvrons-nous le sang de l'animal? Une fois, j'ai vu le Rav Kook dire que le Torah ne cautionne pas le fait de verser le sang animal. C'est pourquoi elle demanderait de couvrir le sang versé, inutilement. Il y a une centaine d'année, certains pensaient que l'homme pouvait vivre sans manger de viande, seulement fruits

et légumes, comme à l'époque d'Adam. Et le Rav Kook a voulu expliquer dans le même sens: ce serait pourquoi la Torah a dit de couvrir le sang, car c'est une honte pour vous que de prendre des animaux pauvres et innocents et les massacrer, alors «couvrez le sang, enlevez votre honte !» Mais avec tout le respect que je lui doit, ce n'est pas vrai, car si tel est le cas, pourquoi ne couvrirait-on que le sang des animaux sauvages et des poulets et non ceux d'un animal domestiques ? Après tout, par la suite, quand ils sont entrés dans le pays, la viande désirée fut autorisée. Alors, pourquoi le sang de l'animal domestique ne serait-il pas couvert? Seulement ce n'est pas la véritable raison. Le Rachbam explique qu'étant donné que nous n'offrons pas en sacrifices les animaux sauvages et les oiseaux ordinaires, il faut couvrir leur sang afin de ne pas utiliser le sang pour les démons et autres. Mais, un animal domestique est, en fait, généralement pour les sacrifices. Et d'autant plus au temps du désert, et le sang était versé sur l'autel de l'Éternel. Nous ne pouvons pas prendre les pensées des sages des dix-neuvième et vingtième siècles pour interpréter les versets, ce n'est pas exact.

### 22-24.Le passage des relations interdites à Kippour

Dans la paracha Ahare mot, il y a un passage, traitant des relations interdites, qui est lu à Kippour (Meguila 31a). Et il y a quelques raisons à cela, et j'en ai une très simple: l'après-midi de Yom Kippour, il est écrit dans la Gemara (Ta'anit, page 26b) que les filles d'Israël sortaient et dansaient dans les vignobles en chantant. Et il est possible que quelqu'un soit épris d'une femme qui lui est interdite. Vous avez ici une liste des femmes qui sont interdites, faites attention aux proches, il y en a qui vous sont interdits. C'est une raison très simple. Et certains disent autre chose: «comme il est dit, «la nudité ne découvre pas», ainsi, on demande à Hachem de ne pas découvrir nos fautes et de nous ramener à la Techouva.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham Itshak et Yaakov bénira tous ceux qui entendent, tous ceux qui voient dans la vidéo et tous ceux qui liront après. Tous seront bénis d'en haut, avec une santé saine et un grand succès, le bonheur, la richesse et l'honneur, et ainsi soit sa volonté. Amen

# MAYAN HAIM

edition

## BEHAR BE'HOUKOTAI

Samedi

8 MAI 2021

26 IYAR 5781

entrée chabbat : 20h57

entre 19h43 et 20h57 selon votre communauté

sortie chabbat : 22h12

**01** La promesse de Eliyahou à Ya'aqov  
Elie LELLOUCHE

**02** La Chemita : non un repos, mais un retour  
Ephraïm REISBERG

**03** Le Ba'al moum  
Yossef Shalom HARROS

**04** La halakha comme progression  
Michaël SOSKIN

## LA PROMESSE DE ELIYAHOU A YA'AQOV

Rav Elie LELLOUCHE

«À cinq endroits dans l'ensemble du Tana'kh le nom de Ya'aqov est écrit en entier, avec la lettre Vav-'Holam (ו) entre le Qof (ק) et le Veth (ו), alors qu'à l'inverse à cinq endroits le nom de Éliyahou est écrit Éliyah, sans cette même lettre Vav. Ceci s'explique par le fait que Ya'aqov a pris en gage cette lettre du nom du prophète Élie pour garantir qu'il viendrait annoncer la Délivrance de ses enfants» (Rachi sur Vayiqra 26,42). L'un de ces cinq endroits, s'agissant de Ya'aqov, se trouve à la fin du livre de Vayiqra. À la conclusion du passage énumérant les malédictions qui menacent les Béné Israël en cas de désobéissance, Hachem promet qu'il n'oubliera cependant pas l'alliance scellée avec les Avot: «**Je me souviendrai de Mon alliance avec Ya'aqov et, de même, Mon alliance avec Yts'haq et également avec Avraham Je me souviendrai, et la terre Je m'en souviendrai**» (Vayiqra 26,42). Ce marché, par lettre interposée, entre Ya'aqov et Éliyahou recèle plus profondément un lien puissant unissant ces deux figures du 'Am Israël. C'est l'analyse que développe le Pa'had Yts'haq (Pessa'h Maamar 52).

La Guémara (Ta'anit 5b) rapporte le dialogue suivant entre Rabbi Yts'haq et Rav Na'hman: «Ya'aqov Avinou Lo Meth – Ya'aqov notre père n'est pas mort» affirme Rabbi Yts'haq au nom de Rabbi Yo'hanan. Rav Na'hman s'étonne; «Serait-ce en vain que l'on aurait prononcé à son sujet une oraison funèbre ? Qu'il aurait été embaumé ? Qu'on l'aurait enterré ?». Rabbi Yts'haq persiste: «Je ne fais qu'interpréter un verset ainsi qu'il est dit : «**Et toi n'aie pas peur Mon serviteur Ya'aqov, parole de Hachem, et ne crains rien Israël car Je te sauverai même si tu es loin et Je sauverai ta descendance du pays où ils seront retenus captifs**». Le verset, conclut Rabbi Yts'haq, établit ici un parallèle entre Ya'aqov et sa descendance: de la même manière que sa descendance est en vie, ainsi est-il en vie lui aussi».

Bien évidemment, Rabbi Yts'haq ne remet pas en cause la lecture simple que nous soumettent les versets quant à la mort de Ya'aqov Avinou. Certes, sur le plan du Pchat Ya'aqov a bien quitté ce monde. Son affirmation, cependant, se situe dans la sphère du sens homiletique de la Torah. Or, ce mode d'interprétation que nous appelons Drach ne se résume pas à une forme particulière d'interrogation du Texte sacré. Il constitue en soi une réalité, un monde à part entière. Dans le monde du Drach Ya'aqov vit encore. À cette réalité midrachique, posant comme un fait l'éternité de Ya'aqov, fait écho une autre réalité plus «palpable», car inscrite dans la lecture «immédiate» du Miqra, énonçant l'éternité de Éliyahou HaNavi. «*Va Ya'al Eliyahou BaSo'ara HaChamayim – Éliyahou monta au ciel dans un tourbillon*» (II Méla'khim 2,11).

Il ne s'agit plus, ici, d'interprétation midrachique. Éliyahou HaNavi n'a pas connu la mort dans le monde matériel au sein duquel les êtres humains dotés d'un corps évoluent. C'est le constat que nous délivre le Texte sacré dans sa lecture la plus littérale. Ceci explique la mission qui lui sera confiée quant à la résurrection des morts (confer commentaire de Rabbi Yts'haq Elfassy sur 'Avoda Zara 20b). En effet, étant parvenu à maintenir un lien éternel entre son âme et son corps, Éliyahou est à même de mener à bien l'accomplissement de cette promesse divine. C'est cette promesse que traduit le dernier verset du livre de Mala'khi: «*VéHéchiv Lev Avot 'Al Banim VéLév Banim 'Al Avotam – Il ramènera le cœur des pères à leurs enfants et le cœur des enfants à leurs pères*» (Mala'khi 3,24). Car réunifier le cœur des pères et le cœur des enfants peut se lire comme l'extension de l'éternité physique de Éliyahou à l'ensemble du peuple d'Israël. La réconciliation entre les générations passe par la fin des limites que leur impose le temps. Aussi, en mettant fin à la mort la résurrection met fin à la notion même de génération.

Eliyahou HaNavi est le garant de cette promesse de résurrection. Son existence terrestre éternelle est la marque de l'inscription de la réalité midrachique énonçant la non-mort de Ya'aqov Avinou au sein de la réalité concrète portée par ses enfants. «*Ya'aqov Avinou n'est pas mort*» affirme Rabbi Yts'haq. «*Ma Zar'o Bé'Hayim Af Hou Bé'Hayim – De même que sa descendance est en vie il est, lui aussi, en vie*». Cette déclaration trouve sa traduction dans la vie même de Éliyahou. C'est pourquoi la charge lui incombe de transformer la réalité midrachique relative à l'éternité de Ya'aqov en réalité concrète quant à sa descendance.

En prenant en gage le Vav du nom de Éliyahou, l'élu des Avot veut garantir la jonction entre ces deux réalités inscrites dans deux niveaux d'interprétation différents. La lettre Vav est, sur le plan grammatical, une lettre qui assure le lien ; elle représente la conjonction de coordination « et » en même temps qu'elle assure le passage du passé au futur et du futur au passé. Elle fait le lien au sein d'une même génération en même temps qu'elle établit une relation inter-générationnelle. C'est ce lien, qui fait défaut tant que la résurrection des morts reste à l'état de promesse, que Ya'aqov Avinou veut garantir. Après avoir mené à bien l'unification des pères et des enfants dans une même dimension d'éternité, lors de la Té'hiyat HaMétim, Éliyah HaNavi, fidèle à l'engagement contracté auprès de notre ancêtre, redeviendra Éliyahou dans toute l'ampleur de son nom, permettant à Ya'aqov, dans le même mouvement, d'atteindre sa plénitude en devenant Israël.

**«Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays que Je vous donne, la terre sera soumise à Shabbat en l'honneur de Hachem. Six années tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras ta vigne, et tu en recueilleras le produit. Mais, la septième année, un chômage absolu sera accordé à la terre, un Shabbat en l'honneur de Hachem. Tu n'ensemenceras ton champ ni ne tailleras ta vigne.»**

(Vayikra 25, 2-3).

Le terme «Shabbat» employé pour désigner la Mitsva de Chemita de la terre est le même terme qui fut utilisé pour le repos suivant la Création du monde et que Hachem nous a ordonné d'observer (Rachi ibid).

L'emploi de ce même mot suscite une interrogation : pendant le Shabbat, le Juif est soumis à l'obligation de s'abstenir de tout travail. Pourtant la terre, durant l'année de Chemita, ne cesse pas de travailler : elle fait toujours germer certains produits, tels les *seft'him* (pousse spontanée provenant des graines tombées lors de la moisson précédente et qui ont réussi à s'enraciner), et de garnir les arbres de leurs fruits (par le truchement de la pluie), même sans être travaillée par l'homme. On ne devrait donc pas associer ces deux situations de repos par le biais du même terme shabbatique !

Le Chem MiChemouel (Rabbi Shmouel Bornstein, 1856-1926) enseigne que le terme Shabbat, employé tant dans le cadre de la Création du Monde que dans le contexte du repos de la terre, doit être pris dans un sens de «retour». C'est le point rituel au cours duquel l'homme / l'objet / le monde reviennent se connecter à la source spirituelle qui leur a donné naissance et les maintient à l'existence. Ce phénomène est expliqué plus en détail par le Or Ha'aim HaQadoch (Rabbi 'Haim Ben Attar, 1696-1743). Le monde dans lequel nous vivons possède une durée de vie maximum de sept jours. À l'issue

de ce délai (soit pendant le Shabbat), le monde est censé disparaître, mais Hachem lui insuffle de nouveau, une vitalité qui lui permet de vivre une nouvelle période de sept jours.

Le Shabbat, en plus d'être une source de bénédiction pour le monde, devient synonyme de source de vie.

Mais comment comprendre cette répétitive «destruction programmée» ? En réalité, la nécessité pour le monde de disparaître tient au fait qu'il a besoin de se reconnecter avec sa source d'énergie initiale, soit l'intervention de Hachem, pour pouvoir continuer son existence. On peut comprendre ce phénomène comme une volonté de «retour» de l'objet à son propriétaire légitime. Après que l'homme ait manipulé le monde et exercé son emprise sur lui durant six jours, ce dernier revendique son existence comme entièrement soumise à son Créateur, qui lui donne la possibilité de continuer à vivre, à raison d'un rappel hebdomadaire.

C'est pour respecter ce rappel que le peuple Juif célèbre le Shabbat. Au cours du Shabbat, le Juif laisse le monde «en l'état», tel un arrêt sur image, pour témoigner de la complète propriété de Hachem sur l'ensemble de la Création, et symboliser ce retour du monde à son Créateur.

C'est ce phénomène qui est reproduit en miniature par le chômage de la terre. Le retour aux origines, dont le monde a besoin tous les sept jours, est nécessaire à la terre tous les sept ans. La terre appartient à Hachem, et c'est pour confirmer cette thèse que le Juif ne peut plus exercer son emprise sur elle, et cesse de la travailler durant la septième année.

En revanche, le sol peut continuer à travailler tout seul en faisant naître des produits spontanés, ou encore en faisant fructifier les arbres, car le point à retenir pour l'homme est avant tout la prise de conscience que c'est Hachem qui en est redevenu le propriétaire.

En vertu de ce principe, nous comprenons pourquoi les fruits de la septième année reçoivent une sainteté particulière (*Qedoushat Sheviit*). Ils ne doivent en effet être destinés qu'à la consommation, à l'exclusion de tout autre usage, et être consommés dans des conditions très particulières. Ces fruits, ayant poussé durant l'année où Se révèle le véritable propriétaire de la terre, ne peuvent plus être considérés comme les fruits ordinaires des autres années. C'est en mettant en garde sur la façon de consommer ces fruits que la Torah rappelle de nouveau à l'homme, de manière tangible et à chacun de ses repas, que cette septième année, la terre est retournée à sa source.

C'est toujours dans cet esprit que nos Sages nous apprennent que l'exil du peuple Juif de sa terre provient précisément du non-respect de la Chemita.

Car une question de taille se pose à la lecture première de l'assertion précédente: comment est-il possible que tout le peuple ait été exilé de sa terre et le Temple détruit à cause de la transgression d'un « simple » Lav (commandement négatif) auquel la Torah n'associe aucune autre punition particulière (telle que le *Karet* – retranchement, ou la peine de mort...) ?

La réponse est que, finalement, ne pas respecter le repos de la terre d'Israël pendant l'année sabbatique, c'est la priver de son «retour» spirituel à son Créateur, en la considérant comme un bien acquis à l'homme de manière perpétuelle. C'est bafouer la propriété divine du monde et nier le besoin vital de chaque créature d'avoir un contact avec son Créateur.

Mesure pour mesure, le peuple Juif doit alors quitter le pays, pour qu'il comprenne qu'il n'en a, en réalité, jamais été véritablement le propriétaire, et qu'il puisse prendre la pleine mesure de son erreur. C'est en la corrigeant que l'exil prendra fin, très bientôt et de nos jours.

Dans la Parasha de la semaine dernière il est écrit qu'une personne qui présente un « *moum* », un défaut, ne peut pas servir au Temple; il est inéligible au Service divin.

Abrabanel s'interroge sur la redondance des versets: La Torah mentionne à quatre reprises le terme « défaut ». Quel est le sens de cette préoccupation de la Torah vis-à-vis des «défectueux» ?

De plus, pourquoi cet ordre est-il donné à tout le peuple juif, alors que seuls les cohanim, qui seraient au Temple, sont concernés? Certes Rachi dit que la Torah s'adresse ici aux dayanim, mais il reste que ce n'est pas ce qui est écrit explicitement, et ces commandements semblent bien s'adresser à tout le peuple juif.

Mais la question principale, c'est de savoir en quoi le *moum* est problématique. Bon nombre de nos Maîtres souffraient d'un tel défaut. Moché bégayait, Rabbi Yo'hanan avait des cils qui couvraient son œil (*moum* qui le disqualifiait pour le service du Beth haMiqdash...)

Le Rambam dresse une longue liste de défauts qui rendent pas-soul pour la 'Avoda comme par exemple la calvitie ! Ou une chevelure rousse ! Ou encore quelqu'un qui a un long nez !..

Le *moum* semble constituer l'antithèse de la Sainteté attachée au Temple et à son Service. Comment expliquer cette idée ?

Le Maguen Avraham (lois de la Tefila) interdit au porteur d'un défaut d'être l'officiant à la synagogue. Il tire sa preuve d'une histoire du Zohar haQadosh : Rabbi Ele'azar était assis avec son beau-père et tous deux butaient sur un problème ardu. Un Talmid 'Hakham aveugle passa par là et le beau-père de Rabbi Ele'azar lui suggéra d'aller lui demander conseil. Rabbi Ele'azar rétorqua qu'il ne pouvaient prendre conseil chez lui, car tout celui qui a un défaut, « Lo Yikrav », la Qédousha ne peut pas résider en lui.

Le Maguen Avraham a déduit une halakha du rapport entre le *moum* du Temple et les moumim de notre quotidien. Ce ne sont donc pas seulement les cohanim qui sont visés.

Le Sefer Ha'hinoukh va encore plus loin, et explique que le Temple doit être un symbole de beauté formelle, et un homme souffrant d'un défaut physique n'y a donc pas sa place

Il est impossible de tenir un tel discours aujourd'hui. Nous vivons dans une époque inclusive, il est impensable de dire de telles choses au sujet d'une personne handicapée.

En réalité toutes ces lois sont là pour nous apprendre la profondeur de la Tefila.

Le Sefat Emet demande: comment peut-on laisser un Juif prier ? D'où savons nous quoi demander à Hashem ? Un drogué qui demande sa dose, doit-on la lui donner ? Non, parce qu'il ne sait pas ce qu'il demande. Or ne sommes-nous pas tous comme ce drogué vis-à-vis de Hashem ?

Seul Hashem sait ce qu'il nous faut réellement.

C'est pourquoi le Sfat Emet explique que dans la tefila, on ne doit pas exprimer ses propres besoins.

La tefila consiste à dire à Hashem : «Je ne sais pas de quoi j'ai besoin, je demande une chose, c'est que Tu m'envoies ce dont Tu sais que j'en ai besoin.» On apprend cela de David Hamelekh, qui a demandé de nombreuses choses dans sa vie, mais dont la requête principale reste : « Ahat chaalti meet Hashem – Donne moi ce qui est bien pour moi!»

La Amida est composée de dix-huit (en fait dix-neuf) bénédictions, et nous les articulons toutes. Pourquoi ne choisit-on pas sa berakha en fonction de ses besoins ? C'est qu'en vérité nous disons à Hashem: «Toutes les berakhot sont

à Toi, donne-moi ce qui est bon pour moi.»

Une bonne tefila se résume donc à une chose : La Volonté de Hashem Yitbarakh. Si une volonté tierce s'en mêle, ce n'est pas une bonne tefila.

*Tefila a'hat*: Une seule tefila pour nous tous : Nous sommes conscients que tout provient de Hashem et Lui choisit ce qu'il y a de mieux pour nous.

Si nous y mêlons une ambition personnelle, ou si nous favorisons une berakha par rapport à une autre, c'est une tefila égoïste.

On arrive mieux à cerner le sujet des *moumim* : lorsque la Torah demande au cohen, ou lorsque le Maguen Avraham demande au 'Hazan d'être sans défaut pour accomplir son service, c'est dans le but de laisser véritablement l'âme s'exprimer et prier. Or une personne qui souffre d'un *moum*, risque d'introduire dans sa Tefila une dimension trop grande de préoccupation personnelle, aussi légitime qu'elle soit. L'unique but de la tefila est de se rapprocher de Dieu et pour cela il faut se concentrer au maximum. Un ba'al moum va quelque part orienter sa tefila, même si c'est de manière involontaire.

Bien que la Tefila puisse être à juste titre orientée vers la refoua (la guérison), ce n'est pas ce que Hashem désire dans Son Temple. Il veut une tefila complètement désintéressée, où les préoccupations personnelles de celui qui prie n'interviennent en rien dans la prière.

Enfin, pour expliquer comment les Guedoléi Israël pouvaient présenter un *moum*, a priori incompatible avec leur grandeur, on peut dire que leur travail spirituel a complètement transcendé leur aspect physique et matériel, et que, d'après notre définition, le *moum* n'entrait plus en ligne de compte.

D'après un chiour de Reb Lewin

# LA HALAKHA COMME PROGRESSION

Michaël SOSKIN

Le livre de Vayikra se termine par l'alliance conclue au Mont Sinaï, qui promet de larges bénédictions si les Hébreux suivent la voie qui leur a été prescrite – et d'effroyables perspectives dans le cas inverse que nous ne souhaitons même pas envisager. Les termes dans lesquels cette alliance est introduite sont importants :

**Si vous marchez dans Mes décrets ('houkotaï) et que vous gardez Mes commandements et que vous les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison, et la terre livrera son produit, et l'arbre du champ donnera son fruit...**

(Vayikra 26, 3-4)

Rachi s'interroge: que veut dire marcher dans les décrets de Hachem? Cela n'équivaut certainement pas à ne pas transgresser d'interdit, puisque c'est ce qui est énoncé juste après par la notion de « garder » les commandements – se garder de les enfreindre. Cela ne peut pas non plus faire référence à l'accomplissement des commandements positifs, qui est mentionné juste après (si «vous les exécutez»). Et notre maître de citer la réponse du Midrach: cela fait référence à l'obligation de s'investir intensément dans l'étude de la Torah – *chetiyou 'amélim baTorah*.

Que nos Sages déduisent qu'il s'agit de l'étude de la Torah, on peut aisément le comprendre : l'accomplissement des commandements est nécessairement précédé de la connaissance de leur teneur. Mais où ont-ils vu dans le verset une allusion au '*Amal*', qui signifie une étude où l'on se donne corps et âme ? Où est-il écrit que pour mériter les bénédictions, connaître la halakha comme un élève connaît son programme, ou comme un avocat connaît son code civil n'est pas suffisant?

Par ailleurs, comment comprendre que la Torah choisisse le mot '*Houkotaï*', qui désigne habituellement les commandements dont le sens nous échappe ('*hok*'), pour faire référence à l'étude de la Torah, qui est précisément l'activité qui mobilise le plus l'intellect?

Rav Moché Mordekhaï Epstein (cité dans le Pnimim Michoul'hан Gavoha) répond

à la première question en expliquant que c'est le verbe « marcher » (*télékhou*) qui vise spécifiquement le '*Amal*. Une activité est généralement définie par le résultat qu'elle produit. Même lorsque je marche, en général le fait de marcher importe moins que l'endroit que je souhaite atteindre. Mais ici la Torah insiste: il faut marcher dans les décrets. Il faut cheminer, avancer dans l'étude de la Torah. C'est le périple qui compte, et l'effort qui est visé, plus que le résultat. C'est par une interprétation similaire que nos Sages, dans le dernier enseignement du Talmud de Babylone (Nida 73a) comprennent que « les chemins du monde » (*halikhot 'olam*) d'un verset de 'Habakkouk (3,6) font référence à l'étude de la halakha, car c'est une activité dont la fin est le moyen, et pour laquelle le résultat se mesure par l'effort investi.

Et en effet, l'étude de la Torah se caractérise par un investissement sans fin. Tout celui qui s'y investit pleinement ne peut que constater que lorsqu'on fait un pas en avant dans la compréhension, dix pas se dérobent devant nous. C'est la nature de la tâche que d'être sans fin puisqu'elle est sa propre finalité: avancer. La Torah est une Sagesse infinie. A l'inverse des autres sciences, son étude n'a rien à voir avec le fait d'accumuler des connaissances. Car le but ultime du Limoud n'est pas de savoir, mais de se rapprocher de Dieu, de s'y attacher. Or, fait remarquer Rav Ahron Lopiansky, par définition Dieu est non seulement inatteignable, mais Il reste infiniment loin. La modalité (et donc le critère de réussite) de l'étude de la Torah est donc nécessairement la progression, le fait même d'avancer, l'investissement, le '*Amal*. On ne peut se lier à Dieu qu'en étant en chemin vers Lui.

On peut désormais tenter de comprendre l'emploi surprenant du mot '*houkotaï*, qui désigne les lois que nous ne pouvons pas comprendre, pour évoquer l'étude de la Torah – activité cérébrale par excellence. Car toute progression nécessite deux conditions: que la cible soit en dehors de moi, et que je parvienne à m'y hisser. Pour filer l'image de la *halikha*, lorsque je marche, je lance ma jambe le plus loin possible, et je prends appui sur la terre pour y tracter mon corps – pro-

duisant ainsi un effort analogue au '*Amal* dans l'étude. En escalade, je plante mon piquet le plus loin possible et je m'y hisse à l'aide d'une corde tendue. Si le piquet reste à ma hauteur, je ne prendrai jamais de l'altitude. Ainsi si l'objet de mon étude est dans mon domaine de compréhension, je ne fais que reformuler ce que je sais – d'où la désignation de la Torah comme un '*hok*, un objet d'étude qui me dépasse. Par ailleurs, si le piquet est souple ou la corde élastique, je ne pourrai jamais me hisser. Si le sol est glissant et qu'il n'y a pas de frottement, je fais du sur-place. De même, le '*hok* présente cette caractéristique d'être particulièrement rigide, d'être non négociable. Rabénou Be'hayé le rapproche du mot '*hakouk* qui signifie gravé, figé.

Le mot halakha, qu'on utilise couramment pour désigner le corpus des lois juives, est clairement formé sur cette idée de progression, de *halikha*. Pas du tout, comme une lecture erronée de l'étymologie pourrait le faire croire, parce que la nature de la halakha serait de s'adapter au fil des générations. C'est précisément le contraire qui est vrai: c'est parce qu'elle est si rigide que la halakha nous permet de progresser. C'est parce qu'elle n'est pas dictée par ma compréhension limitée qu'elle me permet de me dépasser, de faire grandir mon intellect. La halakha est le fruit d'un mécanisme par lequel nous nous rapprochons de la Torah, de la Volonté divine – plutôt que celui par lequel la Torah devrait s'adapter à nos petites contingences.

Le '*Amal HaTorah*, c'est à-dire l'effort intense dans l'étude, est la marque d'une progression de notre intellect vers quelque chose qui le dépasse. C'est cela « **Si vous marchez dans Mes décrets...** ». Et par conséquent, c'est toute la conduite de l'homme qui s'en trouve changée: «... et que vous gardez Mes commandements... ».

**Ce feuillet d'étude est offert pour la réussite de Benyamin Fredj Ben Rachel ATTLAN et de sa famille pour la sortie de son nouveau livre**





## Parachat Behar – Be'houkotaï

Par l'Admour de Koidinov chlita

*Hachem parla à Moché au mont Sinaï, en ces termes : "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : « Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre se reposera, un repos en l'honneur de l'Éternel. »"*

**וַיֹּאמֶר יְהוָה אֱלֹהִים מֹשֶׁה בְּהָר סִינַי לְאֹמֶר. דָבָר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֹמֶרֶת אֲלֵיכֶם כִּי תָבֹא אֶל הָאָרֶץ אֲשֶׁר אָנֹנוּ נֹתֶן לְכֶם וְשִׁבְתָּה הָאָרֶץ שְׁבָת לִיהְוָה . (ויקרא כה א, ב)**

Rachi demande : "quel lien y a-t-il entre la Chemitah (repos chabbatique de la terre pendant un an) et le mont Sinaï alors que tous les commandements ont été aussi énoncés au Sinaï ?". Et il répond : "de la même manière que les lois de la Chemitah ont été données en général et jusque dans les moindres détails, ainsi en est-il de toutes les mitzvot."

Il nous faut expliquer pourquoi le verset prend en exemple la mitzvah de Chemitah pour nous dévoiler que tous les infimes détails 'halakhiques des mitzvot ont été mentionnés au mont Sinaï.

Hakadoch Baroukh Hou créa ce monde matériel et des hommes qui sont contraints de s'occuper de sujets vitaux afin de subvenir à leurs besoins corporels comme la subsistance... Cependant, bien que l'Homme doive vivre par la matière, il ne devra pas s'immerger en elle complètement, mais laisser sa tête et son cœur libres de s'adonner à la Torah et à la spiritualité, conformément au but auquel il a été assigné.

Comme il est dit au nom du Saint Baal HaTanya, que son mérite nous protège, sur le verset : « *tu mangeras par le labeur de tes mains, tu seras heureux, et ce sera bien pour toi* » : cela veut dire que même au moment où l'Homme doit s'inquiéter de sa subsistance par le biais de ce monde matériel, il ne devra le faire qu'avec ses mains, c'est-à-dire que son implication devra être limitée à l'action ; quant à sa tête, elle devra rester spirituelle. C'est ce que le verset précise : "**par le labeur de tes mains, tu mangeras**", et non "*par le labeur de ta tête*", alors "*tu seras heureux, et ce sera bien pour toi*".

C'est dans ce dessein que Hachem a donné les mitzvot à son peuple, Israël, et le Saint Zohar de rajouter que *les 613 mitzvot constituent 613 conseils qui permettent à l'Homme de se rapprocher du Saint-Béni-Soit-il et de ne pas s'enfoncer dans la matérialité*. Effectivement Hachem se dévoila ainsi à son peuple au Har Sinaï, comme il est écrit : "*tu as vu pour savoir que Hachem est Dieu, et nul autre que Lui*" ; en outre les sages nous relatent que pendant le don de la Torah, **Hachem ouvrit les sept cieux et les abîmes**, et tous virent qu'il n'existe rien en dehors de Lui. Alors les Béné Israël compriront que les mitzvot ont été données pour nous rappeler en permanence que Ein Od

Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Contact : +33782421284



+972552402571

Milevado (qu'il n'existe rien en dehors de Lui), et même lorsqu'ils seront confrontés à ce monde pour leur subsistance, leur pensée ne devra pas être détournée par la matérialité, car en vérité, tout ce monde n'a aucune réalité en dehors de Lui.

La mitzvah de Chemitah consiste à cesser de travailler ses champs toute la septième année, laisser la terre en jachère, ce qui va aider l'Homme à réaliser que la réalité matérielle ne vient que du Saint-Béni-Soit-II, ainsi il pourra préserver sa spiritualité et ne pas s'enfoncer dans la matérialité. Revenons maintenant sur ce que Rachi explique : de la même manière que tous les détails de la Chemitah ont été développés au Har Sinaï, car cette mitzvah, grâce à toutes ses spécificités, a pour but d'attacher l'Homme à son Créateur ; ainsi toutes les lois des mitzvot ont été détaillées au mont Sinaï, car elles amènent au même but (de se rapprocher d'Hachem) comme l'a dévoilé Hakadoch Baroukh Hou au Har Sinaï en ouvrant les cieux, afin que l'Homme médite précisément à chaque mitzvah de tout son être, pour mériter grâce à elle que ses pensées soient constamment orientées vers son Créateur, et non submergées par les problèmes matériels.

BÉHAR  
BÉ'HOUKOTAÏ

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

L'étude de cette semaine est dédiée pour l'élévation de l'âme des disparus de la tragédie de Méron et pour la guérison complète et rapide de tous les blessés. Nous attendons Machia'h avec impatience....

Recevez la "Daf de Chabat"  
054 976 54 17



## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

## PARNASSA... POURQUOI VOULOIR AIDER HACHEM ?

*« Et lorsque vous direz : « Que mangerons-nous durant la septième année... ? » (25 ; 20)*

**L**a Torah nous ordonne : « Six années tu ensemenceras ton champ... Et la septième année sera un Chabbat de repos pour le pays, un Chabbat pour Hachem... » La Paracha de cette semaine nous enseigne une grande leçon de Bita'hon, confiance en Hachem.

Cette mitsva est la Chemita, le Chabbat de la terre, qui dure un an.

C'est l'une des mitsvot les plus difficiles à réaliser, en effet, la Torah ordonne de laisser son champ à l'abandon, ouvert au public, ses arbres fruitiers livrés à tous les passants, et tout cela sans rien dire, pendant un an. Une année entière sans production : pas de récoltes, pas de gains, une année sabbatique en l'honneur de Hachem, une année basée sur la Emouna Chélémia.

La Torah, connaissant la nature de l'homme et anticipant sur notre réaction, nous dit : « Et lorsque vous direz : « Que mangerons-nous durant la septième année... ? » (Vayikra 25;20), voici ce que Hachem répond :

« J'ordonnerai ma bénédiction pour vous dans la sixième année, elle fera la récolte pour trois années. » (Vayikra 25;21)

La Rav Eliaou Lopian, dans son Séfer Lev Eliaou, nous rapporte le récit suivant : L'un de ses élèves avait décidé de quitter la Yéchiva pour étudier la médecine. Après avoir appris cette nouvelle, le Rav convoqua l'élève pour connaître la raison de cette décision.

Celui-ci lui répondit qu'il était obligé de quitter la Yéchiva pour l'université, afin de subvenir aux besoins de son futur foyer : il se marierait sans doute prochainement et aurait des enfants.

Le Rav lui rétorqua : « Te marier ? Tu es sûr que tu vas te marier ? D'où sais-tu que tu trouveras une femme ? Et des enfants, tu es certain que tu en auras ? Tes études de médecine serviront à faire vivre ta famille ? Tu es sûr ? Pour tous ces cas tu fais donc confiance à Hachem, alors pour le reste tu le dois aussi ! » Cela signifie que nous accordons une immense confiance à Hachem dans presque tous les domaines de la vie, mais pour la parnassa, nous essayons de donner un « coup de main » à Dieu !

Le Rav Lopian nous apprend : « Les personnes qui n'ont pas de Bita'hone mangent tous les jours du pain sec. Ayant peur de ne pas en avoir pour le lendemain, elles en gardent toujours de côté. »

Celui qui a confiance en Hachem a du pain frais tous les jours.

Il est vrai que chacun d'entre nous se doit de faire une certaine Hichtadloute, mais malgré tout, la parnassa est distribuée par le Ciel. Cette Hichtadloute se fait au travers du travail, mais aussi de la prière et de notre soumission totale à Notre Créateur, ce qui s'appelle Bita'hone.

Hachem éprouve ses enfants pour qu'ils se tournent vers Lui, ceci afin de créer une proximité avec eux, et c'est pourquoi leur subsistance dépend entièrement de Lui.

Les élèves de Rabbi Chimone Bar Yo'haï lui demandèrent pourquoi Hachem avait fait descendre la Manne chaque jour et non pas une seule fois par mois ou par an dans le désert ? Le Maître

leur répondit par la parabole suivante : « Un roi octroya une pension annuelle à son fils, mais il constata qu'il ne le voyait de ce fait qu'une seule fois par an, le jour de la remise de la pension. Il décida dès lors de lui verser la même somme, mais répartie sur chaque jour de l'année. »

Ainsi, au grand bonheur du père, le contact devint permanent avec son fils. C'est pour cette raison d'ailleurs, que la Torah considère le pauvre comme mieux loti que le riche.

L'épreuve de la richesse étant beaucoup plus dangereuse, en effet lorsque l'on a tout, on a tendance à oublier Notre Papa. Nous n'avons plus de raison de faire appel à Lui, alors que lorsque l'on est pauvre c'est tout le contraire, on le supplie jour après jour de nous aider à nourrir notre famille, le contact est permanent et l'on respecte mieux Sa volonté en gardant les mitsvot qu'il a ordonnées.

La Chemita que nous avons évoquée au début de ce commentaire, ainsi que chaque épreuve concernant la parnassa, ne sont là que pour nous rapprocher de Lui. Comme un père aimant Hachem veut le contact, pour notre bien, et pour nous prodiguer du bien. Ces moments d'épreuve engendrent la proximité avec Lui, des moments forts où l'on se sent détachés de tout le reste et où tous nos espoirs sont placés en Lui, qu'en Lui, car Il est, était et sera Le Maître du monde.

Avoir la Bita'hone en Hachem c'est une beraka assurée. Comme nous le disons quotidiennement dans le Birkat Hamazone : « Baroukh HaGauvèrè, Achère Ivta'h B'Hachem... » : Béni soit l'homme qui aura confiance en Dieu.

Rav Mordékhai Bismuth- mb054841883@gmail.com



## Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

## LE SECRET DES BÉNÉDICTIONS

**Si vous allez d'après Mes décrets, et que vous gardez Mes commandements, alors Je ferai tomber la pluie en son temps et la terre donnera de sa récolte. »**

**C**'est-à-dire que la communauté juive a l'assurance que si elle pratique les décrets de la Tora, alors la bénédiction résidera en son sein. Cependant par la suite, les versets disent : « Si vous ne m'écoutez pas et que vous ne faites pas les mitsvot que vous vous abandonnez Mes lois, à ce moment s'abattra des terribles punitions... »

La Guemara dans Roch Hachana enseigne que ces malédictions écrites dans Be'houtkotaï ainsi que celles écrites dans la paracha de Ki-Tavo, doivent être lues avant le début de la nouvelle année, et explique : afin de finir l'année avec son lots de difficultés, et de tourner la page et de commencer une nouvelle année pleine de réussites et de bénédictions. La Guemara demande : »Par rapport aux malédictions écrites dans la paracha Ki Tavo, c'est compréhensible, car c'est une section qu'on a l'habitude de lire avant Roch Hachana. Mais pourquoi lire les malédictions de Be'houtkotaï alors que cette section de la Tora ne précède aucun nouvel an ? La réponse est que la fête de Chavou'oth, qui suit la lecture de Be'houtkotaï marque un temps de jugement sur les fruits des arbres. C'est-à-dire que la quantité de la production et la qualité des fruits dépendra du jugement lors de Chavou'oth. Les choses sont intéressantes en soi pour mes lecteurs qui ont foi dans les Sages du Talmud : bénit soit D' !. Cependant la Tora écrit aussi que l'homme ressemble à l'arbre des champs.

Le Or Guédalio, Rav Sherrer zat-sal enseigne qu'il existe une différence de taille entre le produit de la terre et des arbres. Pour jouir d'une récolte de blé il faut tous les ans labourer, ensemencer et récolter. Si, à D' ne plaît, l'agriculteur manque une saison, la récolte sera déficiente. Suite p2





## Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

**R**av Ezriël Tauber raconte que, lorsqu'il se rendit auprès de Baba Salé zatsal, il lui dit : « *J'aimerais que, demain, tu viennes manger avec moi le repas de midi.* »

Je ne compris pas pourquoi, mais, évidemment, me réjouis beaucoup de cette invitation. Le lendemain après-midi, je me rendis donc de nouveau à son domicile, à Nérotov.

La Rabbanite m'ouvrit la porte et me dit : "Entrez, mon mari vous attend déjà." J'obtempérai et Baba Salé se leva immédiatement pour se laver les mains, m'invitant à en faire de même.

La Rabbanite apporta l'entrée, composée de mets typiquement marocains, tandis que le Tsadik, dont l'esprit était pourtant plongé dans les sphères célestes, se mit à s'entretenir avec elle de ceux-ci en arabe, la complimentant sur leur goût raffiné et riant gaiement avec elle.

Quelques bonnes minutes passèrent et Baba Salé n'avait pas encore terminé de s'intéresser à chacun des plats servis, alors qu'il n'avait pas encore prononcé la moindre parole de Torah. Plus encore étonnant est le fait qu'il ne m'adressait pas la parole et ne me regardait même pas.

En observant ce spectacle, on pouvait constater combien la Rabbanite était heureuse de discuter avec son mari, le juste. Ce scénario de l'entrée se répéta en boucle tout au long du repas. Elle lui apportait les plats et il ne cessait de les louer et de la remercier, ce qui la faisait rire joyeusement.



## RACONTE MOI DES SALADES!

Quant à moi, j'étais attablé avec le Tsadik qui semblait m'ignorer. Je ne compris pas un mot de leur échange en arabe, et encore moins la raison pour laquelle il m'avait invité. Bien que cette langue me soit étrangère, je peux affirmer que, durant une heure entière, la conversation tourna autour de la nourriture raffinée servie par la Rabbanite. Au cours de toutes ces soixante minutes, aucun autre sujet ne fut abordé. Baba Salé termina son repas, récita la bénédiction de grâce et prit congé de moi.

Ce n'est qu'en quittant le seuil de sa demeure que je saisissi pourquoi il tenait tant à ce que je vienne partager son repas. Rabbi Israël Abou'hatséra savait que je m'occupais de rétablir la paix conjugale au sein de foyers juifs dans le monde entier. Aussi, désirait-il me transmettre cet important message selon lequel, afin de consolider cette paix, il était indispensable que le mari s'entretenne avec son épouse de sujets lui étant chers, en l'occurrence de la nourriture. En outre, il doit la complimenter à cet égard, ainsi que pour tout ce qu'elle fait à son intention. Ceci avait une importance telle aux yeux de Baba Salé qu'il était prêt à y consacrer une heure de son précieux temps. Et, sans nul doute, il le faisait quotidiennement. C'est pourquoi il désirait que j'assiste à ses échanges avec son épouse, afin que je puisse transmettre le message que j'en tirerai à tous mes auditeurs », conclut le Rav Tauber.

## SPECIAL CHAVOUOT

OFFREZ UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS  
POUR UNE FAMILLE EN ISRAËL

26€  
UN PANIER

52€  
DEUX PANIERS

104€  
QUATRE PANIERS

PayPal  
VISA  
MasterCard  
American Express



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Tandis que pour les arbres c'est différent, leurs racines sont solidement ancrées dans le sol, même en hiver le tronc reste vivant, il suffira d'attendre les beaux-jours pour voir de nouveaux fruits poindre. Puisque la Tora dit que l'homme ressemble à l'arbre, il faut donc admettre que l'homme produit des fruits. Son travail sera de les faire sortir au grand jour, car ses fruits sont enfouis dans son potentiel : à l'image de l'arbre. La question que je poserais à mes lecteurs est de savoir : de quels fruits s'agit-il ? Est-ce peut-être la belle maison qui surplombe la mer bleu azur des hauteurs de Cannes ou le cabriolet dernier cri ? La Tora enseigne que les fruits dont on parle en dehors des enfants, sont la Tora qu'il étudie et ses Mitsvoth, les bonnes actions. Ces fruits lui resteront même après cent-vingt ans. Nécessairement, la fête de Chavou'oth sera le jour du jugement sur les acquisitions spirituelles de l'homme : de quelle manière il étudiera l'année à venir et aussi la qualité de ses Mitsvoth.

En écrivant ces lignes je me souviens d'une anecdote que mon jeune fils Eliahou (Néro Yaïr) m'a rapportée. Il s'agissait d'un homme riche, habitant la Terre sainte qui avait deux enfants. Notre nanti a la chance que sa progéniture fasse Techouva, peut-être en lisant mon feuillet... qui sait ? Or, le père ne le voyait pas du tout du même œil et, très mécontent, il a déclaré à ses enfants qu'il allait les déshériter le jour de son grand départ. Comme nous le savons, nous ne sommes pas éternels, et en final ce père rendra l'âme à son Créateur. Or il avait laissé un testament explicite auprès de ses avocats indiquant qu'il souhaitait se faire enterrer avec toute sa richesse, et tous ses millions afin de ne rien laisser à ses enfants. Très choqués, ils se rendirent chez un grand rav pour lui demander conseil. Le Rav Eliachiv zatsal leur dit, c'est très simple : Que l'avocat écrive

sur un chèque la somme estimée de sa fortune et qu'il le glisse dans le tombeau de notre homme, ainsi s'accomplit la volonté du défunt de partir avec ses millions, et l'argent resté sur terre, et pas endessous, et sera partagé équitablement et justement entre les héritiers. Fin de l'anecdote. Pour nous apprendre qu'il existe encore des

## LE SECRET DES BÉNÉDICTIONS (SUITE)

gens, qui certainement ne lisent pas notre feuillet, qui considèrent que la villa, la voiture et les bijoux sont les véritables fruits d'un homme, alors pourquoi les partager ? Qu'en pensez-vous mes chers lecteurs ? Fin de la digression.

La paracha nous donne une clef de la bénédiction : »Si vous allez d'après les décrets, alors la pluie tombera en son temps, etc... ». Les Sages de mémoire bénie demandent de quels décrets s'agit-il ? Et de répondre qu'il s'agit de l'effort dans l'étude de la Tora. Le Or Ha'haim enseigne dans une de ses nombreuses explications qu'il s'agit de répéter le passage de la Tora alors qu'on l'a déjà appris. Donc la Tora ne ressemble à aucune autre science, puisqu'il s'agit d'un incessant approfondissement des textes saints. Car comme vous le savez, le chercheur en mathématiques du CNRS ne va pas passer un semestre à réapprendre son manuel de la cinquième année... Car le regard de l'homme moderne c'est d'aller toujours plus loin... Or pour la Tora, le contraire sera vrai ! Puisque notre approche n'est pas d'innover, mais de mieux connaître la volonté de D' qui S'est exprimée au Mont Sinai. Donc l'Avrekh qui se penche sur ces textes approfondira l'enseignement du Talmud qu'il a peut-être appris il y a quelques années en arrières... Comme disent les Sages, la Tora ressemble au lait maternel du nourrisson, plus il tétera sa mère plus il découvrira des saveurs nouvelles.

De plus, les versets écrits noir sur blanc enseignent que c'est l'étude de la Tora qui fait descendre la bénédiction sur terre. Donc si cette année il y a de belles productions de fruits made in Israël, c'est qu'il existe des Colellim et Yechivot qui étudient avec assiduité les saints textes, matin, après midi et soir. Comme l'étude de la Tora révèle la présence divine sur terre, nécessairement la bénédiction s'épanchera sur terre.

Et l'inverse est aussi vrai. Puisqu'il est marqué : « Et si vous ne n'écoutez pas Mes commandements, et que vous soyez dégoutés de Mes décrets, alors Je ferai tomber de terribles décrets ». Et les Sages enseignent que cette vertigineuse dégringolade provient d'un manque d'effort dans la Tora ! Comme il est dit : « Un manquement dans l'étude amènera une baisse dans la pratique des Mitsvoth, puis on en viendra à freiner le public dans sa pratique », voir les débats houleux qui se déroulent à la Knesset.

Donc si on souhaite que la bénédiction inonde la communauté et nos foyers il faudra bien veiller à aider et soutenir les Colellim, cette population qui met de côté les ambitions de réussite matérielle pour se consacrer à l'étude de la Tora dans sa plus grande pureté...

Rav David Gold ☎ 00 972.55.677.87





## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

# NE NOUS VOILONS PAS LA FACE!

**« Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez, vous les faites... je donnerai leur pluies en leur temps...vous aurez du pain à manger en abondance, et vous demeurerez en sécurité dans votre pays. Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos ; je ferai disparaître du pays les animaux nuisibles, et le glaive ne traversera point votre territoire... »** (Vayikra 26 ; 3-6)

**C**omment pouvoir bénéficier de ces magnifiques bénédictions ?

Et qu'est-ce que signifie « marcher dans les statuts d'Hachem » ? Le Or Ha'haim Hakadoch offre rien que sur ces mots 42 explications différentes !

Et voici ces mots pour la septième explication : « Dans les Pirkeï Avot (4;14) il est enseigné "Exile-toi dans un lieu de Torah... (...)" c'est-à-dire qu'il faut aller d'endroit en endroit pour acquérir la Torah, comme l'explique la Guémara ('Hagiga 5b) : tous s'exilaient pour aller étudier. Certains partaient pour six mois, et revenaient un seul jour pour s'occuper de leurs affaires. Tel est le sens du verset : "si dans Mes statuts (...)" : il évoque l'étude de la Torah pour laquelle il faut marcher [s'exiler]. En effet, pour se consacrer librement à l'étude, il n'est pas possible d'étudier chez soi, car celui qui reste chez lui sera sans cesse détourné de son étude par des soucis d'ordre ménager. C'est pourquoi "l'homme doit abandonner son père et sa mère" et quitter l'endroit où il est pour aller à la recherche de la Torah.»

Selon les paroles du Or Ha'haim Hakadoch, Hachem exige que nous nous exiliions pour la Torah, que nous nous arrachions de notre cocon pour pouvoir avancer, c'est la condition sine qua non pour acquérir et intégrer la Torah.

Pour avancer et s'élever dans la vie il faut savoir parfois se déconnecter de son environnement, savoir faire le tri autour de soi, ce qui est nuisible où pas, que ce soit des personnes ou des objets. Il y a parfois des gens autour de nous qui nous empêchent d'avancer, ils nous retiennent !!!

A ce sujet le Rav Pinkus Zatsal rapporte l'histoire suivante : En observant la grande porte du grand Beth Hamidrach de la yéchiva, il constate après un calcul simple qu'elle parcourt chaque jour plusieurs centaines de kilomètres... La porte est poussée chaque matin par plus de 300 barou'him (étudiants) qui rentrent pour la tefila. Pour chaque poussée exercée la porte parcours 2 mètres (ouverture-fermeture). Multiplions par les 300 élèves qui rentrent chaque matin dans le Beth Hamidrach cela représente 600 mètres. Ensuite ils sortent pour aller prendre le petit déjeuner, donc encore 600 mètres, puis ensuite il retourne au Beth Hamidrach pour étudier encore 600 mètres... ainsi de suite... une douzaine de fois par jour ce qui fait environ à la fin de la journée 6-7 kilomètre, à la fin de la semaine une cinquantaine.... et pourtant après déjà plusieurs années en poste à la yéchiva, avec des milliers de kilomètres au compteur, elle n'a pas bougé !!! Mais pourquoi ? comment se fait-il?! La voiture elle avance, mais cette pauvre porte est là !! C'est tout simplement parce qu'elle est attachée !!! Elle bouge certes, mais n'avance pas, et ce sera ainsi tant qu'elle sera attachée !! Le vrai problème c'est que l'on a peur du regard des autres, ne plus être comme tout le monde... Mais est ce que le juif doit être comme tout le monde pour réussir ?

Prenons par exemple les anglais, ils n'ont honte de personne. Leur volant est à droite, ils roulent dans l'autre sens, ils ne mesurent pas en mètre, n'utilisent pas les euros, ils sont restés eux mêmes, majestueux! Ils ont su resté authentique.

Nos Sages nous enseignent : « Mieux vaut pour l'homme être traité de fou toute sa vie plutôt que d'être mauvais un seul instant aux yeux de Dieu. » Le Rav Sitruk Zatsal disait « **Mieux vaut le courage de la solitude, que la lâcheté de la société** ». La Guémara (Kétuvot 17a) nous enseigne : « Et si l'on vient te dire qu'il faut toujours mêler son esprit à la société : réponds que c'est d'accord s'il s'agit d'hommes qui se conduisent comme des hommes, et non comme des animaux. »

« Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez....» (Vayikra 26;3) C'est aussi marcher dans les voies de la halakha nous dit aussi le Or Ha'haim Hakadoch. La Halakha qui est avant tout le code de lois régissant toutes les facettes de la vie du Juif. Étudier et observer

la halakha assure la survie de chacun d'entre nous. Rachi explique que la Torah inculque la voie à suivre et permet de s'écartier du péché. Comme nous le disons tous les matins dans la tefila : « בְּלֹא תַּשְׁוֹנֵה הַלְּכֹות בְּכָל יוֹם, אֶל תִּקְרֵי הַלְּכֹות, שֶׁנָּאָמַר בְּן הָעוֹלָם לוֹ, מִבְטָה לְשָׁהָא בְּן הַלְּכֹות נְאָקֵל אֲלָא הַלְּכֹות »

Quiconque étudie tous les jours les lois est assuré d'accéder au monde futur, car il est dit "les chemins du monde lui appartiennent", ne lis pas "chemins/lois" mais "lois/הַלְּכֹות".

On ne doit pas faire comme ceux qui déclarent : « Je préfère ne pas savoir !... » en se disant que leur ignorance les dispensera du châtiment.

Le 'Hafets 'Haïm (Ahavat Hessed 2ème partie, chapitre 9)

explique que le mauvais penchant n'abandonne jamais ses tentatives de persuader la personne de se montrer moins strict dans l'observation des Mitsvot et de se dire : « Quel besoin as-tu de connaître ta grande responsabilité de pratiquer la bonté ? N'est-il pas préférable de l'ignorer, de façon à demeurer dans la catégorie de ceux qui pèchent sans intention et ne pas faire partie de ceux qui pèchent de façon délibérée ? »

Le 'Hafets 'Haïm raconte qu'il a entendu la réponse donnée à cet argument par l'un des grands érudits de sa génération. Il expliquait qu'on peut comparer cette attitude à celle d'un homme pensant que s'il gardait les yeux fermés en marchant, ce ne serait pas sa faute s'il trébuchait et tombait. Ce sage avait rapporté la parabole suivante :

Un homme sur le point de prendre la route reçoit le conseil d'éviter un certain trajet car la route, à cet endroit, est parsemée de crevasses et d'embûches. « J'ai une façon de résoudre ce problème, répond-il. Donnez-moi une écharpe ». « A quoi te servira une écharpe ? lui demandent ses compagnons. « Je m'en servirai pour me couvrir les yeux, leur explique-t-il. De cette façon, personne ne pourra se moquer de moi si je tombe car, comme je n'y vois rien, je n'aurais de toute façon pas pu éviter la crevasse !... »

Cette « stratégie » est accueillie par des éclats de rire. « **Imbécile! lui disent ses compagnons. C'est précisément parce que tu t'es couvert les yeux alors que tu aurais pu t'en servir pour éviter les embûches qu'on se moquera de toi !** »

De la même façon, le yéts'er hara conseille à l'homme de marcher les yeux fermés pour ne pas connaître ses obligations (en Torah). Il croit pouvoir se justifier en disant : « Je ne connaissais pas mes obligations car j'avais les yeux fermés... » En réalité, cela ne fera qu'aggraver son cas car on lui reprochera d'avoir fermé les yeux.

« Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez....»

S'exiler, pour étudier, nous permettra de nous instruire et connaître la Halakha. Ainsi nous pourrons avancer les yeux ouverts, éviter les embûches et bénéficier de toute les bénédictions promises.

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth- mb0548418836@gmail.com

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Pour l'élévation de l'âme de Denise Dina CHCHIE bat Elise



Pour l'élévation de l'âme de Albert Avraham CHCHIE ben Julie



La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther ben Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

Pour l'élévation de l'âme de Rachel NATAF bat Nana BRAMI



La guérison complète et rapide de Samuel & Chalom bnei Stéphanie Perla Fortunée Parmi tous les malades de Am Israël

L'étude de cette semaine est dédiée pour:



**« Et Je Me ressouviendrai de Mon alliance avec Yaakov ; Mon alliance aussi avec Its'hak, Mon alliance aussi avec Avraham, Je M'en souviendrai. »** (Vayikra 26, 42)

Dans son ouvrage Matsa 'Haïm, Rabbi 'Haïm Nissim Réphaël Moutsari zatsal explique pourquoi nos ancêtres sont mentionnés dans le passage évoquant les malédictions. D'après nos Sages (Sanhédrin 38a), Dieu créa un seul homme au départ, Adam, car, s'il en avait créé deux, cela aurait été préjudiciable pour l'humanité entière : les justes descendant d'un juste auraient pensé ne pas avoir besoin de s'éloigner du péché, estimant qu'ils ne succomberaient jamais, tandis que les impies descendant d'un impie auraient cru ne pas être en mesure de se repentir. Quant au mécréant descendant d'un juste, il n'aurait pas eu d'argument pour sa défense, puisque, si son père était un juste, cela prouve qu'il détenait lui aussi ce potentiel.

Ainsi, le fait de mentionner nos patriarches représente, pour nous, un chef d'accusation. En effet, si nos pères avaient été des impies, nous aurions disposé d'un argument – quoique mensonger et provocant de notre mauvais penchant – pour justifier nos manquements. En évoquant la piété de nos ancêtres, l'Eternel invalide même ce prétexte.

**Pourquoi la Torah utilise dans le verset "Quand vous viendrez vers le pays" le terme « vous viendrez » plutôt que « vous irez » qui paraît plus logique puisque les Bnei Israël étaient encore dans le désert ?**

Le Alchi'kh répond qu'Eretz Israël est la place authentique et naturelle des juifs, la source de leur neshama. C'est pour cela que tout mouvement vers ce pays est désigné sous le terme de « venue ». En revanche, aussi longtemps qu'ils se trouvent dispersés en exil, ils ne sont pas encore venus à leur place véritable. D'autre part, chaque déplacement à partir d'Eretz Israël est considéré comme un départ et donc la Torah dans ce cas utilise le verbe « aller ».

**"Et ils trébucheront l'un sur l'autre comme à la vue de l'épée,sans que personne ne les poursuive. Vous ne pourrez-vous maintenir devant vos ennemis"(26,37)**

Nos Sages ont compris ce verset comme signifiant qu'un seul homme dans la communauté juive peut trébucher (et être puni) à cause des péchés d'un autre membre de la communauté juive. Pourquoi ? « Parce que tous [les juifs] sont responsables les uns des autres. » (guémara Sanhédrin 27b - Chékoulam Arévim Zé Bazé)

Le Rav Yéhouda Zev Segal (Roch Yéchiva de Manchester) écrit : « Fondamentalement, tous les juifs ne font qu'un. Nos âmes sont toutes unies et dans chacune d'elles se trouve une partie de toutes les autres.



Nous nous partageons tous ce qui est connu sous la dénomination de Néchama (l'âme) du Klal Israël. Ce concept est à la base du principe : « Tous les juifs sont responsables les uns des autres » (Guémara Chavou'ot 39a - Kol Israël Arévim Zé Bazé). Puisque chaque âme juive possède une partie de toutes les autres, si un juif pèche, sa faute affecte non seulement sa propre âme mais aussi l'âme collective d'Israël. Inversement, si l'un accomplit une bonne action, l'âme collective de tous les juifs s'en trouve grandie. » On demanda un jour au Ari zal pourquoi il récitait les prières de confession à Yom Kippour alors qu'il savait pertinemment n'avoir pas commis la plupart des péchés mentionnés dans cette longue liste. Il répondit : « Je n'ai sans doute pas commis certaines de ces fautes, mais je connais des gens qui ont péché et que je n'ai pas empêchés de fauter et de récidiver. Je suis donc, moi aussi, coupable. » (Au délice de la Thora)

## De VALENTIN à AVRAHAM (1er partie)

**A**u dix-huitième siècle en Pologne vivait le comte Potočki. Issu d'une famille aristocratique catholique polonaise religieuse. Ce comte avait un fils Valentin, particulièrement brillant, qui suivit un cursus d'études théologiques chez les prêtres. Dans son parcours il étudia également les premiers chapitres du pentateuque, or l'étude de ces textes a suscité de graves doutes dans l'esprit du jeune Valentin à propos de la foi chrétienne dans laquelle ses parents l'avaient élevé. Il interrogea ses maîtres, mais ceux-ci s'avérèrent incapables d'y répondre.

Constatant que leur élève se montrait sensible à la l'étude du livre de Beréchit, ainsi que dans les premiers chapitres du deuxième livre, ils craignaient qu'il se penche davantage sur les études juives, décidèrent de lui cacher l'existence du troisième volet du pentateuque, le livre de Vayikra. En effet il pourrait découvrir nombre de règles de pureté et de sainteté susceptibles de l'attirer vers le judaïsme.

Le comte Potočki faisait régulièrement appel à un juif pour amuser sa cour à l'occasion des fêtes qu'il organisait dans son palais. Une fois un de ces festins eut lieu un vendredi, et à l'approche de Chabat, le juif demanda l'autorisation de rentrer chez



lui plus tôt pour pouvoir accueillir Chabat dignement. Mais le comte, déjà sous l'emprise de l'alcool, refusa catégoriquement, et rajouta que l'on flagelle le juif en public pour son effronterie. Un spectacle très apprécié par la cour polonaise, qui se délecta de cette terrible exhibition. Mais finalement, avec ce qui lui restait de force, ce juif rentra chez lui, ses plaies et s'habilla en l'honneur de Chabat, puis entonna mélodieusement « Iékha dodi » pour recevoir Chabat dignement.

Entre temps, Valentin, outré par l'attitude de son père, et inquiet de la santé du juif, se dit que ce Juif n'était pas en mesure de panser ses blessures. Il prit donc un lot de pansements et se rendit chez le Juif, s'attendant à le trouver dans un état de grandes souffrances. Quelle ne fut pas sa surprise en arrivant chez le juif ! De le voir à une belle table, agréablement éclairée, entourée de sa famille, tous heureux de ce repas de Chabat.

Il réfléchit à la honte et à la souffrance que ce juif venait d'endurer un peu plus tôt, et qui se montrait si rapidement capable de se relever. Valentin fut tellement impressionné par cette vision, que dès lors il était décidé à s'intéresser de plus près au judaïsme et à l'étude de ses textes sacrés.

Valentin réfléchit au fait que ses maîtres avaient curieusement cessé l'étude du pentateuque, il décida donc d'aller à la découverte des parties du texte que ses maîtres lui cachaient. Au château des Potočki l'eau potable était fournie régulièrement par les soins d'un jeune juif, qui attira particulièrement l'attention de Valentin. Notre jeune Potočki en plein questionnement, n'hésita pas à lui demander de lui enseigner la Torah. Cette expérience lui fit une si forte impression, qu'il lui demanda de lui apprendre l'hébreu. En six mois, il avait acquis une grande compétence dans le langage biblique et un fort penchant pour le judaïsme.

Lors de l'étude du 'houmach Vayikra, ils abordèrent les lois de pureté et d'impureté, et notamment celle de la mystérieuse purification par le mikvé. Valentin très étonné et curieux de découvrir cette vertu du mikvé, décida dans d'expérimenter une immersion dans le mikvé. Étant donné la sincérité de sa recherche, étant donné surtout qu'Hachem vient en aide à ceux qui cherchent à se purifié, il arriva qu'en sortant du mikvé, il ressentit une transformation complète s'opérer en lui. Il fut pris d'une grande sainteté, et son cœur brûla du désir de devenir Juif.

Potočki se rendit alors à Rome, puis à Amsterdam, l'un des rares lieux dans l'Europe de l'époque où les chrétiens pouvaient ouvertement se convertir au judaïsme, après s'être convaincu qu'il ne pouvait plus rester catholique. Là, il prit sur lui d'embrasser la religion d'Abraham, et c'est à Amsterdam, qu'eut lieu la Brit Mila et la conversion du jeune Valentin Potočki. Adoptant le nom d'Abraham ben Abraham.

Devenu un digne converti, se consacrant à l'étude de la Torah et accomplissant les mitsvot avec sincérité et enthousiasme, après avoir séjourné pendant une courte période en Allemagne, un pays qu'il détestait, il retourna en Pologne. Pendant un certain temps, il vécut avec les Juifs du village d'Ilye, où peu de membres de la communauté étaient au courant de sa véritable identité.

Un jour, il vit un jeune homme qui se mit à parler avec un ami pendant la Téfila, alors qu'il portait les Téfilines. Bouleversé de leur comportement, il lui en fit le reproche. Cependant vexé d'avoir été sermonné par un « converti », il décida de se venger en le dénonçant à la police. Il révéla l'identité de Potočki, que l'on recherchait depuis longtemps, ce qui mena à l'arrestation du dévoué Avraham. À suivre...



**Que Hachem panse la plaie de toutes les familles endeuillées de la catastrophe de Méron et qu'il fasse venir le Machiah au plus vite !**

Je tiens à vous faire partager une réflexion d'un grand de la Thora. Il y a près de 60 ans, un Avreh est venu voir le Hazon Ich à Bné Brak en lui demandant : "Rav, j'ai l'obligation de me rendre en Europe. Mais dernièrement il y a eu plusieurs accidents aériens et des avions de lignes se sont écrasés. Pensez-vous, que je dois abandonner mon projet ou non ? Le Rav répondit : **"Lorsqu'un avion de ligne s'écrase, ce n'est pas juste de dire qu'un aéroplane s'est scratché et a entraîné la mort des 60 passagers... Mais ce sont les 60 personnes -qui devaient rendre leurs âmes, qui ont fait tomber l'avion".**

### Le nouvel an en plein mois de mai (Sivan) ?

Notre lecture sera double. La première Paracha Behar traite des lois de la Chmitta. La septième année, la terre sainte devra chômer. On ne pourra pas labourer les champs, ensemencer ni même récolter (de manière industrielle). Une année entière, la terre sera en jachère, l'année prochaine en Israël ce sera une année "Chmitta".

La deuxième paracha, c'est "Béhouquotaï", elle commence par : **"Si vous allez d'après mes décrets, et que vous gardez mes commandements, alors je ferai descendre la pluie en son temps et la terre donnera de sa récolte."** C'est-à-dire que la communauté juive a l'assurance que si elle pratique les décrets de la Thora, alors la bénédiction résidera en son sein. Cependant par la suite, les versets disent : "Si vous ne m'écoutez pas et que vous ne faites pas les mitsvot, que vous vous dégouttiez de mes lois, à ce moment s'abattra des terribles punitions..." La Guémara dans Roch Hachana enseigne que ces malédictions écrites dans Béhouquotaï ainsi que celles écrites dans la Paracha de Ki-Tavo, doivent être lues avant le début de la nouvelle année, et explique : **afin de finir l'année avec son lots de difficultés, et de tourner la page et de commencer une nouvelle année pleine de réussites et de bénédictions.** La Guémara demande : "Par rapport aux malédictions écrites dans la Paracha Ki Tavo, c'est compréhensible, car c'est une section qu'on a l'habitude de lire avant Roch Hachana. Mais pourquoi lire les malédictions de Béhouquotaï alors que cette section de la Thora ne précède aucun nouvel an ? La réponse est que la fête de Chavouot, qui suit la lecture de Béhouquotaï **marque un temps de jugement sur les fruits des arbres.** C'est-à-dire que la quantité de la production

et la qualité des fruits dépendra du jugement lors de Chavouot. Les choses sont intéressantes en soi pour mes lecteurs qui ont foi dans les Sages du Talmud :

Béni soit D.ieu !. Cependant la Thora écrit aussi que l'homme ressemble à l'arbre des champs. Le Or Guédaliou, Rav Sherrer Zatsal enseigne qu'il existe une différence de taille entre le produit de la terre et celui des arbres. Pour jouir d'une récolte de blé il faut tous les ans labourer, ensemencer et récolter. Si, à D.ieu ne plaise, l'agriculteur manque une saison, la récolte sera défectueuse. Tandis que pour les arbres c'est différent, leurs racines sont solidement ancrées dans le sol, même en hiver le tronc reste vivant, il suffira d'attendre les beaux-jours pour voir de nouveaux fruits poindre. Puisque la Thora dit que l'homme ressemble à l'arbre, il faut donc admettre que l'homme produit des fruits. Son travail sera de les faire sortir au grand jour, car ses fruits sont enfouis dans son potentiel : à l'image de l'arbre. La question que je poserais à mes lecteurs est de savoir : de quels fruits s'agit-il ? Est-ce peut-être la belle maison qui surplombe la mer bleu azur des hauteurs de Cannes ou le cabriolet dernier cri ? La Thora enseigne que les fruits dont on parle en dehors des enfants, sont la Thora qu'il étudie et ses Mitsvots : les bonnes actions. Ces fruits lui resteront même après cent-vingt ans. Nécessairement, la fête de Chavouot sera le jour du jugement sur les acquisitions spirituelles de l'homme : de quelle manière il étudiera l'année à venir et aussi la qualité de ses Mitsvots. En écrivant ces lignes je me souviens d'une anecdote que mon jeune fils Eliahou (Néro Yaïr) m'a rapportée. Il s'agissait d'un homme riche, habitant la terre sainte qui avait deux enfants. Notre nanti a la chance que sa progéniture fasse Téchouva, peut-être en lisant mon feuillet... qui sait ?. Or, le père ne le voyait pas du tout du même œil et il était très mécontent, et il déclara à ses enfants qu'il allait les déshériter le jour de son grand départ. Comme nous le savons, nous ne sommes pas éternels, et au final ce père rendra l'âme à son Créateur. Or il avait laissé un testament explicite auprès de ses avocats indiquant qu'il souhaitait se faire enterrer avec toute sa richesse, et tous ses millions afin de ne rien laisser à ses enfants. Les enfants, très choqués, se rendirent chez un grand Rav pour lui demander conseil. Le Rav Eliachiv Zatsal leur dira, c'est très simple : **Que l'avocat écrive sur un chèque la somme estimé de sa fortune et qu'il le glisse dans le tombeau de notre homme...** Ainsi s'accomplira la volonté du défunt de partir avec ses millions. L'argent resté sur terre, et pas dessous, sera partagé Fin de l'anecdote.

*Ne pas jeter, mettre dans la gueniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora*

Pour nous apprendre qu'il existe encore des gens, qui certainement ne lisent pas "Autour de la très belle table du Shabbat" qui considèrent que la villa, la voiture et les bijoux sont les véritables fruits d'un homme, alors pourquoi les partager ? Qu'en pensez vous mes chers lecteurs ?

#### La Paracha nous donne une clef de la bénédiction :

"Si vous allez d'après les décrets alors la pluie tombera en son temps etc...". Les Sages de mémoire bénie demandent de quels décrets s'agit-il ? Et de répondre qu'il s'agit de l'effort dans l'étude de la Thora. Le Or Hachaim enseigne dans une de ses nombreuses explications qu'il s'agit de répéter le passage de la thora alors qu'on l'a déjà appris. Donc la Thora ne ressemble à aucune autre science, puisqu'il s'agit d'un incessant approfondissement des textes saints. Car comme vous le savez, le chercheur en mathématiques du CNRS ne va pas passer un semestre à réapprendre son manuel de la cinquième année ... Car le regard de l'homme moderne c'est d'aller toujours plus loin... Or pour la Thora, le contraire sera vrai! Puisque notre approche n'est pas d'innover, mais de mieux connaître la volonté de Dieu qui s'est exprimée au Mont Sinaï. Donc l'Avreh qui se penche sur ces textes approfondira l'enseignement du Talmud qu'il a peut-être appris il y a quelques années en arrières... Comme disent les Sages, la Thora ressemble au lait maternel du nourrisson, plus il tétera sa mère plus il découvrira des saveurs nouvelles.

De plus, les versets, écrits noir sur blanc, enseignent que c'est l'étude de la Thora qui fait descendre la Bénédiction sur terre. Donc si cette année il y a de belles productions de fruits made in Israël, c'est qu'il existe des Colellims et Yéchivots qui étudient avec assiduité les saints textes, matin, après midi et soir. Comme l'étude de la Thora révèle la présence divine sur terre, nécessairement la bénédiction s'épanchera sur terre.

Et l'inverse est aussi vrai... Puisqu'il est marqué : "Et si vous ne m'écoutez pas mes commandements, et que vous soyez dégoutté de mes décrets, alors je ferais tomber de terribles décrets..." Et les Sages enseignent que cette vertigineuse dégringolade provient d'un manque d'effort dans la Thora ! Comme il est dit :"un manquement dans l'étude, amènera une baisse dans la pratique des Mitvsots, puis on en viendra à freiner le public dans sa pratique, voir les débats houleux qui se déroulent à la Knesset, puis ensuite, renier les Sages et les Rabanims de la génération, et enfin renier Hachem, que Dieu nous en préserve".

On sait que lorsque la majorité de la population juive choisit la voie de l'assimilation les évènements prennent une autre dimension, comme en 1933 lors de la montée au pouvoir en Europe d'un personnage qui accomplira les terribles malédictions déjà écrites dans la sainte Thora 3000 ans auparavant. C'est difficile à dire, mais il n'existe pas d'autre réponse.

Donc si on veut que la bénédiction inonde la communauté et nos foyers, il faudra bien veiller à aider et soutenir les Colellims : cette population qui met de côté les ambitions de réussite matérielle pour se consacrer à l'étude de la Thora dans sa plus grande pureté.

#### Prière de ne pas déranger !

Une fois le Rav Yacov (Yankélé) Galinsky Zatsal encore jeune est arrivé dans une ville au fin fond de la Russie soviétique, il y a près de 70 ans... Là-bas, dans une des synagogues de l'endroit il prête attention à un vieux juif qui était assis au fond et étudiait une Guémara avec beaucoup d'engouement. Son assiduité était remarquable, les jours passaient et on pouvait le voir toujours assis en train l'approfondir son Talmud avec le même enthousiasme ! Le jeune Rav Galinsky prit son courage à deux mains et se dirigea vers cet ancien pour connaître son secret. Yankélé s'adresse alors au vieillard et lui demande comment réussit-il à garder cette si grande assiduité malgré son âge avancé? Au début le vieillard voulait détourner la conversation mais finalement avec l'insistance du jeune, il accepte de dévoiler son secret:" Il y a bien longtemps, j'étais Bahour dans la Yéchiva renommée de Wolozin. A l'époque, je passais la plupart de mon temps à discuter de choses et d'autres avec mes camarades. La conversation était futile. Au lieu d'être au Beth Hamidrach je me trouvais dehors avec mes amis ... le Yétser ara /mauvais penchant était alors très fort! Une fois le Roch Yéchiva: le Beit Halévy - Rav Yossef Dov Soloviétschiq Zatsal est venu à ma rencontre. Il s'est approché de moi et au lieu de crier sur moi, m'a pris les mains et a commencé à me parler. Ces yeux étaient étincelants et sa parole était pleine de chaleur! Il me dit alors dans ces termes:"les Sages de mémoire bénie, disent que TOUT élève qui étudie la Thora et la révise, à ce moment Haquadoch Barouh Hou s'assoit en face de lui et APPREND avec l'élève les paroles de Thora (Yalquout Chimonim Eicha 1034)!! A ce moment, le Roch Yéchiva éleva la voix et me dit: "Que tu ne veilles pas étudier: soit, c'est ton problème! Mais vis à vis de Hachem: de quel droit tu te permets de Le déranger dans SON étude de Thora??" Continue le vieillard, "ces paroles sorties droit du cœur du Roch Yéchiva sont entrées directement dans mon cœur et elles se sont gravées d'une manière INDELEBILE!! Après cette conversation, j'ai fait un virage à 180°! J'ai mis toutes mes forces dans l'étude de la Guémara et pendant 3 mois (!) je ne suis pas sorti du Beth Hamidrach... J'ai appris la Thora dans des conditions extrêmes, de froid et de faim... J'ai eu des difficultés insurmontables de m'asseoir et d'ouvrir ma Guémara, mais, avec l'aide de D., et au bout de 3 mois j'ai commencé à ressentir une grande DOUCEUR dans mon étude! Et depuis, cette douceur ne m'a pas quittée tous les jours de ma vie jusqu'à ce jour!" Fin de l'histoire vérifiable.

On voit de là, l'expression des Sages qui disent: "Tous les DEBUTS sont difficiles..." La difficulté est là, mais c'est le début ! Il faut s'efforcer de passer le cap, et avec l'aide du Tout Puissant, on arrivera au grand plaisir que procure la page de Guémara".

**Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut**  
**David Gold** Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade  
Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com

**Nous souhaitons, à Rachel bat Sarah (famille Guez) la Bra'hah, la santé et la réussite complète dans tout ce qu'elle entreprend.**

*Ne pas jeter, mettre dans la gueniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora*



sous la direction  
du Rav Israël  
Abargel Chlita

# Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Béhar  
Béhoukotaï 5781

| 101 |

## Parole du Rav



Avant ma Bar Mitsva nous vivions dans une très petite maison. Un nouveau projet venait d'ouvrir, qui correspondait à la voie et aux perspectives de mon père. Mon père demanda à s'inscrire. Il y avait seulement 28 appartements dans ce projet. Celui qui serait tiré au sort serait parmi les gagnants. La tombola fut fixée à la fin de chabbat.

Mon père avait son cours hebdomadaire après chabbat à Beer Chéva, ne voulant pas l'annuler, il nous dit que si l'appartement lui était destiné il y aurait quelqu'un qui le représenterait là-bas. A 1:00 du matin sur le retour de son cours, on lui annonça qu'il avait été tiré au sort. Il nous rassembla et nous dit : "Vous voyez un juif n'a pas besoin de faire beaucoup d'efforts ! Il faut avoir confiance en Hachem. Le minimum et c'est tout ! Jette tes demandes à Hachem et ce qui est écrit arrivera jusqu'à toi !" Si cet appartement est pour toi, personne au monde ne pourra y toucher. Ton rôle est de faire ton devoir et de passer à autre chose ! Ce qui est écrit pour toi t'arrivera jusque dans la main.

## Alakha & Comportement



Un homme qui accomplit une mitsva en privé peut craindre de devenir vaniteux en faisant connaître sa bonne action au public. Le Sefer Ahassidim rapporte qu'il est autorisé à utiliser un langage ambigu qui peut être interprété de deux façons pour éviter de faire connaître aux autres sa piété.

Par exemple : si un homme jeûne ce jour-là et qu'on lui offre de la nourriture, au lieu de dire "Non merci, je jeûne", il peut répondre "Non merci, j'ai déjà mangé". Une telle déclaration n'est pas vraiment un mensonge parce qu'il a déjà mangé à un moment donné dans le passé. S'il est permis selon alakha de déformer la vérité pour le bien de la paix dans les ménages, il est sans aucun doute permis de cacher la vérité pour le bien de l'humilité, ce qui apporte à l'homme la paix intérieure.

(Hélev Aarets chap 6 - loi 7 page 388)

## Si ton frère vient à décliner..soutiens-le



Cette semaine nous lirons deux parachutes : Béhar et Béhoukotaï. Dans la paracha de Béhar, la Torah nous ordonne : «Si ton frère vient à déchoir, si tu vois sa fortune décliner, soutiens-le, fût-il étranger ou résident et qu'il vive avec toi»(Vayikra 25.35). En d'autres termes, si nous remarquons qu'un autre Juif est confronté à une situation financière difficile; qu'il est tombé et s'est considérablement appauvri, qu'il ne peut plus subvenir correctement aux besoins de sa famille, n'attendons pas qu'il soit complètement démunis, aidons-le dès qu'il commence à être sur le déclin. De cette façon, nous pourrons le redresser et lui redonner la dignité nécessaire pour entretenir sa famille.

Rachi rapporte à ce sujet : Vous le soutiendrez c'est à dire, ne le laissez pas décliner au point où il sera difficile de l'aider à se relever. Aidez-le déjà à partir du moment où sa main vacille. À quoi cela peut-il se comparer ? Un homme pourra aider à alléger la charge d'un âne portant un lourd fardeau, si l'âne se tient sur ses pattes. Par contre, une fois que l'âne est déjà tombé à terre, au moins cinq hommes seront nécessaires pour le relever. Cette mitsva s'accomplit soit en donnant au bénéficiaire un don de bienfaisance pur et simple (argent, nourriture, etc), soit en lui accordant un prêt, soit en lui trouvant

du travail pour qu'il puisse gagner sa vie respectueusement. Il est écrit dans le Sefer Mitsvot que pour cette mitsva, accorder un prêt est le plus haut niveau de réalisation. Prêtez-lui de l'argent ou aidez-le à trouver un emploi avant qu'il ne tombe complètement et ne soit obligé de dépendre des autres. Il est rapporté dans la Guémara (Yébamot 63a) : Si on prête une Séla à un pauvre quand il se trouve dans le besoin, le verset dit de lui : «Alors tu appelleras et Hachem te répondra sûrement en disant Je suis ici» (Yéchayaou 58.9). C'est ce que disent nos sages si tu vois ton ami chuter avec une main chancelante, ne le laisse pas tomber dans le vide, comme il est écrit «Celui qui exécute son ordre n'éprouvera pas de mal»(Koélet 8.5). Si le prêt est réalisé au moment opportun alors se réalisera pour vous le verset «Tu appelleras et Hachem te répondra».

Rav Yoram Mickaël Zatsal, a dû une fois se rendre à l'étranger pour recueillir des fonds pour ses yéchivot. L'une des principales communautés juives où il est allé était au Panama. Là-bas, il fut reçu par Rav Tsion Lévy Zatsal. Le Rav avait une âme haute et pure, dans sa grande sagesse, il savait comment diriger sa communauté avec amour et force. Il n'avait peur de personne et ne permettait aucune illégalité. Pour cette

>> suite page 2 >>

## Photo de la semaine



## Citation Hassidique



**"Jubile et réjouis-toi, fille de Sion! Car voici, j'arrive pour demeurer au milieu de toi. Une multitude de nations se ralliera à Hachem, ce jour-là et ces nations deviendront son peuple; Hachem résidera au milieu d'elles, et elles reconnaîtront que c'est Hachem Itbarah qui m'a envoyé vers toi.**

**Hachem rentrera en possession de la terre de Yéoudah, son domaine sur la terre Sainte et fera de nouveau vibrer Jérusalem. Que toute créature fasse silence devant Hachem Itbarah, lorsqu'il surgira de sa sainte demeure."**

Zékharia Chap 2

## Si ton frère vient à décliner...soutien-le

raison, les riches et les pauvres suivaient ses directives sans soulever aucune objection. Quand il exigeait qu'un individu donne la charité pour une cause particulière, ce dernier se conformait immédiatement à cette directive.

Un jour, Rav Yoram put voir comment Rav Tsion usait d'une grande sensibilité et d'une grande sagesse, comment il s'inquiétait pour chaque personne de sa communauté et accomplissait la grande mitsva de la Torah: «Si ton frère vient à déchoir, si tu vois sa fortune décliner, soutiens-le...». L'un des membres les plus riches de la communauté avait fait de mauvais placements qui entraînèrent sa faillite. Du jour au lendemain, il avait perdu toute sa fortune. Non seulement il avait perdu tout son argent, mais il s'était aussi lourdement endetté pour sortir de cette mauvaise passe. Rav Tsion convoqua alors les dix personnes les plus riches de la communauté pour une réunion d'urgence. Il leur expliqua la situation de ce riche devenu pauvre. Le Rav leur demanda de lui prêter une importante somme d'argent sans intérêt, pour aider cet homme à se remettre sur pieds.

Rav Tsion demanda un million de dollars à l'un; sept millions de dollars à un autre. Il demanda à chacun en fonction de leurs moyens. Il avait stipulé qu'ils devaient remettre leur prêt sans rien demander jusqu'à ce qu'il les informe de le faire. Ils sortirent leurs chéquiers et rédigèrent des chèques selon la demande du Rav. Après son entrevue, Rav Tsion appela le riche devenu pauvre et lui demanda de venir à son bureau. Dès qu'il fut assis devant Chmouel, Rav Tsion lui présenta les "gros" chèques qu'il avait arrangés pour lui. Il lui demanda d'investir l'argent sagelement cette fois. Cinq mois plus tard, non seulement l'homme regagna sa fortune, mais en plus, il doubla ses anciennes richesses. Le Rav rappela tous les riches qui avaient prêté l'argent et remboursa les prêts.

Cette histoire illustre bien cette mitsva de la Torah. Aidez rapidement une personne qui commence à tomber dans des moments difficiles avant qu'elle ne tombe complètement, car il sera beaucoup plus difficile de l'aider lorsqu'elle aura touché le fond. Une personne doit toujours être à l'affût

d'un changement soudain dans la fortune de sa famille et de ses amis. Dépêchez-vous de les aider par tous les moyens possibles avant que leur situation ne dégénère, qu'Hachem nous en préserve.



Comme les paroles de Rabbi Moché Cordovéro de mémoire bénie sont précieuses. Il est rapporté dans son ouvrage Tomer Dévorah : «Vos yeux ne doivent rien voir d'indécent. Cependant, soyez toujours à l'affût d'être aussi compatissants que possible avec les indigents. Quand vous voyez la douleur d'un pauvre homme, ne détournez surtout pas votre regard».

Il est rapporté dans la Guémara (Baba Batra 10b) : Une fois Rabbi Yossef, le fils de Rabbi Yéochoua, était malade, et son âme quitta son corps. Quelque temps plus tard, il revint à la vie. Son père lui demanda : «Qu'as-tu vu dans les mondes supérieurs ?» Il lui répondit : «Un monde à l'envers c'est ce que j'ai vu. Les hauts sont en bas et les bas sont en haut». En d'autres termes, ceux qui semblent importants ici-bas dans notre monde sont insignifiants dans le monde supérieur, ils sont simplement considérés comme des gens simples et les gens qui sont simples dans ce monde sont les plus importants dans le monde à venir. Dans son livre Téchouvoté Aguénimes, Rav Haï Gaon écrit qu'il voyait dans le ciel Rabbi Yéoudah comme le maître de Chmouel, alors que dans notre monde, Chmouel était le maître de Rabbi Yéoudah.

La Guémara (Chabbat 55a) explique la raison de ce renversement des rôles. En fait, une fois Rabbi Yéoudah était assis devant Chmouel au Bet Din quand une pauvre femme est entrée et commença à hurler sur Chmouel au sujet de son affaire judiciaire et Chmouel ne lui prêta pas attention. Rabbi Yéoudah

**"N'attends pas que ton prochain touche le fond pour lui tendre la main"**

lui fit remarquer qu'il n'écoutait pas les cris de cette femme en lui disant : «Celui qui n'écoute pas le cri des pauvres pleurera lui-même, mais ne sera pas entendu !» (Michlé 21.13) Comme le cœur de Rabbi Yéoudah fut affligé par le cri de cette pauvre femme et qu'il ne l'ignora pas, il mérita d'être à un niveau encore plus élevé que son maître dans le Ciel. Nous voyons ici que nous devons être toujours prudents pour être miséricordieux avec les pauvres; de cette façon, nous mériterons une place très élevée dans le ciel.

"כִּי קָרֹזֶב אֵלֶיךָ הַדָּבָר מְאֹד בְּפִיד יְבָלָבָבָךְ לְעִשְׂתָהָךְ"



## Connaitre la Hassidout



# Prendre le temps afin de ne pas dénigrer les mitsvot

Suite : Il existe d'autres hommes pour qui mettre les téfilines leur cause de la souffrance. Ils attendent avec impatience, le moment où ils peuvent les enlever. Pour un tsadik, les téfilines sont une couronne sur sa tête et un ornement sur son bras. En ce qui concerne les autres personnes, le Tikouné Zohar dit : Pour un Bénoni, (personne intermédiaire), son Tsitsit et ses téfilines sont comme un boeuf à son joug et un âne à sa charge. Le Chabbat il est dit à leur sujet: «Que votre boeuf et votre âne se reposent»(Chémot 23:12). Pour les méchants, c'est le lien avec tous les accusateurs.

Le Likouté Alakhotes explique (loi du Chilouah Akène 4.10) : Pour celui qui est encore plus bas que le monde de la Assia (le monde dans lequel nous vivons), en d'autres termes, les Klipotes qui sont plus bas que le monde de la Assia se saisissent de lui. Il devra s'envelopper avec son tsitsit et ses téfilines pour les repousser. Ces mitsvot le sanctifient chaque fois qu'il en a le mérite de son vivant. Même si de son vivant il n'a pas réussi à se détacher des klipotes, après son décès, il sera sanctifié par la sainteté de ces mitsvot qu'il a mérité d'accomplir et recevra sa part dans le monde à venir. C'est un sentiment malsain de penser que les téfilines servent seulement à cela. Bien au contraire, un homme qui met les téfilines devra ressentir: «Que le nom d'Hachem est associé au tien» (Dévarim 28:10) et c'est un grand mérite.

Quoi qu'il en soit, le Rav soutient que si un homme se considère comme un

Racha, il sera plongé dans la dépression, ce qui lui causera certainement une perturbation de sa capacité à atteindre son service divin. D'autre part, s'il n'est pas affligé dans son

Siddour et de le lire mot à mot. Quelle abondance de lumière se trouve à l'intérieur! De même, quand vous venez à la synagogue pour prier, ne quittez pas des yeux votre Siddour.

Ayez la perspective de vous sentir chargés d'une grande responsabilité, avec sérieux et sincérité, pas comme si tout devait être "vite fait" !

Quand on est enclin à la frivolité, ce n'est pas bon. Il y a une grande différence entre la frivolité et la joie. La frivolité, c'est la légèreté, mais la joie vient du cœur. La frivolité, vient de la rate comme il est écrit dans le

Zohar : «La rate joue, c'est le rire du fou» (Koélet 7:6), mais le bonheur lui, vient du cœur. Il y a une grande différence entre les deux. Si nous devions enlever la rate de quelqu'un, il continuerait à vivre, mais si le cœur était enlevé, il mourrait immédiatement. Il est écrit: «Et Avraham est tombé sur son visage et s'est réjoui» (Béréchit 17:17). Le Targoum Onkélos traduit "s'est réjoui" comme une expression de joie, mais dans le verset «Pourquoi Sarah a-t-elle ri ?» (Ibid. 18:13), le Targoum Onkélos traduit "ri" comme une expression de dénigrement. Rachi explique qu'en fait, qu'Avraham crut et il se réjouit, par contre Sarah ne crut pas et elle se moqua. C'est pour cette raison, qu'Akadoch Barouh Ouh était en colère contre Sarah et non contre Avraham. Quelle grande différence !

Ce rire engendra la mort pour Sarah et pour Avraham il engendra l'inspiration divine. Deux personnes peuvent rire, l'une meurt et l'autre vit ! Tout dépend d'où provient ce rire.

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 1  
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



## Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	20:56	22:13
Lyon	20:37	21:49
Marseille	20:29	21:37
Nice	20:22	21:31
Miami	19:37	20:33
Montréal	19:50	21:02
Jérusalem	19:09	19:59
Ashdod	19:05	20:06
Netanya	19:05	20:07
Tel Aviv-Jaffa	19:05	19:55

## Hiloulotes:

- 20 Iyar: Rabbi Eliaou Eljami  
 21 Iyar: Rabbi Moché Dayan  
 22 Iyar: Rabbi Chlomo Eliézer Alfandri  
 23 Iyar: Rabbi Yossef Babliki  
 24 Iyar: Rabbi Yaakov Mélissa  
 25 Iyar: Rabbi Haïm Hour  
 26 Iyar: Rabbi Moché Haïm Louzatto

## NOUVEAU:

**Nouveau!**

**Les livres d'Haméir Laarets**  
**En livraison directe**  
**sur toute la France**

Sidourimes, Mahzorimes, Paracha, Tanya, Alakhotes, Chants de Chabbat...

Envoy un WhatsApp au : **054.943.93.94**



## Histoire de Tsadikimes

En 1925, un riche commerçant de Zvhil en Ukraine, entreprit un long voyage jusqu'à Jérusalem pour recevoir une bénédiction de son rav. Cependant, arrivé sur place, personne ne savait qui et où était Rabbi Chlomo « Shlomké » de Zvhil. Après avoir erré dans le quartier juif de la vieille ville pendant des heures à sa recherche, il le localisa par chance assis en train d'étudier la Torah avec humilité et modestie comme un mendiant dans une vieille et minuscule synagogue, loin du public. A la vue de ce spectacle insoutenable le riche commerçant s'écria: « Savez-vous qui est assis ici? Le tsadik Rabbi Chlomo « Shlomké » de Zvhil faiseur de miracles et sommité rabbinique; comment pouvez-vous lui permettre de s'asseoir ici tout seul? » C'est ainsi que la grandeur du rav fut révélée aux habitants de Jérusalem.



cadeau à un érudit de la Torah, est considéré comme s'il avait apporté les bikourimes au temple. Elle se rendit au marché et acheta les meilleurs fruits, du pain et des épices qu'elle offrit au rav. Elle déversa son coeur devant Rabbi Chlomo afin qu'il lui donne sa bénédiction.

Après avoir écouté patiemment sa situation difficile, quand elle s'arrêta de parler, il lui demanda: « Qu'est-ce que je peux faire ? Je ne peux pas t'aider ! » Ces paroles la rendirent encore plus hystérique : « Je vous en prie, Rabbi, ma fille a besoin de votre bénédiction. Je crois fermement que si vous la bénissez, Hachem l'aidera sûrement à marcher. Pour le bien de mon mari qui étudie la Torah jour et nuit, pour le bien de ma famille, bénissez ma fille ! »

Il faut savoir, que plus tôt cette année-là, Rabbi Chlomo avait réalisé le rêve de sa vie, celui de monter en terre d'Israël. Il était arrivé avec sa famille et fut plus qu'heureux de s'installer à Jérusalem en pouvant étudier la Torah sans interruption, sans avoir les responsabilités publiques qu'il avait en Ukraine. Maintenant qu'il était identifié, les gens allaient affluer de partout dans Jérusalem pour recevoir ses précieux conseils et ses merveilleuses bénédictions.

Près de quinze ans plus tard, une jeune mère avec quatre enfants en bas âge vint voir Rabbi Chlomo avec une demande insistante pour recevoir une bénédiction pour son troisième enfant Haya, sa fille de trois ans, qui était incapable de marcher. Même si elle était très intelligente sur le plan cognitif, son manque de mobilité nuisait à sa capacité de se faire des amis, de jouer et de mener la vie heureuse d'une enfant de trois ans. Elle avait déjà consulté de nombreux médecins, mais en vain. Les médecins n'avaient pas d'espoir; tous avaient donné un diagnostic sinistre prédisant que Haya ne pourrait jamais marcher. La mère refusait d'abandonner, elle avait une foi complète que la bénédiction du rav entraînerait la délivrance dont elle avait besoin par Hachem.

Bien qu'ils aient vécu dans des temps austères, les juifs de cette époque étaient versés dans l'étude de la Guémara. Cette mère connaissait l'enseignement que quiconque apporte un

Elle était assise là, les larmes coulant sur son visage pendant plusieurs minutes. Elle ajouta : « Nous savons par tradition qu'une personne qui prie au Kotel pendant quarante jours consécutifs et implore Hachem de la sauver de ses problèmes, Akadoch Barouh Ouh répondra à ses prières. Rabbi, j'ai quatre jeunes enfants à la maison; je ne peux pas les laisser aller prier tous les jours près du Kotel! c'est trop dangereux. Je vous en prie, Rabbi si vous ne pouvez pas la bénir, pouvez-vous au moins être notre messager et prier au Kotel en son nom ? » Rabbi Chlomo réfléchit à cette demande effrontée pendant un moment et répondit humblement d'une voix douce. « Ma fille, qu'il en soit ainsi. Je serai votre émissaire et j'irai prier au Kotel en son nom ». En entendant cela, la mère ne put contenir sa joie; avec une grande gratitude et une foi complète, elle rentra chez elle et commença à compter les jours.

Le quarantième jour, elle était debout dans sa cuisine quand elle entendit des cris venant de la chambre de sa fille. Elle se précipita et fut éblouie à la vue miraculeuse de sa fille Haya, qui se levait et faisait ses premiers pas. Elle appela son mari Rabbi Chalom Schwadron, le célèbre Maguid de Jérusalem, tandis qu'ils regardaient leur fille faire un deuxième et puis troisième pas. Ils levèrent les yeux vers Hachem pour le miracle qu'il leur avait fait en disant : « Béni sois-tu, Hachem notre Dieu, Roi de l'univers, qui dirige les pas de l'homme ».

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

**+972-54-943-9394**

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

### Bet Amidrach Haméir Laarets

**Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130**

[www.hameir-laarets.org.il/fr](http://www.hameir-laarets.org.il/fr) | [office@hameir-laarets.org.il](mailto:office@hameir-laarets.org.il)

**En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons**

 [hameir laarets](#)

 054-943-9394

 [Un moment de lumière](#)

# Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev

## Etude du Chabbat Béhar 5781

plaise, hantent la Torah et les Mitzvot des individus pour la plupart, et leurs exactions endommagent le bien intrinsèque.

**וְאֵי אָפֶשׁ לְהַגְּזִיל בְּשָׁלִימֹת מִהְאֹנוֹנָה וְהַטְּעוּנָה שֶׁל זֶה הָעוֹלָם, כִּי אִם עַל יָדִי הַתְּקֻרְבּוֹת לְהַצְדִּיק הַאֲמָתָה.**

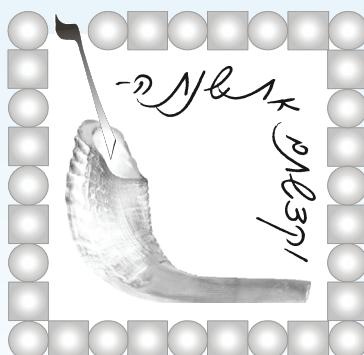
Et on ne peut échapper totalement à cela, si ce n'est par le fait qu'on se rapproche du Tsadik authentique.

**עַל בָּן צָרִיכִין לְבָקֵשׁ וְלַחֲפֵשׁ מִאָד אַת הַצְדִּיק הַאֲמָתָה, וְלַשְׁפֵךְ לְבוֹם בְּפִים נִכְחָה פְּנֵי הַשִּׁזְוּבָה לְמִצְאוֹ, בְּרוּ שִׁזְוּבָה עַל יָדָו לְבָרֵר הַמְּרֻמָּה שֶׁלָו, בְּרוּ שִׁזְוּבָה עַל יָדֵי זֶה מִכֶּל הַטְּעוּנָה וְהַאֲנוֹנָה הַבָּאים עַל יָדֵי בְּלִבּוֹל הַמְּרֻמָּה.**

Aussi conviendra-t-il de le rechercher tout particulièrement, en déversant notre cœur comme de l'eau devant l'Eternel, pour mériter de le découvrir, car par son intermédiaire l'imagination est réparée, et nous sommes préservés des nuisances qui proviennent des troubles de l'imagination.

**וַיְשִׁ שְׁמָמְאַיִן בְּהַצְדִּיק הַאֲמָת וּמִתְּחִיל לְהַתְּקֻרְבָּה, אֲבָל אִין הַתְּקֻרְבּוֹת בְּשָׁלָמוֹת, עַד שִׁזְוּבָה עַל יָדֵי זֶה לְבָרֵר הַמְּרֻמָּה בְּשָׁלָמוֹת,**

Or, certains individus croient en le Tsadik authentique et commencent donc à s'en rapprocher; cependant leur rapprochement n'est pas parfait, qui leur aurait permis de parvenir à une imagination totalement purifiée.



**אַל תֹּזְנוּ אִישׁ אֶת אֶחָיו ...**

(וַיְקִרְאָה בְּיַד יְהוָה)

**Ne vous lesez pas l'un l'autre...**

(lévitique 25,14)

כָּל וִיסּוּד בְּלַת הַתּוֹרָה בְּלַת, הוּא שָׁצְרִיכִין לִיּוֹרֶד מִאָד לְבָלִי לְהַטּוּות אֶת עָצָמוֹ בְּזֶה הָעוֹלָם, כִּי הָעוֹלָם הִיא מִטּוֹהָר אֶת הָאָדָם לִנְפָרֵר,

Le grand principe de la Torah, son fondement, consiste à se préserver des tromperies de ce monde; car le monde trompe complètement son homme,

וכמו שְׁבָכֶל הַקְּנִינִים וְהַמְּשָׁא וּמִתְּזִנְעָן, צָרִיכִין לְהִיוֹת נִזְחָר מִאֲנוֹנָה וְהַטּוּהָת, בָּמוֹן בָּן בעקב רַקְנִין שֶׁל הָאָדָם בְּעוֹלָם הַזֶּה, שֶׁהוּא לְקִנּוֹת תּוֹרָה וּמִצּוֹת בְּבִחְנִית אֶמְתָה קָנָה, צָרִיכִין גַּם בָּן לִיּוֹרֶד מִאֲנוֹנָה וְהַטּוּהָת.

Et de même que, pour chaque échange et commerce, il convient de fuir la tromperie et l'erreur, ainsi pour ce qui concerne les acquisitions spirituelles de l'homme en ce monde, la Torah et les Mitzvot, symbolisant l'adage "Achète la Vérité", il conviendra de fuir la tromperie et l'erreur.

כִּי בְּפָהָר וּבְפָהָר גִּנְמִים וּפְנִיות חַס וְשָׁלוֹם יְשִׁ בְּהַתּוֹרָה וּמִצּוֹת שֶׁל רַב הָעוֹלָם, כִּי עַל יָדֵי מַעֲשֵׂיהם הַפְּנוּמִים, עַל יָדֵי זֶה גַּם הַטּוֹב שְׁלָהֶם פָּנוּם חַרְבָּה,

Car de nombreuses nuisances ou mauvaises intentions, à Dieu ne

Par le fait de dire et chanter  
**Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane**  
on reçoit toutes les délivrances

actions, qui représentent les acquisitions authentiques et principales de l'individu,

בְּלֹא לְהַקְנִים יָתַקְמוּ רַק שִׁיצְפָּרֶךְ לְהַחֲוֵר הָאוֹנָאת, בִּי יַצְטַרֵּךְ תָּכוֹן וּבְרוּר נְדוֹל לְבָרֵר הַתּוֹרָה וּמְצֹוֹת שְׁלֹו מַהְאוֹנָה וְהַתּוֹעֲיוֹת שְׁלֹו.

Toutes ces acquisitions subsisteront; cependant l'individu devra rendre ce qu'il a obtenu par tromperie, cela nécessitera une réparation et de nombreux éclaircissements, afin de tout assainir.

אֲבָל זֶה שְׁטָעוֹת בְּבָחִינָה יְתַר מִשְׁתּוֹת, הַינוּ שְׁנַפְלָל בְּלֹא כְּדֻעַ שְׁחוֹלָק לְגַמְרֵי עַל הַצָּדִיק שְׁעוֹת בְּבָחִינָה יוֹתֵר מִשְׁתּוֹת, הַינוּ שְׁבָחִינָה נְגַנָּה נְכַלֵּל בְּקָלְפָה חַס וּשְׁלוֹם, שֶׁם הוּא בְּבָחִינָה בְּטוּל מִקָּרְבָּה לְגַמְרֵי.

Par contre, celui dont la tromperie dépasse l'aspect bénin, c'est-à-dire qu'il a chuté au point de s'opposer totalement au Tsadik, ce qui signifie que *noga* (mélange de bien et de mal) s'inclut dans l'écorce (le mauvais côté), à Dieu ne plaise, à un tel niveau de bassesse, ses transactions sont considérées comme nulles et résiliées.

שְׁבָל הַקְנִים שְׁלֹו בְּטַלְיָן וּמְבַטְּלָיָן לְגַמְרֵי, וְעַלְיוֹ נְאָמֵר בְּאַשְׁר בָּא בָּן יְלָךְ וּמְאוֹמֵה לֹא יְשַׁא בְּעַמְלֵי. c'est-à-dire que toutes ses acquisitions sont annulées; et c'est sur une telle personne qu'il est dit: "comme il est venu, il repartira, et de tout son labeur, il n'emportera rien".

וַיַּצְטַרֵּךְ לְסַבֵּל מַה שִׁיסַּבֵּל בְּכָפָה גַּלְגָּלִים וּכְוֹן, עַד שְׁהַצָּדִיק יִתּוֹר וַיְתַקְנוּ מַחְדֵשׁ לְגַמְרֵי (לקוטי הלבות- הלכות שלוחין ה/ אותיות ל"ט מ' לפ' אוצר היראה - צדיק, אות ר' ב)

Il devra subir des châtiments et des réincarnations, jusqu'à ce que le Tsadik s'affaire à le réparer.

(tiré du Likoutey Halakhot - Chlou'hine 5,39-40 selon le Otsar haYirea - Tsadik, 220)

זה בוחינת אוֹנָה פְּהָזֶת מִשְׁתּוֹת, כי על ידי שהתרחיל להתקרב באמת להצדיק האמת, על ידי זה יוציא קצת מבחינת נגה (שהוא בוחינת אוֹנָה שתות).

Cet état correspond alors à une tromperie dont la valeur est négligeable car, par le fait que l'individu entame un rapprochement sincère vers le Tsadik authentique, il commence à se séparer de Noga - mélange trouble de bien et de mal (qui correspond à une tromperie de valeur négligeable),

בִּי הַצָּדִיק מִכְרִיעַ אָתוֹ בְּכָל פָּעָם אֶל הַטּוֹב וְאֶל הַקָּדְשָׁה, וְעַל בִּן הָאוֹנָה שְׁלֹו הִיא בְּבָחִינָה מִשְׁתּוֹת וְגַנְטָן לְמִחְילָה, כי זה הצדיק הוא בְּבָחִינָה ואיש חכם יכפרנה.

Car le Tsadik le pousse sans cesse vers le bien et la sainteté, le niveau de tromperie est désormais négligeable, pardonnables; ce Tsadik correspond donc à "et l'homme sage lui fera expier".

אֲבָל מֵשָׁאינוּ מַתְקָרֶב אֶל הַצָּדִיק, רק עוֹמֵד עַל הַמְשָׁקֵל שָׁאינוּ חֹלֵק עַלְיוֹן וּנְמַנְּוֹן אַנְיָנוּ רֹצֶחֶת לְהַתְקָרֵב, וזה בוחינת אוֹנָה שתות, שהוא בוחנת נגה שלפעמים נכלל בקරשָׁה ולפעמים להפה, ועל בן הוא בסכנה נדולת, אם לא ישתדר להתקrab באמת, שלא יפל חס ושלום לרע נמור.

Par contre, celui qui ne se rapproche pas du Tsadik, mais ne s'oppose pas à lui, sans toutefois vouloir s'en rapprocher, cela représente un état de tromperie apparentée à *noga*, notion qui s'inclue parfois dans la sainteté parfois dans son contraire; cet individu est en grand danger, et s'il ne se force pas à un rapprochement réel (du Tsadik), il risque de chuter dans le mal total.

אֲבָל עַל בָּל פָּנִים בְּלֹא זָמֵן שָׁהָוָה בְּבָחִינָה אוֹנָה שתות, שאינוּ מִכְרִיעַ לְבָאנוּ וּלְבָאנוּ, אין הוא בוחינת קנה ומתחור אוֹנָה, הַינוּ שְׁבָל הַתּוֹרָה ומצוות ומעשים טובים שְׁלֹו, שהם עַקְרָב קְנוּן האדם באמת בְּנֵי ל'

Heureusement, tant qu'il se limite à un état de tromperie bénin, qui ne le mène ni au bien ni au mal, alors il correspond encore au profil de celui qui acquiert (des richesses spirituelles) mais doit rembourser la tromperie, c'est-à-dire que la Torah, les mitsvot et ses bonnes

